

Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-01

Séance du 5 JUILLET 2017

# Objet: OUVERTURE D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s):	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	.0
	abstention(s):	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

#### Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

#### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

#### Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

#### Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

#### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-01 :

## OBJET : OUVERTURE D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ

#### VU:

- L'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale,

#### **CONSIDÉRANT:**

- Que l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris;
- Qu'il est nécessaire d'assurer une assistance fonctionnelle et matérielle en informatique, la participation à divers projets dans le cadre de la mise en place de solutions : infrastructures, applications, sécurité. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité;
- Qu'il est nécessaire d'administrer le logiciel de gestion des temps, assurer le suivi des déclarations sociales nominatives et des modifications réglementaires, ainsi que le suivi personnalisé et la dématérialisation des dossiers individuels. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité;
- Qu'il est nécessaire de prévoir un soutien au technicien en charge de la maintenance de l'éclairage public, notamment pour la dématérialisation. De plus, une polyvalence doit être mise en place pour la gestion de la dématérialisation à l'accueil. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité;

#### **PROPOSITION:**

 Le Président propose de permettre l'ouverture d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, relevant du grade de Technicien Territorial pour effectuer les missions d'assistance fonctionnelle et matérielle en informatique, de participation à divers projets dans le cadre de la mise en place de solutions : infrastructures, applications, sécurité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 22/05/2017 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

L'agent sera rémunéré sur la base du grade de **Technicien Territorial**. S'y ajoutent les suppléments obligatoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence lorsqu'ils sont dus), ainsi que, si le contrat à durée déterminée le prévoit, les indemnités liées au régime indemnitaire du cadre d'emploi susvisé, des tickets restaurant et une prime de fin d'année.

Le Président propose de permettre l'ouverture d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité relevant du grade d'Adjoint administratif territorial pour effectuer les missions d'administration du logiciel de gestion des temps, de suivi des déclarations sociales nominatives et des modifications réglementaires, le suivi personnalisé et la dématérialisation des dossiers individuels, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 01/06/2017 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

L'agent sera rémunéré sur la base du grade d'Adjoint administratif territorial. S'y ajoutent les suppléments obligatoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence lorsqu'ils sont dus), ainsi que, si le contrat à durée déterminée le prévoit, les indemnités liées au régime indemnitaire du cadre d'emploi susvisé, des tickets restaurant et une prime de fin d'année.

Le Président propose de permettre l'ouverture d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, relevant du grade d'Adjoint administratif territorial pour effectuer les missions de soutien au technicien en charge de la maintenance de l'éclairage public, notamment pour la dématérialisation, assurer une polyvalence pour la gestion de la dématérialisation à l'accueil, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 08/06/2017 d'une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

L'agent sera rémunéré sur la base du grade d'Adjoint administratif territorial. S'y ajoutent les suppléments obligatoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence lorsqu'ils sont dus), ainsi que, si le contrat à durée déterminée le prévoit, les indemnités liées au régime indemnitaire du cadre d'emploi susvisé, des tickets restaurant et une prime de fin d'année.

 Les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

ACCEPTE les propositions susvisées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT de la Seine-Maritime Patrick CHAUVET



## BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION (à établir en double exemplaire)

Collectivité:	Date d'envoi :
SDE76	72.00.000
5 boulevard de la Marne	17 juillet 2017
76000 ROUEN	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13 délibération n° 2017/07/05-14	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz		
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :

Cachet de réception de la préfecture :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE

DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-02

Séance du 5 JUILLET 2017

# Objet: BARÈME DE RACCORDEMENT POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

de membres en exercice :	88
de membres présents :	32
de pouvoir(s):	3
de membres votants :	35
votes pour :	35
vote(s) contre :	0
abstention(s):	0
	de membres présents : de pouvoir(s) : de membres votants : votes pour : vote(s) contre :

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

#### Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

#### Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel

DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

#### Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

#### Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

#### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-02 :

OBJET: BARÈME DE RACCORDEMENT POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

#### **CONSIDERANT:**

- l'objet du budget annexe,
- le tarif de raccordement Orange au 1<sup>er</sup> mai 2017.

Le président rappelle que le SDE76 a pris la propriété de quelques fourreaux d'adduction téléphonique, objet du budget annexe.

Des demandes de branchement de pétitionnaires sur le réseau nous parviennent et un tarif public de raccordement est nécessaire.

Le président propose d'adopter celui d'Orange pour le génie civil, afin de respecter l'égalité d'accès des pétitionnaires aux infrastructures de téléphonie.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

 ADOPTE le tarif public de génie civil de desserte en adduction téléphonique sur les fourreaux de télécommunication propriété du SDE76 ci-dessous :

matériel, main d'œuvre, déplacement		prix TTC
étude	321,00	385,20
en fonction du mètre linéaire de Génie Civil		
adduction téléphonique sous trottoir (1) premier mètre indivisible	414,33	497,20
adduction téléphonique sous trottoir par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires)	160,25	192,30
adduction téléphonique sous chaussée premier mètre indivisible	465,94	559,13
adduction téléphonique sous chaussée	207,89	249,47

par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires)	
adduction téléphonique souterraine premier mètre supplémentaire supérieur à 10 mètres	sur mesure
réfection de surface par mètre linéaire	selon BPU du SDE76 en vigueur

Ces prix seront actualisés par la formule de nos marchés publics.

- (1) Les prestations d'adduction en sous-terrain (sous trottoir et sous chaussée) comprennent : le déplacement d'un technicien, l'exécution de la fouille, le pompage, le blindage, le remblayage et le compactage des matériaux extraits ou d'apport, la démolition et la réalisation de revêtement, les reprises de maçonnerie, la réalisation de type C, le raccord à la surface existante et la confection du ou des masques, la mise en place des tubes et des coudes ainsi que leur enrobage, la dépose et/ou la repose de bordure/caniveau.
- DEMANDE qu'un avenant soit passé sur les lots 17 à 22 pour inclure ces prix unitaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT ARTEMENTA de la Seine-Maritime m Patrick CHAUVET



## BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION (à établir en double exemplaire)

Collectivité:	Date d'envoi :
SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	17 juillet 2017

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :

Cachet de réception de la préfecture :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE

DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-03

Séance du 5 JUILLET 2017

#### Objet: FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

de membres en exercice :	88
de membres présents :	32
de pouvoir(s):	3
de membres votants :	35
votes pour :	35
vote(s) contre :	0
abstention(s):	0
	de membres présents : de pouvoir(s) : de membres votants : votes pour : vote(s) contre :

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

#### Membres présents:

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

#### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël

LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

#### Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

#### Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

#### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-03 :

OBJET: FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

#### CONSIDERANT:

- que les services techniques du SDE76 sont sollicités pour une première expérience en production photovoltaïque sur un bâtiment communal, avec possibilité d'autoconsommation en boucle locale de l'énergie produite,
- que la production d'énergie délocalisée et l'autoconsommation de cette énergie sont deux thèmes majeurs de la TECV, avec un fort potentiel de développement d'une économie locale circulaire vertueuse et créatrice d'emplois locaux.
- qu'une étude d'opportunité menée en opération pilote sur ce double dossier permettra de disposer des éléments réglementaires, techniques et financiers indispensables à la mise en place prochaine d'une politique d'aide du SDE76 complémentaire de celle de la Région Normandie.

Une étude préalable du potentiel de production par panneaux solaires et du diagnostic de l'acceptabilité de la charpente est absolument nécessaire, menée par un bureau d'études spécialisé.

Cette étude, d'un coût inférieur à 20 000 € pour un bâtiment, est un préalable à une mission complète de maîtrise d'œuvre en vue de réaliser le projet.

L'étude par un spécialiste des contrats de fourniture d'électricité et la rédaction d'un contrat spécial permettant l'autoconsommation sont également indispensables.

Le SDE76, de façon classique, se placerait ainsi sur le volet opérationnel d'une opération en vue de permettre sa réalisation fonctionnelle.

Une subvention exceptionnelle du SDE76 sur la mission du bureau d'études techniques spécialisé permettra d'être associée à celle-ci et est indispensable pour favoriser l'émulation de ces études.

Une proposition de subvention à 50%, plafonnée à 20 000 € par étude pour trois études est proposée, comme cela avait déjà été fait pour la méthanisation.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE la proposition du président,
- AUTORISE la réalisation de trois premières études du potentiel de production par énergie photovoltaïque sur les bâtiments communaux d'adhérents,
- DECIDE de prendre en charge 50 % de la dépense plafonnée à 20 000 € par étude,
- INDIQUE que la dépense est inscrite à la décision modificative n°1.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT PATEMENT DE LE PRÈSIDENT PATEMENT PATEMENT DE LE PRÈSIDENT PATEMENT PATEM



## BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION (à établir en double exemplaire)

Collectivité:	Date d'envoi :	
SDE76 5 boulevard de la Marne	17 juillet 2017	
76000 ROUEN		

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative nº1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE

DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-04

Séance du 5 JUILLET 2017

#### Objet : ADOPTION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ANNÉE 2017 SUITE AUX RÉUNIONS DES CLÉ

Nombre	de membres en exercice :	88
1 11	de membres présents :	32
	de pouvoir(s):	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s):	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

#### Membres présents:

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

#### Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

#### Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

#### Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76.
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

#### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-04 :

OBJET: ADOPTION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ANNÉE 2017 SUITE AUX RÉUNIONS DES CLÉ

#### VU:

 la délibération n° 2017/03/17-15 fixant les enveloppes de subventions pour les programmes pluriannuels [2017-2019],

#### **CONSIDERANT:**

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe indicative de crédits a été votée pour 2017 et a été répartie provisoirement par CLE au BP 2017.

Il indique également que lors des réunions des commission locale de l'énergie, CLE, chaque adhérent a confirmé son souhait de voir les travaux se faire ou renoncé aux travaux subventionnables par le SDE76 pour l'année 2017. Il convient d'adapter la répartition et de préciser les opérations retenues.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- MODIFIE la répartition des crédits de paiement pour 2017 par CLE pour tenir compte de l'expression de la demande de chaque CLE et des adhérents,
- VOTE les nouvelles enveloppes suivantes de subventions pour les programmes pluriannuels [2017-19] qui restent dans l'enveloppe globale votée au BP 2017 :

nom CLE	n° CLE	renfo	extension	effacement	EP	entretien EP	total	%
CLE entre Seine et Manche	1	1 000 000	200 000	2 000 000	1 390 000	10 000	4 600 000	12,9%
CLE de la région de Fécamp – Goderville	2	500 000	50 000	300 000	300 000	10 000	1 160 000	3,3%
CLE du Pays de Caux	3	1 200 000	180 000	1 500 000	500 000	10 000	3 390 000	9,5%
CLE de Caux - Vallée de Seine	4	400 000	0	1 100 000	500 000	10 000	2 010 000	5,7%
CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont	5	1 500 000	200 000	1 300 000	300 000	10 000	3 310 000	9,3%
CLE de la région de Luneray	6	600 000	100 000	600 000	300 000	10 000	1 610 000	4,5%
CLE de la région de Pavilly - Yerville	7	200 000	0	400 000	300 000	10 000	910 000	2,6%
CLE Métropole Ouest	8	0	0	0	0	0	0	0,0%
CLE de la région de Buchy	9	900 000	60 000	2 100 000	300 000	10 000	3 370 000	9,5%
CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes	10	1 000 000	60 000	1 500 000	600 000	10 000	3 170 000	8,9%
CLE de la région Dieppoise	11	0	60 000	900 000	1 600 000	10 000	2 570 000	7,2%
CLE de la région de Criel – incheville – Londinières	12	2 200 000	300 000	1 300 000	200 000	10 000	4 010 000	11,3%
CLE de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	13	500 000	190 000	1 200 000	200 000	10 000	2 100 000	5,9%
CLE du Pays de Bray	14	300 000	480 000	1 000 000	200 000	10 000	1 990 000	5,6%
CLE Métropole Est	15	0	0	0	0	o	O	0,0%
CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen	16	20 000	0	700 000	600 000	10 000	1 330 000	3,7%
	total	10 320 000	1 880 000	15 900 000	7 290 000	140 000	35 530 000	100%

- AUTORISE le Président, pour l'année 2017, à signer les conventions financières et les arrêtés de subvention et les commandes jusqu'à concurrence des montants figurant ci-dessus,
- ADOPTE les programmes de renforcement [2017-2019], d'extension [2017-2019], d'effacement [2017-2019] et d'éclairage public [2017-2019] qui ne comprennent que les projets délibérés et conventionnés pendant l'année 2017,
- FIXE au 30 septembre 2017 la date limite de réception au SDE76 des délibérations des adhérents sollicitant une inscription au programme 2017.
- INDIQUE que tous les autres points de la délibération n° 2017/03/17-15 sont inchangés

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT DE LE PRÈSIDENT D

### PROGRAMME DE RENFORCEMENT [2017-19]

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	date émission conven- tion SDE76	Date de l'arrêté de sub
CLE 1	CSM		CLE entre Seine et Manche				
1	6236		Saint-Aubin-Routot	rue du Four à Chaux, VC 402, poste "four à chaux"			
1	6834		Gonneville-la-Mallet	hameau le Tôt			
1	6908	EP	Villainville	route d'Etretat R.D.39 entre rte de Pierrefiques et rue de la Ferme	07/04/17	19/04/17	02/05/17
CLE 2	CFG		CLE de la région de Fécamp - Gode	The state of the s		8	
2	6967	EP	Froberville	Allée des Violettes & des Jonquilles	-	-	-
2	6968	100	Les Loges	Grande Rue - RD74			
2	7348		Bretteville-du-Grand-Caux	Route du Château d'eau - Dépose de 150ml de réseau Cu Nu.			
2	7454	EP	Mentheville	Route de l'Eglise			
CLE 3	CPC		CLE du Pays de Caux				
3	4023	EP	Saint-Clair-sur-les-Monts	Poste Église, chemin des Écoliers 4X 12 Cu sur 263m			
3	4246	EP	Normanville - CCCA	Rue du Petit Jardin partie renforcement (fils nu 4x29 Cu)			
3	5948	EP	Harcanville	route de la briqueterie 285ml 4x22cu	09/03/17	18/04/17	28/04/17
3	6942		Terres-de-Caux	Ricarville - route du dernier sou poste tour	11/04/17		
3	6978		Reuville	route de saboutot 144ml de 4x12 CU	03/03/17	18/04/17	26/04/17
3	7010	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des vallons			
3	7011	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des jardins 4x19 Cu sur 140m			
3	7012	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue du général de Gaulle 4x19 Cu 145ml	11/04/17		
3	7025	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue de la libération 150 m de 4x19 cu			
3	7029	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des londes 350m de 4x48 cu		Lucy	
3	7116		Saint-Laurent-en-Caux	rue Laurent Berthelot	The second second second second	18/04/17	26/04/17
3	7375		Héricourt-en-Caux	rue de greaume fils nu 4x12 CU	sans délib	12/04/17	28/04/17
3	7392 7441	EP	Ecretteville-lès-Baons Touffreville-la-Corbeline	rue du sabotier rue des écoliers	04/04/47	24/04/42	oo loo laa
3	7456		Berville	rue des ecollers	04/04/17	24/04/17	09/05/17
CLE 4	ccvs		CLE de Caux - Vallée de Seine	The des majorimetes			
4	5530		Grand-Camp	Impasse de la Croix de Fer	10/02/17	11/05/17	24/05/17
4	5531		Petiville	hameau le Chapitre - rue du Vieux Port	19/01/17	18/04/17	28/04/17
4	5591		Arelaune-en-Seine	La Mailleraye sur Seine - Rue Pasteur, RD913.	10/04/17	11/05/17	
4	5840	EP	Port-Jérôme-sur-Seine	Touffreville la Cable - Route du Pré Mançais - RD 28			
4	5843		Port-Jérôme-sur-Seine	Triquerville Route Départementale 28 et Route du Pré Mançais			
4	7335	EP	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Rue des Landes			
4	7562	EP	Bernières	Rue du Quesnay et rue du Médan			
CLE 5	CCAV		CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont				
5	4099	EP	Eletot	Rue de Saint Pierre poste "LES WAGANS"			

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	date émission conven- tion SDE76	Date de l'arrêté de sub
5	4107	EP	Valmont	Route de Valmont poste SEMINOR Commune de VALMONT			
5	6232	EP	Saint-Vaast-Dieppedalle - CCCA	Rue du Colombier	14/12/16	04/04/17	
5	6725		Saint-Martin-aux-Buneaux	Grande Rue			
5	6747	EP	Gueutteville-les-Grès - CCCA	Rue du Petray Poste Petray			
5	6748	EP	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue de Vinchigny poste "Château d'eau"			
5	6749	EP	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue de la Mer D471 poste "Petites Dalles"			
. 5	6750	EP	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue Joseph Heuze poste "Heuze"			
5	6751	EP	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue Joseph Heuze poste "HEUZE" 2ème partie	14/12/16		
5	6752	EP	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue Joseph Heuze poste "tennis"			
5	6762	EP	Blosseville	Rue du Bout du Moulin	wa 10 a 11 a		
5	6765	EP	Colleville	rue Cachoise Poste CITE SUCRERIE	03/02/17	04/04/17	
5	6766	EP	Theuville-aux-Maillots	rue du Château d'eau hameau les maisons neuves (D68) et trou du	04/02/17	04/04/17	
5	6767 6769		Toussaint Ypreville-Biville	renard Rue des Chataigniers	11/02/17	04/04/17	
5	6770		Ypreville-Biville	rue de la chapelle			
5	6772	EP	Sassetot-le-Mauconduit	rue Elisabeth d'Autriche et due de la mairie	11/04/17	02/05/17	
5	6773	EP	Sassetot-le-Mauconduit	rue André Fiquet			
5	6776	ΕP	Sassetot-le-Mauconduit	Route du Marché et Route des grandes dalles			
5	6779	EP	Valmont	Rue Albert Bellavoine			
5	6970		Colleville	D68 - Rue du Renard		- Charles Davidson	
5	7529	EP	Eletot	Rue de Saint Pierre poste "les Wagans"	03/02/17	04/04/17	
5	7594		Sassetot-le-Mauconduit	Hameau Briquedalle			
5	7595		Sassetot-le-Mauconduit	route de Criquetot			
CLE 6	CL		CLE de la région de Luneray				
6	5362	EP	Angiens	Rue de la mer			
6	5996		Longueil	route de Veules RD925			
6	6746	EP	Le Bourg-Dun	"Route de la Chapelle Saint Julien" poste Les remises			
CLE 7	CPY		CLE de la région de Pavilly - Yerv	ille			
7	6702	EP	Bourdainville	rue henri duclos	06/02/17	23/05/17	
CLE 9	СВ		CLE de la région de Buchy				
9	3959	EP	Sainte-Croix-sur-Buchy	Poste Bimare 76571P0015 261 ml, fils (nus pas sur les plans ERDF), cuivre 22 mm2 + 495 m 170			
9	4607	EP	Servaville-Salmonville	Poste Plaine de Servaville (Poste 76740P0003) 202 ml, fils nus faible section,cuivre 2x7 mm2 + 232 m T70			
9	5503		Blainville-Crevon	Les Maillomets P0014 et Capendu P0008 (fil nu >22)			
9	5505	EP	Fontaine-en-Bray	Route de Neufchâtel (poste Fontaine en Bray fil nu>22)			
9	5548	EP	Longuerue	Poste tour Fongueuse 76396P0003	04/04/17	25/04/17	05/05/17
9	6777		Héronchelles	Le Lémont	07/04/17	4-7-7-7	76-270
9	6778		Saint-Martin-Osmonville	Chemin de la Varenne Poste 76621P0012 Rte de Buchy			
9	6782		Buchy	Route de la Fresnaye Poste Lot Rte de Sommery 76146P0004	27/03/17	19/04/17	02/05/17
		1000	Buchy	Bosc-Roger-sur-Buchy : Chemin des Oiseaux	TALIBOURA A	DANAGE TO SE	02/05/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	date émission conven- tion SDE76	Date de l'arrêté de sub
10	6132	EP	Saint-Crespin	route de la Scie			
10	7007		Auffay	rue de sainte catherine fil nu 4x22Cu 170ml	23/03/17		
10	7009	EP	Notre-Dame-du-Parc	route du parc 4 x 7 cu			
10	7224	EP	Le Catelier	Route de la voie romaine			
10	7235	EP	Auffay	Rue du 8 mai 1945			-
10	7237	EP	Auffay	Rue Jean Macé			
CLE 12	CCIL		CLE de la région de Criel - Inc	heville - Londinières			
12	4862	EP	Incheville	Poste "Diderot" / rue Pierre et Marie Curie 3ème Phase (Fils nus 273ml 3x29+1x14+1x40/10 Cu )	13/04/17	16/05/17	
12	4863	EP	Incheville	Poste "pierre et Marie Curie" / rue Pierre et Marie Curie 4ème Phase ( Fils nus 260ml 3x29+1x14+1x40/10 Cu)	13/04/17	16/05/17	
12	5808	EP	Londinières	rue de Grainville, Fils nus ( 389ml 3x29+22 <sup>2</sup> Cu)	11/05/17		
12	6246	EP	Bailleul-Neuville	rue du Froc Dépose 309ml Fils nus 3x19+12 <sup>2</sup> Cu			
12	6347		Saint-Martin-le-Gaillard	Rue Le Coudroy			
12	7199	EP	Fresnoy-Folny	rue de Touffecal			
12	7205		Saint-Pierre-en-Val	rue du Fresne - 2ème partie - poste "Cul froid"	25/01/17		
12	7402	EP	Flocques	rue des écoles	13/04/17	09/05/17	
12	7569	EP	Touffreville-sur-Eu	hameau de Litteville, rue du Belvédère			
12	7574	EP	Criel-sur-Mer	rue de la Mer, Mesnil val Fils nus (505ml 3x19²+12² Cu)			
12	7632	EP	Criel-sur-Mer	route de Touffreville			
CLE 13	CABN		CLE de la région d'Aumale - B	llangy - Neufchâtel			
13	5099	EP	Hodeng-au-Bosc	Poste "vieille Rue" / rd49 ( Fils nus 364ml 30/10 Cu )			7
13	6247	EP	Fresles	Fontaines aux Renards Dépose 260ml Fils nus 3x12+7 <sup>2</sup> Cu			
13	6251	EP	Massy	Poste Bellozanne			
13	6252		Neuville-Ferrières	Hameau au bois des Prieux Dépose 450ml Fils nus 3x28+29 <sup>2</sup> Cu	05/04/16	23/05/17	
13	6266		Neuville-Ferrières	Hameau "les Monchaux" Dépose 822ml Fils nus 4x12² Cu	05/04/16	24/05/17	
CLE 14	СРВ		CLE de la région d'Argueil - Fo				
14	2489	EP	Gaillefontaine	Rue Martin Aubermesnil			
14	5150	EP	Mauquenchy	RD118			
14	5415		Gaillefontaine	Route d'Aumale (Poste Bataille)	09/02/17	18/04/17	28/04/17
14	5468	EP	Mauquenchy	route de Rouen			
14	5887		Ménerval	les lles			

## PROGRAMME EXTENSION [2017-19]

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la conven- tion	Date de l'arrêté de subven- tion
CLE 1	CSM			CLE entre Seine et Manche			
1	7135		Saint-Jouin-Bruneval	parking plage -horodateur camping-car			
1	7136		Saint-Jouin-Bruneval	avenue Lord Mounbatten - aire de camping- car	06/04/17	09/05/17	
1	7398		Graimbouville	route d'Angerville - terrain de loisirs- borne festive			
1	7629		La Remuée	rue des Grives, chemin rural - ateliers communaux			
CLE 2	CFG			CLE de la région de Fécamp - Goderville			
2	7478		Bretteville-du-Grand-Caux	Place de l'Eglise (Borne de Marché)			
CLE 3	CPC			CLE du Pays de Caux			
3	6867	EP	Touffreville-la-Corbeline	chemin rené et henri bossiere			
3	6912	EP	Touffreville-la-Corbeline	futur giratoire sur RD 131 et RD 104			
CLE 4	ccvs			CLE de Caux - Vallée de Seine			
CLE 5	CCAV			CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont			
5	6683	EP	Colleville	Chemin du Parc - Lotissement "l'Orée du bois"			
5	7455	EP	Ourville-en-Caux	Place Jean Lepicard "Halle commerciale"			
5	7642		Paluel	Chemin rural Route de Saint Valery en Caux			
CLE 6	CL			CLE de la région de Luneray			
6	6652	EP	Luneray	Zone artisanale de Luneray			
6	7163		Quiberville	Rue du vieux puits	13/12/16	28/04/17	-
CLE 7	CPY			CLE de la région de Pavilly - Yerville			
CLE 9	СВ			CLE de la région de Buchy			
9	7428		Bois-d'Ennebourg	Borne marché			
CLE 10	CBLT			CLE de la région de Bellencombre - Long	ueville - Tô	tes	
10	6171	EP	Auffay	Extension rue du vieux château 11 logements collectifs + 2 cabinets médicaux	23/03/17	05/04/17	21/04/17
10	7667		Longueville-sur-Scie	Borne marché - place de la mairie			
CLE 11	CD			CLE de la région Dieppoise			
11	7043		Hautot-sur-Mer	Place des pêcheurs	I de la companya de l		CALL TO SERVICE STATE OF THE PARTY OF THE PA
11	7543		Envermeu	borne foraine - par du Courtillier	06/03/17	24/03/17	22/05/17
CLE 12	CCIL			CLE de la région de Criel - Incheville - Lor	ndinières		
12	4805	EP	Touffreville-sur-Eu	Extension 7 parcelles, hameau de Litteville			
12	6550 6810	EP EP	Flocques Criel-sur-Mer	rue des Ecoles camping municipal 2ème partie	13/04/17 08/12/16	09/05/17	
		OF STATE	Frank and Landy or B. Harrison	The second factor receives the Landwick of The Expension contribution	100/13/14	the second second second second	

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com mune	Date de la conven- tion	Date de l'arrêté de subven- tion
12	7573		Criel-sur-Mer	Criel plage - frond de mer			
CLE 13	CABN			CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neu			
13	6529	EP	Ménonval	rue des sapinettes			
13	6991	EP	Rieux	rue Belle Epine	19/04/17	23/05/17	Comme
13	7255	7	Mortemer	rue du Lavoir		18/04/17	03/05/17
13	7256		Mortemer	route de l'Eaulne	10/03/17	18/04/17	03/05/17
13	7261	EP	Criquiers	Chemin des moines	DUESE		
13	7373		Campneuseville	route Neuve - Place de l'Eglise	07/04/17	28/04/17	
13	7382	EP	Campneuseville	route de Sainfoin derrière	1.41	The state of the state of	
13	7645	EP	Bazinval	rue de la Forêt derrière Mairie/Ecole			
13	7651		Saint-Riquier-en-Rivière	Route de Criel - terrain salle des fêtes	07/04/17	11/05/17	
CLE 14	СРВ			CLE de la région d'Argueil - Forges - Gournay			
14	6444	EP	La Feuillie	Route du Tronquay Desserte de la ZA			
14	6641	EP	Ferrières-en-Bray	Lots. Route de Songeons			
CLE 16	CPN OR			CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen			
16	6397		Quincampoix	Lotissement Séminor - 40 logements sociaux	15/03/17		
16	7270		Clères	Parc Animalier	26/04/17	11/05/17	

#### PROGRAMME EFFACEMENT [2017-19]

CLE	n* sage	lié á	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	date émission convention SDE76	date émission arrêté de subvention
CLE 1	CSM		CLE entre Seine et Manche				
1	1051	EP	Angerville-l'Orcher	Rue d'Auzouville	12/04/17	11/05/17	24/05/17
1	3619	EP	Graimbouville	route de la Golette		- 17.15.45.49.11	
1	4349	EP	La Remuée	rue des Châtaigniers 3ème partie	1000000		
1	4959	-	Le Tilleul	impasse de Dunkerque	06/04/17	27/04/17	09/05/17
1	5466 5467	EP	Cauville-sur-Mer	rue du Tronquay (1ère partie)	10.50		AN RESERVE
1	5588	EP	Cauville-sur-Mer Le Tilleul	rue du Tronquay (2ème partie) chemin du Bocage		-	
1	6257	Eþ	La Remuée	résidence "les Glycines"			
	1000	1000		résidence "la Mésangerie, rue des			
1	6259	EP	La Remuée	Balsamines			
1	6386	ÉP	Saint-Jouin-Bruneval	rue des Lilas 1ère partie			
1	6388	EP	Saint-Jouin-Bruneval	rue des Lilas 2ème partie		TO A TO	A YOU STILL
1	6829	-	Le Tilleul	R.D.940 route du Havre	06/04/17	27/04/17	09/05/17
1	6831		Le Tilleul	Impasse du Cigare	06/04/17	27/04/17	09/05/17
1	6835	Nis	Saint-Aubin-Routot	hameau Godebert	A0000		2000000
1	6836 6896	EP EP	Saint-Aubin-Routot Hermeville	route de Beaucamp, chemin de la Cure lotissement la côte du Moulin	04/04/17	02/05/42	16/05/17
1	6903	EP	Bordeaux-Saint-Clair	route d'Epivent	04/04/17	02/05/17	16/05/17
1	6904	EP	Bordeaux-Saint-Clair	route du Clair Matin			
			Name and Associated Association (Associated Association (Associated Associated Associate	route d'Etretat R.D.39 entre rue de la Ferme		TANKARINTO AN	
1	6909	EP	Villainville	et rue de la Forge	07/04/17	19/04/17	02/05/17
1	6949	EP	Manéglise	hameau des Mares, route du Mouchy	03/04/17	05/04/17	
1	7018	EP	Saint-Jouin-Bruneval	rue Charles Chauveau	06/04/17	09/05/17	Land Land
1	7048	1	Saint-Vigor-d'Ymonville	chemin du Ruelet	21/03/17	04/04/17	21/04/17
1	7049	-	Saint-Vigor-d'Ymonville	route de Saint Jean d'Abbetot	21/03/17	04/04/17	21/04/17
1	7115	EP	Les Trois-Pierres	hameau des Belles	43.75.765		20.000.000
1	7363 7369	EP	Notre-Dame-du-Bec Saint-Romain-de-Colbosc	côte de l'Eglise	11/04/17	09/05/17	22/05/17
1	7374	EP	Sandouville	la Courte Côte / la Grande Côte R.D.80			
1	7388	EP	Sandouville	chemin des Sources			
1	7389	EP	Oudalle	chemin des Sources	18/04/17	18/05/17	
1	7404	EP	Manéglise	hameau Branmaze	03/04/17	05/04/17	
1	7409	EP	La Remuée	rue des Grives R.D.112	20025		
1	7412	EP	La Remuée	rue des Châtaigniers - sente piétonne vers			
- 01	THE WAY	(0)	15.15.1011	aire de loisirs	la color	7-1-1	
1	7486	EP	Saint-Vincent-Cramesnil	Grand Rue, chemin du Haizel	07/04/17	22/05/17	
1	7492	1931	Le Tilleul	rue des Servains			
1	7610	EP	Saint-Vigor-d'Ymonville	route de Secqueville, hameau de Secqueville			
1	7652	EP	Beaurepaire	route de Gonneville R.D.32 (lié au renforcement 6088			
CLE 2	CFG	100	CLE de la région de Fécamp - Go		10 17 1	-	
2	5324	EP	Yport	Rue Hottière et rue aux Justes	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	5964	EP	Goderville	Rue de la Chênaie et rue Jean Prevost	20/04/17	15/05/17	24/05/17
2	6277	EP	Saint-Léonard	Route d'Etretat 1ère Partie - RD940 (Du n°992 au n°762).			
2	6278	EP	Saint-Léonard	Route d'Etretat 2ème Partie - R940 (du n°516 au n°672) et Chemin des Sapins.			
2	6724		Saint-Léonard	Impasse des Marettes et Route d'Yport (RD211).	30/03/17	25/04/17	09/05/17
2	6729	EP	Daubeuf-Serville	Rue de la Vierge			
2	6730	EP	Daubeuf-Serville	Rue du Crucifix et du Cheval Blanc			
2	6948	EP	Saint-Léonard	rue Gustave Couturier à Fécamp		100	
2	7131	EP	Grainville-Ymauville	Route Guy de Maupassant			
2	7146	EP	Angerville-Bailleul	Rue de l' Ecole - RD 73			
2	7319	EP	Mentheville	Impasse de Pétreval et de la Carrière			
2	7339	EP	Gonfreville-Caillot	Route du Vieux moulin et Impasse du Bosquet			
2	7340	EP	Mentheville	Route d'Epreville - RD11			
2	7405	EP	Froberville	Allée des Violettes	06/04/17	15/05/17	24/05/17
2	7487	C-I	Bénarville	Route de Mesnil Vasse	1000		4-1-1-1-1-1
	7571	EP	Bretteville-du-Grand-Caux	Route de Chaumont - Lotissement Place Tous			

CLE	n* sage	iid ă	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	date émission convention SDE76	date émission arrêté de subvention
2	7580	EP	Saint-Léonard	Route d'Etretat (RD940) jusqu'au Chemin de la Corderie			
CLE 3	CPC		CLE du Pays de Caux				1 1
3	4247	EP	Normanville - CCCA	rue des petits jardins		-	
3	4280	EP	Ancourteville-sur-Héricourt - CCCA	Route d'héricourt, RD233			
3	4281	EP	Ancourteville-sur-Héricourt - CCCA	Rue du village, RD233			
3	5817	EP	Saint-Clair-sur-les-Monts	rue des jonquilles			
3	5818	EP	Saint-Clair-sur-les-Monts	rue des jonquilles phase 2			
3	5901	EP	Sainte-Marie-des-Champs	rue de l'industrie 1ère partie	(CO)(V=0)		
3	6454	EP	Valliquerville	grande rue	22/03/17	09/05/17	17/05/17
3	6455 6456	EP EP	Valliquerville Valliquerville	rue de l'église rue du cimetiere	01/02/17	09/05/17	17/05/17 17/05/17
3	6457	EP	Valliquerville	rue du puits	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6598	EP	Robertot	route de la vallée	C. C. C.		21.70
3	6606	EP	Veauville-lès-Baons	route de la prairie	06/04/17	17/05/17	
3	6607	EP	Veauville-lès-Baons Héricourt-en-Caux	impasse angelina	06/04/17	18/05/17	
3	6611 6639		Normanville	rue de saint riquier rue du gaquerel			
3	6871	EP	Trémauville	rue du faux buisson et rue de la mairie	23/02/17	18/04/17	04/05/17
3	6873	EP	Trémauville	rue d equimbosc	23/02/17	18/04/17	04/05/17
3	6976	EP	Saint-Laurent-en-Caux	Route de Doudeville RD 149 conjoint à Reuville	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	6977		Reuville	route de doudeville RD 149 conjoint à saint laurent en caux	03/03/17	18/04/17	26/04/17
3	7097	EP	Terres-de-Caux	Ricarville - rue du carreau Fauville en Caux - rue des vallons			
3	7129	EP	Terres-de-Caux	complément du renfo		-	
3	7110	EP	Autretot	rue des tisserand	06/04/17		
3	7176	EP	Sainte-Marie-des-Champs	rue des cerisiers	-		
3	7179 7182	EP EP	Harcanville Saint-Clair-sur-les-Monts	rue des poteries			
3	7231	EP	Auzebosc	rue de la petite croix phase 3 rue du calvaire phase 2	03/03/17	18/04/17	28/04/17
3	7232	EP	Touffreville-la-Corbeline	route du val au cesne partie 3	14/03/17	18/04/17	25/04/17
3	7266	EP	Doudeville	route de bosc mare	10000	170 (100 (100)	
3	7305	17970	Valliquerville	RD 6015 le Maulny	22/03/17	09/05/17	17/05/17
3	7395 7494	EP	Saint-Laurent-en-Caux Hattenville	lotissement les tilleuls Impasse de l'ancien presbytère	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	7536	EP	Trémauville	rue du petit hameau	10000	-	-
3	7591	EP	Cleuville - CCCA	Rue de l'Eglise	-0-0-6		
CLE 4	ccvs		CLE de Caux - Vallée de Seine	Military and a second			
4	4264	EP	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Chemin du Pas Grillant			
4	5846		Petiville	Rue des 18 Acres/RD28 et Grande Rue/RD281,	06/04/17	26/04/17	09/05/17
4	5847	EP	Petiville	Route du Stade et RD28	06/04/17	26/04/17	09/05/17
4	6048	EP	Saint-Nicolas-de-la-Taille	Grande Rue et rue Pierre Gant			1-2/21
4	6049	EP	Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue Pierre Gant	740		
4	6085	EP	Lanquetot	Route de Bolbec - RD109	VT-02		
4	6283	EP	Trouville-Alliquerville	Route Départementale 40 et route de l'Ecole	02/03/17	18/04/17	09/05/17
4	6734	EP	Raffetot	Rue du Calvaire et Route de Yébleron	10/02/17	18/04/17	02/05/17
4	6735 6862	EP EP	Raffetot Louvetot	Route de Yèbleron Route de l'ancien moulin	10/02/17	18/04/17 18/04/17	02/05/17
4	6910	EP	Saint-Jean-de-la-Neuville	Route du Mont Criquet	16/03/17	18/04/17	28/04/17
4	6993	EP	Mélamare	rue du Tonnelier, rue des deux communes	15/03/17	18/04/17	03/05/17
4	7214	EP	Nointot	Rue des 2 Hameaux			
4	7278	EP	Maulévrier-Sainte-Gertrude	Rue à l'Eau			
4	7279 7367	EP EP	Maulévrier-Sainte-Gertrude Tancarville	Rue du Gué et rue à l'Eau impasse de la Crique	14/04/17	17/05/17	
4	7408	1	Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne, Rue du Château			
4	7413		Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne - Rue du Calvaire, Route de Grandcamp - Rd110, Rue de la Briqueterie - Rd28			=
4	7418		Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne - RD982 et Rue Saint- Amator			
78							

CLE	n" sage	lié a	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	date émission convention SDE76	date émission arrêté de subvention
4	7566	EP	Beuzeville-la-Grenier	Sente du Manoir, Place de l'Eglise et Route de Bolbec			
4	7631	EP	Arelaune-en-Seine	La Mailleraye sur Seine - Rue Pasteur, RD913 et Rue Pierre & Marie Curie.	10/04/17	11/05/17	
CLE 5	CCAV		CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont				
5	4794	EP	Veulettes-sur-Mer	Chemin du Cateller			
5	5164	EP	Gerponville	Route de Theuville			
5	5369	EP	Gerponville	Route de Theuville- côté stade	22,120,120	20121102	
5	5672 5707	EP EP	Eletot Veauville-lès-Quelles	Rue des Wagands (Poste: Vallée) Rue de la Plaine	03/02/17	04/04/17	
5	6009	EP	Pleine-Sève	Le Morêt			
5	6016	EP	Sasseville	Les violettes			
5	6112	EP	Blosseville	Rue de la Forge	- X		
5	6328	EP EP	Saint-Martin-aux-Buneaux Veauville-lès-Quelles	Vinchigny phase 1 Chemin de la plaine - Mathonville		-	
5	6573	EP	Sasseville - CCCA	Route du sucre			
5	6691	EP	Colleville	Impasse de l'école			
5	6763	EP	Blosseville	Rue du Bout du Moulin	control i		
5	6764	EP	Eletot	Rue des Wagands (Poste: Les Wagands)	03/02/17	04/04/17	
5	6863	EP	Vinnemerville	La Grande Rue poste "manoir Vinnemerville"	111111		
5	6946	EP	Limpiville	Rue du presbytère et chemin de Fauville Poste "Bourg"			
5	6982 7111	EP EP	Ypreville-Biville Vinnemerville	route de Valmont La Grande Rue poste "Vinnemerville"			
5	7154	EP	Colleville	RUE DE L'EGLISE			
5	7346	EP	Angerville-la-Martel	Impasse de la Forges		Martin Art	
5	7351	EP	Colleville	rue Cauchoise	03/02/17	04/04/17	
CLE 6	7643 CL	EP	Sassetot-le-Mauconduit  CLE de la région de Luneray	Route des Grandes Dalles Rue du Marché	11/04/17	02/05/17	
6	3328	EP	Auppegard	rue du stade	01/12/16	26/04/17	05/05/17
6	4275	EP	Autigny	rue de la Mare			
6	4290	EP	Thil-Manneville	rue de la forge	24/04/17	09/05/17	18/05/17
6	6223 6288	EP EP	Houdetot Héberville	Grande route RD70		1 1 1 1 1 1 1	
6	6330	EP	Lammerville	Rue de l'église Hameau de flamanville	to Decree		
-6	6627	EP	Thil-Manneville	Rue du champs des oiseaux	24/04/17	09/05/17	18/05/17
6	6655	EP	Anglesqueville-la-Bras-Long	Rue du Bourretout			
6	6934	EP	Longueil	Rue de la mer	16/02/17	25/04/17	05/05/17
6	7099	EP EP	Saint-Pierre-le-Vieux Brachy	Rue du gué Route de la vallée			40.000
6	7692	EP	Luneray	Rue des alliés	1		
CLE 7	CPY		CLE de la région de Pavilly - Yerville				
7	3978	EP	Vibeuf	Rue de la Mare des Champs - Phase 3	12/04/17	17/05/17	
7	6722	EP	Vibeuf	Rue des Moissons et rue de l'Epicerie	02/02/17	1757	
7	7184	EP	Ancretiéville-Saint-Victor	la crevonnerie phase 1	13/04/17	09/05/17	17/05/17
7	7185 7419	EP	Ancretiéville-Saint-Victor Butot	la crevonnerie phase 2 ferme capron face 2	13/04/17	09/05/17	17/05/17
7	7539	EP	Etoutteville	impasse de la patte d'oie	06/04/17	03/05/17	10/05/17
CLE 9	СВ		CLE de la région de Buchy				The second
9	2307	EP	Grainville-sur-Ry	Rue de la Mare Chanceuse (Fin)	10/04/17	23/05/17	
9	2308	EP	Grainville-sur-Ry	Rue de l'Ecole	10/04/17	b	
9	3179 3281		Ry Morgny-la Pommeraye	Route de Martinville Rue du Calvaire	29/03/17	18/04/17	
9	3989	EP	Ernemont-sur-Buchy	Rue du bus avec Sainte Croix			
9	4309	EP	Martainville-Épreville	N31 entre giratoire et Mairle (esquisse)	Total -		T GARAGE
9	5524	EP	Vieux-Manoir	Rue de Saint Aubin (phase 1)	04/04/17	25/04/17	15/05/17
9	5527 5576	EP EP	Vieux-Manoir Maucombie	Route de St Aubin (phase 2) Rue d'Eawy	04/04/17	25/04/17	15/05/17
9	5940	EP	Bois-d'Ennebourg	Rue de la Fondance			
9	5942	EP	Bois-d'Ennebourg	Rue de la Fondance			
9	6129	EP	Préaux	Rue des Ecoles	1		
9	6284 6305	EP	Bosc-Bordel	Routes de la Houssaye (1ère partie)	27/03/17	05/04/17	
	6534	EP EP	Bosc-Bordel Ventes-Saint-Rémy	Routes de la Houssaye (2ème partie) Route de l'Ecole	27/03/17	05/04/17	
_	6637	EP	Bois-Héroult	Impasse de la Quèsne			
9	0001	HI WOOD	Neufbosc	Carrefour RD24 et RD118	Sa your C. S	Later	Total Line
9 9 9	6723	EP					
9	**************	EP EP	Rocquemont Pierreval	Grande Rue Route de Bierville (phase 2)	30/03/17 06/04/17	18/04/17 28/04/17	27/04/17 05/05/17

CLE	n" sage	lid à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	date émission convention SDE76	date èmission arrêté de subvention
9	6858	EP	Pierreval	Route de Bierville (phase 3)	06/04/17	28/04/17	05/05/17
9	6929	EP	Bols-d'Ennebourg	Carrefour RD43 X RD53	ATTRICATE.	is the control	MODAL A
9	6971	EP	Ernemont-sur-Buchy	Rue du Four à Pain		-	
9	6972 7008	EP EP	Ernemont-sur-Buchy Buchy	Rue du Manoir Avenue des Canadiens	27/03/17	19/04/17	02/05/17
9	7027	EP	Grainville-sur-Ry	Rues de l'Église et des Prairies	10/04/17	23/05/17	02/03/17
9	7203	EP	Bierville	Rues des Huit Acres et du Petit Clos			
9	7204	EP	Longuerue	Rues des Huit Acres et du Petit Clos	Total and	ammini (ST)	na min
9	7352	EP	Sommery	Rue de l'abbé Cochet et rue Principale	11/04/17	27/04/17	09/05/17
9	7410	EP	Bosc-Roger-sur-Buchy	La Fresnaye	Destricted by	M. P. S. Mark, S. S.	1000
9	7477	EP	Catenay	Rue Saint Clair	Carrier Co	-000000	TOTATAL
9	7527	EP	Mesnil-Raoul	Impasse du Val aux Prêtres et route de Paris	08/03/17	18/04/17	02/05/17
CLE 10	CBLT		CLE de la région de Bellencomb	re - Longueville - Tôtes			
10	4541		Beaumont-le-Hareng	route d'Eawy (1ère partie)			
10	5895	EP	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (1ère partie)			
10	5896 6614	EP EP	Le Bois-Robert Le Bois-Robert	Rue de la varenne (2ème partie)			
10	6616	EP	Le Bois-Robert Dénestanville	Rue de la varenne (3ème partie) Rue des cyclamens	15/02/17	25/04/17	11/05/17
10	6617	EP	Dénestanville	Rue des cyclamens Rue des myosotis	15/02/17	25/04/17	11/05/17
10	6916	EP	Dénestanville	Impasse de la forêt	15/02/17	25/04/17	11/05/17
10	6989		Beauval-en-Caux	route du Tortillard	14/03/17	28/03/17	21/04/17
1.0	7194		Varneville-Bretteville	Rue des randonneurs	7-4	Circina	
10	7197	EP	Varneville-Bretteville	Route du camp romain			
10	7304	EP EP	Belmesnil Belmesnil	Route de la mer Rue du dernier sou		-	
10	7312	EP	Cottévrard	Rue du Prieuré (lié à la commune de Critot)			
10	7320	EP	Saint-Crespin	Route de la scie	23/02/17	26/04/17	18/05/17
10	7327	EP	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (1ère partie)	LOJOLIT	COJUNITY	10/03/17
10	7328	EP	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (2ème partie)			
10	7329	EP	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (3ème partie)			
10	7364	EP	Vassonville	Route de la scie / chemin de l'église	10/04/17	27/04/17	18/05/17
10	7381	EP EP	Belleville-en-Caux Mesnil-Follemprise	Rue du Petit Mesnil Rue Henri IV	Ada da da bar	P 10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	100000
10	7444	EP	Anneville-sur-Scie	Rue du moulin		Trans-	
CLE 11	CD		CLE de la région Dieppoise	THE CONTROL OF THE CO			
11	1968	EΡ	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Rue des Canadiens		_	
11	4404	EP	Saint-Nicolas-d Allermont Saint-Aubin-sur-Scie	Impasse de La Chapelle			
11	5729	EP	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue du Bel Air		0.00	
11	5730	EP	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue de l'Étoile - (partie 2/2) Poste "Rue de Rouxmesnil"			
11	5731	ÉP	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue de l'Étoile - (partie 1/2) Poste "Rouxmesnil Le Haut"			
11	5735	EP	Saint-Aubin-sur-Scie	Chemin des Vertus			
11	6026	EP	Petit-Caux	TOURVILLE LA CHAPELLE - Route de Brunville	04/04/17	04/05/17	,
1.1	6178	EP	Notre-Dame-d'Aliermont	Grande Rue			
11	6610	EP	Petit-Caux	BIVILLE SUR MER - chemin de Guilmécourt	04/04/17	04/05/17	
11	6826	EP	Varengeville-sur-Mer	Chemin des 2 Gorges	03/02/17	28/04/17	
11	6874	EP	Hautot-sur-Mer	Rue du Cabaret	20/03/17	24/04/17	
11	7107	EP	Rouxmesnil-Bouteilles CLE de la région de Criel - Inche	Chemin des Aubépines			
CLE 12	CCIL						
12	3119 3556	EP EP	Touffreville-sur-Eu Touffreville-sur-Eu	Route de la Vallée 2ème partie hameau de Litteville	-	-	
12	3558	EP	Saint-Pierre-en-Val	rue du Fresne (partie haute : poste "Le	10/04/17		
-0.7	36376	1000	TAMES OF STREET STREET	Fresne" et poste "Orme Jovelin")	10/04/1/		
12	4888	EP	Criel-sur-Mer	Route Touristique / rue des Ormes			
12	5578 6198	EP EP	Ponts-et-Marais Smermesnii	rue de l'Isle route de l'Eglise	-		
12	6325	EP	Criel-sur-Mer	rue de la Mer			/
12	6356	EP	Londinières	rue de Grainville (lié au dossier Renfo 5808 )			-35-
12	6460	EP	Monchy-sur-Eu	rue Pasteur 4ème partie			
12	6506	EP	Melleville	rue des Ormelets			
12	7581	EP	Fresnoy-Folny	rue du Tréport	rice I	11	2
12	7582	EP	Fresnoy-Folny Etalondes	route de la Londe rue de la Plaine Saint Martin		2	Y-02-37
12	7635	EP					

CLE	n* sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com mune	date émission convention SDE76	date émission arrêté de subventio
CLE 13	CABN		CLE de la région d'Aumale - B	langy - Neufchätel		2031	
13	2326	EP	Nesie-Normandeuse	Rue du Centre et rue du Cimetière (partie	31/01/17		
13	4705	EP	Saint-Germain-sur-Eaulne	haute) Lotissement Jacques Cazaux	10/04/17	25/04/17	03/05/17
	100	1		rue du Pontier Blond 2ème partie (sur	The state of the s		03/03/17
13	5145	EP	Mesnières-en-Bray	250ml)	06/04/17	02/05/17	
13	5352	EP	Campneuseville	route de Sainfoin devant Chapelle rue Principale, poste " Chemin des Moines"			
13	5579	EP	Criquiers	P0020			
13	5580	EP	Criquiers	rue Principale poste "rue principale" P0023 (			
13	5806	EP	Monchaux-Soreng	1ère partie ) rue Marcel Porquier	-		-
	1.000			rue Principale poste "rue principale" P0023			
13	5900	EP	Criquiers	(2ème partie)			
13	6256	EP	Quièvrecourt	route de Neufchâtel et route d'Esclavelles	12/04/17	11/05/17	
13	6359	EP	Lucy	route de la Houssaye + carrefour RD97		200	
13	7032	EP	Fesques	rd36 (3ème partie)			
13	7033	EP	Foucarmont	rue Ch. Desjonquières			
13	7236	EP	Lucy	Hameau " le Moulin" RD97			
13	7384 7387	EP EP	Aubéguimont Aubéguimont	rue Centrale (1ère partie) route Centrale (2ème partie)	-		
13	7526	6P	Foucarmont	route de Blangy	-		
13	7649	EP	Fesques	hameau la Vieuville			
CLE 14	СРВ		CLE de la région d'Arguell - Fo			1 - 3 -	1000
14	1355	EP	Molagnies				
14	4706	EP	Le Mesnil-Lieubray	Rue de l'église Rue de l'Eglise	01/12/16	18/04/17	
14	5093	EP.	Croisy-sur-Andelle	Rue de la Capelle (tranche 2)	01/12/10	10/04/17	
14	5884	EP	Ferrières-en-Bray	Rue de l'Église (1ère phase)			
14	5886	EP	Ferrières-en-Bray	Route de Beauvais entre le rond point de la mare aux canards et le pont de Beauvais			
14	7068	EP	La Feuillie	Route de Rouen (N31)			
14	7076	EP	Haucourt	Rue de la Commanderie (Hameau de			
14	7084	EP	Mary Society.	Villedieu T1)			
14	7499	EP	Ferrières-en-Bray Beaussault	Route Neuve Le Toupray (Partie 2)			_
14	7504	EP	Beaussault	Toupray (partie3)			
14	7654	EP	Haucourt	Rue de la Commanderie (Hameau de			
	144.674	ma	for the state of t	Villedieu T2)			
14	7660 CPNO	EP	Ferrières-en-Bray	Route de Beauvais partie 2	-		
CLE 16	R		CLE des Portes Nord-Ouest de	e Rouen			
16	3071	EP	Saint-Germain-sous-Cailly	Route de Bracquetuit (Zème partie)	11/04/17	04/05/17	
16	5551	EP	Villers-Écalles	Rue Gadeau de Kerville			
16	5556	EP	Montigny	Rue du Fond du Piège			
16	5573	EP	La Vaupalière	Rue du Hamelet	99 (00 ()	20/24/14	
16 16	5778 5977	EP EP	Authieux-Ratiéville Montigny	Rue du Mont Cauvaire (partie 1/2) Allée de La Chaupière	27/03/17 13/03/17	20/04/17	
16	6485	EP	Villers-Écalles	Rue Émile Eliot	13/03/17	28/04/17	
16	6844	EP	Saint-Jean-du-Cardonnay	Route du Cadran Poste Château d'Eau	09/03/17	28/04/17	22/05/17
16	6845	EP	Saint-Jean-du-Cardonnay	Route du Cadran Poste "Cadran"			
16	6891	EP	Anceaumeville	Chemin des Granges Partie 1	28/02/17	25/04/17	
16	6892	EP	Anceaumeville	Chemin des Granges Partie 2	25056		
16	6894	EP	Eslettes	Hameau de la Saussaye	09/02/17	28/04/17	2575-1
16	7252 7268	EP	Quincampoix Saint-Jean-du-Cardonnay	Rue Maurice Ducatel	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	No. 15 I		NAME OF THE OWNER OWNER.	futur giratoire RD 6015 et RD 90 DDR Route du camp romain (lié à la commune de			-
	7624	EP	La Houssaye-Béranger	Varneville Bretteville)			

## PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC [2017-19]

CLE	n* sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
CLE 1	CSM			CLE entre Seine et Manche			
1	1051	EH	Angerville-l'Orcher	Rue d'Auzouville	12/04/17	11/05/17	24/05/17
1	3619	Eff	Graimbouville	route de la Golette			
1	4349	Eff	La Remuée	rue des Châtaigniers 3ème partie	~~~~		
1	4370		Saint-Martin-du-Manoir	Hameau d'Enéaumare			
1	4678		Saint-Romain-de-Colbosc	route d'Oudalle - parc Eco-Normandie			
1	5132		Saint-Laurent-de-Brèvedent	rue de la plaine	30/03/17	19/04/17	03/05/17
1	5343		Saint-Romain-de-Colbosc	voie du Château - parc Eco-Normandie	7.000		2-21-21-26
1	5466	Eff	Cauville-sur-Mer	rue du Tronquay (1ère partie)			
1	5467	Eff	Cauville-sur-Mer	rue du Tronquay (2ème partie)			
1	6143		Gainneville	route de Rogerville - 3ème partie			6-0-
1	6146		Gainneville	rue des hêtres			
1	6257	EĦ	La Remuée	résidence "les Glycines"			
1	6259	Eff	La Remuée	résidence "la Mésangerie, rue des Balsamines			
1	6386	Eff	Saint-Jouin-Bruneval	rue des Lilas 1ère partie			
1	6388	胼	Saint-Jouin-Bruneval	rue des Lilas 2ème partie			
1	6423		Gainneville	hameau de Gerville plaine de la Paix - stade de foot -			
1	6830		Le Tilleul	R.D.940 Eglise			
1	6833		Cauville-sur-Mer	R.D.940 Emmaüs	07/03/17	04/04/17	18/04/17
1	6836	EH	Saint-Aubin-Routot	route de Beaucamp, chemin de la Cure			"Sylvania"
1	6869		Cauville-sur-Mer	R.D.940 impasse lieu-dit "Versailles" à la rue de Versailles	07/03/17	04/04/17	18/04/17
1	6870		Cauville-sur-Mer	2/4 rue de Briquemare - armoire EP	07/03/17	04/04/17	18/04/17
1	6896	Eff	Hermeville	lotissement la côte du Moulin	04/04/17	02/05/17	16/05/17
1	6899		La Cerlangue	route de Tancarville R.D.39 - hameau de la Forge	04/04/17	24/04/17	02/05/17
1	6901		La Cerlangue	route de Tancarville R.D.39- Maison Familiale et Rurale	04/04/17	24/04/17	02/05/17
1	6902		La Cerlangue	hameau de la Morinerie	04/04/17	24/04/17	02/05/17
1	6903	Eff	Bordeaux-Saint-Clair	route d'Epivent			
1	6904	Eff	Bordeaux-Saint-Clair	route du Clair Matin			
1	6906		Bordeaux-Saint-Clair	route du Clair Matin			
1	6907		Rolleville	rue Abbé Maze - parking salle polyvalente	02/03/17	04/04/17	09/05/17
1	6908	Renfo	Villainville	route d'Etretat R.D.39 entre rte de Pierrefiques et rue de la Ferme	07/04/17	19/04/17	02/05/17
1	6909	Eff	Villainville	route d'Etretat R.D.39 entre rue de la Ferme et rue de la Forge	07/04/17	19/04/17	02/05/17
1	6917	100	Hermeville	R.D.125 X rue des Cordiers	04/04/17	02/05/17	16/05/17
1	6949	Eff	Manéglise	hameau des Mares, route du Mouchy	03/04/17	05/04/17	
1	6950		Manéglise	rue du Général de Gaulle 2ème tranche	03/04/17	05/04/17	27/04/17
1	6999		Saint-Jouin-Bruneval	rue des Châtaigniers - lotissement du Parc	06/04/17	09/05/17	
1	7000		Saint-Jouin-Bruneval	place du Major Général Frost	W. Tanil	THE PARTY OF	
1	7018	E#F	Saint-Jouin-Bruneval	rue Charles Chauveau	06/04/17	09/05/17	LEST CE
1	7044	000	Epretot	R.D.6015 Abribus	06/03/17	04/04/17	09/05/17
1	7045		Rogerville	rue de la Fraternité	d =	T THE PARTY	THE STATE OF
1	7046		Rogerville	rue René Coty			
1	7047		Rogerville	rue Guy de Maupassant, Impasse Fontenelle, rue Maurice Leblanc, rue le Nid de Corneille			

ČLÉ	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
1	7114		Les Trois-Pierres	impasse hameau des Belles	24/04/17	22/05/17	
1	7115	Eff	Les Trois-Pierres	hameau des Belles	1		
1	7330		Sainneville	rue du Grénesé	Value A		
1	7331	-00/	Sainneville	rue de la Mare Violette	10/04/17	24/04/17	
1	7332		Sainneville	rue de l'Eglise	70.10.10.		
1	7334 7349	_	Gainneville	rue de la Gare	10/04/17	09/05/17	20 (or (47
1	7354	-	Notre-Dame-du-Bec Mannevillette	côte de la Ferme Boivin rue d'Estouteville - Stade	11/04/17 28/03/17	09/05/17 03/04/17	22/05/17 18/04/17
1	7355		Fontaine-la-Mallet	avenue Jean Jaurès	28/03/17	03/04/17	18/04/1/
1	7356		Octeville-sur-Mer	avenue Michel Adam		-	
1	7357		Fontaine-la-Mallet	Diverses rues, horloges astronomiques			
1	7358		Octeville-sur-Mer	R.D.940 - rue Auguste Leconte			
1	7359		Octeville-sur-Mer	route de Montivilllers / avenue Michel Adam - passage piétons			
1	7360		Octeville-sur-Mer	rue Michel Morin			2
1	7361		Turretot	place de Caux- rue de l'Eglise			
1	7362		Octeville-sur-Mer	R.D.940 Rond point du Pêcheur	4.1		
1	7363	Eff	Notre-Dame-du-Bec	côte de l'Eglise	11/04/17	09/05/17	22/05/17
1	7365 7372		Saint-Aubin-Routot Saint-Romain-de-Colbosc	route Vieille Route de la Botte avenue du Général de Gaulle	04/04/17	02/05/17	16/05/17
1	7374	Eff	Sandouville	la Courte Côte / la Grande Côte R.D.80	-		-
1	7388	Eff	Sandouville	chemin des Sources			
1	7389	Eff	Oudalle	chemin des Sources		18/05/17	
1	7397		Graimbouville	route d'Angerville - terrain de loisirs		20/30/20	
1	7404	Eff	Manéglise	hameau Branmaze	03/04/17	05/04/17	C
1	7409	Eff	La Remuée	rue des Grives R.D.112			
1	7412	Eff	La Remuée	rue des Châtaigniers - sente piétonne vers aire de loisirs			
1	7414		La Remuée	aire de loisirs 1ère partie, allée piétonne traversante, rue des Grives			
1	7449		Fontenay	rue de la Randouerle x impasse des Sources			
1	7450		Fontenay	impasse des Peupliers			-
1	7451	-	Fontaine-la-Mallet	place Saint Valéry rue René Raas jusque chemin des Quatre			
1	7457		Octeville-sur-Mer	Fermes			
1	7458		Octeville-sur-Mer	rue Michel Adam x rue Michel Morin			
1	7459		Octeville-sur-Mer	rue Michel Adam parking salle Michel Adam			
1	7460		Angerville-l'Orcher	carrefour en Té DDR	DR	27/03/17	19/04/17 15/05/17
1	7463		Angerville-l'Orcher	giratoire RD 39 DDR	DR	27/03/17	19/04/17 15/05/17
1	7464		Angerville-l'Orcher	giratoire RD 52 DDR	DR	27/03/17	19/04/17 15/05/17
1	7467		Sandouville	rue de l'Eglise x rue de la Plaine - parc de Jeux			
1	7468		Saint-Laurent-de-Brèvedent Saint-Laurent-de-Brèvedent	rue de la Cavée x rue des Communes côte des Châtaigniers, place des Amandiers, place des Coquelicots, place des Bleuets, rue des Marronniers			
1	7471	-	Sandouville	chemin du Haut Vent	2,25		
1	7479		Saint-Vincent-Cramesnil	rue de la Cure	07/04/17	22/05/17	
1	7480		Saint-Vincent-Cramesnil	la Chesnaie	07/04/17	22/05/17	
1	7481		Saint-Vincent-Cramesnil	route de Sandouville R.D.80	07/04/17	22/05/17	
1	7486	Ŀff	Saint-Vincent-Cramesnil	Grand Rue, chemin du Haizel	07/04/17	22/05/17	
1	7489		Saint-Martin-du-Manoir	lotissement la Closerie	13/04/17	18/05/17	
1	7490		Saint-Martin-du-Manoir	allée des Terrasses	13/04/17	18/05/17	
1	7506 7508		Cauville-sur-Mer	route de Montivilliers	-		
1	7508	-	Heuqueville Heuqueville	rue du Manoir, impasse du Petit Clos R.D. 111 route de Mannevillette			
1	7510		Oudalle	route de l'Eglise - parking Mairie			

CLE	n' sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
1	7511		Oudalle	route de la Vallée / route du Hamelet			
1	7512		Criquetot-l'Esneval	route de Mondeville			
1	7513		Criquetot-l'Esneval	parking de l'Ile			
1	7514		Criquetot-l'Esneval	route de Vergetot			
1	7610	Eff	Saint-Vigor-d'Ymonville	route de Secqueville, hameau de Secqueville			
1	7627		Saint-Jouin-Bruneval	R.D.111 cheminement piéton			
1	7652	Eff	Beaurepaire	route de Gonneville R.D.32 (lié au renforcement 6088			
1	7690	-	Saint-Martin-du-Manoir	route de la Cayenne	13/04/17	18/05/17	
CLE 2	CFG			CLE de la région de Fécamp - Goderville			
2	5324	EĦ	Yport	Rue Hottière et rue aux Justes	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	5964	Eff	Goderville	Rue de la Chênaie et rue Jean Prevost	20/04/17	15/05/17	24/05/17
2	6277	EH	Saint-Léonard	Route d'Etretat 1ère Partie - RD940 (Du n°992 au n°762).	W. A	727	7
2	6278	Eff	Saint-Léonard	Route d'Etretat 2ème Partie - R940 (du n°516 au n°672) et Chemin des Sapins.			
2	6729	Eff	Daubeuf-Serville	Rue de la Vierge			
2	6730	Eff	Daubeuf-Serville	Rue du Crucifix et du Cheval Blanc	-		
2	6737		Saint-Maclou-la-Brière	Route de Yébleron (Eclairage de l'Eglise)			
2	6913	1014	Gonfreville-Caillot	Route de Bréauté, RD452	13/01/17	18/04/17	26/04/17
2	6931		Ecrainville	giratoire RD 925 ,RD 68 et RD 252 DDR		1877	-0.00
2	6948	Eff	Saint-Léonard	rue Gustave Couturier à Fécamp	/or /	20 (00 (20	
2	6957 6967	Renfo	Sausseuzemare-en-Caux Froberville	Route d'Ecrainville - RD68 Allée des Vlolettes & des Jonquilles	11/05/17	23/05/17	
2	6973	Kemo	Yport	rue Emmanuel Foy et rue Eugène Ebran	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	7013	7	Maniquerville	Rue Thiboutot, rue de l'Ancienne Ecole, Allée de la Voie Romaine	12/04/17	23/04/17	03/03/17
2	7085		Maniguerville	Place de la Mairie et Rue Thiboutot			
2	7131	Eff	Grainville-Ymauville	Route Guy de Maupassant			
2	7132		Grainville-Ymauville	Rue du Bocage et au carrefour de la route de Valmont, RD10.	09/03/17	25/04/17	
2	7133		Yport	Chemin de la mare aux loups	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	7140	-01	Yport	Rue de la Belle Etoile (Résidence)	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	7141		Yport	Rue Gorgeu, rue Metzinger, Rue Jean Hélie, rue Hottières "Haute", Avenue Marguerite et Rue Casimir Vatinel.	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	7142		Yport	Rue Ernest Lethullier "Basse" et "Haute", Rue de la Cardine, Après Cardine et Rue Feuilloley			
2	7143		Saint-Sauveur-d'Émalleville	Rue du Presbytère et rue des Pommiers	11/04/17	22/05/17	
2	7144		Saint-Sauveur-d'Émalleville	Lotissement le Bel Horizon	11/04/17	22/05/17	-
2	7145	Jan.	Saint-Sauveur-d'Émaileville	Impasse des Glycines, Rue des Acacias et Impasse des Magnolias	11/04/17	22/05/17	
2	7146	EH	Angerville-Bailleul	Rue de l' Ecole - RD 73		Caggranes	19 5 000 0
2	7156 7161		Angerville-Bailleul Goderville	Chemin de l'Eglise, Poste Eglise Rue Georges Braque, Rue Raoul Dufy et Rue	15/03/17 20/04/17	25/04/17 15/05/17	16/05/17 24/05/17
2	7186		Manneville-la-Goupil	Auguste Renoir. Route Guy de Maupassant - RD10	07/04/17	11/05/17	24/03/1/
2	7319	Eff	Mentheville	Impasse de Pétreval et de la Carrière	21/04/11	22/00/21	
2	7339	Eff	Gonfreville-Caillot	Route du Vieux moulin et Impasse du Bosquet			
2	7340	Eff	Mentheville	Route d'Epreville - RD11		1 - 0.00	
2	7405	Eff	Froberville	Allée des Violettes	06/04/17	15/05/17	24/05/17
2	7440		Tocqueville-les-Murs	Rue de l'Ancien Four	28/03/17	25/04/17	04/05/17
2	7454 7571	Renfo Eff	Mentheville Bretteville-du-Grand-Caux	Route de l'Eglise Route de Chaumont - Lotissement Place Tous			
2	7580	Eff	Saint-Léonard	Vents Route d'Etretat (RD940) jusqu'au Chemin de			
-	, 560	70	WALL RECOLUTE	la Corderie	1		

	n° sage	llé à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
2	7588		Bretteville-du-Grand-Caux	Place du Charron et Place du Bicentenaire			
CLE 03	CPC			CLE du Pays de Caux			
3	2715	-	Trémauville	Rue de la Hétraje	-		-
3	4002		Terres-de-Caux	Fauville en Caux - RD 149 devant future gendarmerie			
3	4023	Renfo	Saint-Clair-sur-les-Monts	Poste Église, chemin des Écollers 4X 12 Cu sur 263m			
3	4246	Renfo	Normanville - CCCA	Rue du Petit Jardin partie renforcement (fils nu 4x29 Cu)			
3	4247	Eff	Normanville - CCCA	rue des petits jardins			1-
3	4280	EH	Ancourteville-sur-Héricourt - CCCA	Route d'héricourt, RD233			
3	4281	Eff	Ancourteville-sur-Héricourt - CCCA	Ruo du villago PD222			
- 2	122.57	1000	(h)	Rue du village, RD233			
3	5817	Eff	Saint-Clair-sur-les-Monts	rue des jonquilles			1.7
3	5818	Eff	Saint-Clair-sur-les-Monts	rue des jonquilles phase 2			
3	5825	_	Sainte-Marie-des-Champs	aménagement eglise	07/04/47	o s for lan	an ton tan
3	5829 5832		Amfreville-les-Champs	route de la fosse aux loups	07/04/17	04/05/17	15/05/17
3	5859	_	Amfreville-les-Champs Yébleron	chemin vert de la ruette	11/04/17	24/04/17	02/05/17
3	5860		Yébleron	résidence RPA lotissement les tilleuls	11/04/17		02/05/17
3	5861	_	Yébleron	route de bolleville	11/04/17	21/04/17 24/04/17	02/05/17
3	5893		Auzebosc	lotissement les tilleuls	03/03/17	10/04/17	28/04/17
3	5901	EH	Sainte-Marie-des-Champs	rue de l'industrie 1ère partie	03/03/17	10/04/17	20/04/17
3	5948	Renfo	Harcanville	route de la briqueterie 285ml 4x22cu	09/03/17	18/04/17	28/04/17
3	5955	MODELLI CO	Auzebosc	place de la mairie	03/03/17	10/04/17	28/04/17
3	6454	Eff	Valliquerville	grande rue	22/03/17	09/05/17	17/05/17
3	6455	Eff	Valliquerville	rue de l'église	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6456	EH	Valliquerville	rue du cimetiere	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6457	Eff	Valliquerville	rue du puits	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6508	1,00	Hautot-le-Vatois	rue des fermes		Land Bullion	
3	6593		Boudeville	rue du percheron	16/02/17	10/04/17	20/04/17
3	6595		Robertot	parking du cimetière rue de l'église	17/02/17	04/05/17	15/05/17
3	6597		Robertot	chemin de la grand mère paysanne	F-3/2-0-40-5		
3	6598	Eff	Robertot	route de la vallée			
3	6606	EĦ	Veauville-lès-Baons	route de la prairie	06/04/17	17/05/17	
3	6607	Eff	Veauville-lès-Baons	impasse angelina	06/04/17	18/05/17	
3	6619	-	Terres-de-Caux	Saint Pierre Lavis - impasse des haies	-	1 1 1 1 1 1 1	_
3	6638 6865	-	Saint-Clair-sur-les-Monts Robertot	rue de l'église mairie	17/02/17	04/05/47	15 f05 f47
3	6867	Ext	Touffreville-la-Corbeline	sente piétonne CD 131 chemin rené et henri bossiere	17/02/17	04/05/17	15/05/17
3	6871	Eff	Trémauville	rue du faux buisson et rue de la mairie	23/02/17	18/04/17	04/05/17
3	6873	Eff	Trémauville	rue d equimbosc	23/02/17	18/04/17	04/05/17
3	6912	-	Touffreville-la-Corbeline	futur giratoire sur RD 131 et RD 104			
3	6976	Eff	Saint-Laurent-en-Caux	Route de Doudeville RD 149 conjoint à Reuville	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	6977	Eff	Reuville	route de doudeville RD 149 conjoint a saint laurent en caux	03/03/17	18/04/17	26/04/17
3	7010	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des vallons			
3	7011	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des jardins 4x19 Cu sur 140m			
3	7012	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue du général de Gaulle 4x19 Cu 145ml	11/04/17		
3	7025	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue de la libération 150 m de 4x19 cu			
3	7029	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des londes 350m de 4x48 cu			

CLE	n* sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subventior
3	7108		Allouville-Bellefosse	parking public face à la mairie	07/02/17	10/04/17	25/04/17
3	7109		Allouville-Bellefosse	route de louvetot RD 33			
3	7110	Eff	Autretot	rue des tisserand	06/04/17		
3	7129	Eff	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des vallons complément du renfo			
3	7172		Sainte-Marie-des-Champs	rue des mésanges sente piétonne	07/02/17	10/04/17	04/05/17
3	7173		Sainte-Marie-des-Champs	impasse perpendiculaire à la RD 6015	07/02/17	24/04/17	04/05/17
3	7174		Sainte-Marie-des-Champs	avenue des lions			
3	7176	Eff	Sainte-Marie-des-Champs	rue des cerisiers	of stances		
3	7177		Allouville-Bellefosse	rue Jacques Anquetil	06/12/16	20/02/17	13/03/17
3	7178		Harcanville	chemin des marronniers	09/03/17	19/04/17	28/04/17
3	7179	Eff	Harcanville	rue des poteries			
3	7180		Saint-Clair-sur-les-Monts	stade de foot	-		100
3	7181		Saint-Clair-sur-les-Monts	la grande rue			
3	7182	Eff	Saint-Clair-sur-les-Monts	rue de la petite croix phase 3			- 25 No. 15 No.
3	7198		Sainte-Marie-des-Champs	rue des brebis	07/02/17	10/04/17	04/05/17
3	7231	Eff	Auzebosc	rue du calvaire phase 2	03/03/17	18/04/17	28/04/17
3	7232	Eff	Touffreville-la-Corbeline	route du val au cesne partie 3	14/03/17	18/04/17	25/04/17
3	7249		Touffreville-la-Corbeline	rue et place de l'églisé	14/03/14	10/04/17	19/04/17
3	7250		Touffreville-la-Corbeline	route de rançon	14/03/14	10/04/17	19/04/17
3	7264		Doudeville	horloge Astro sur la commune	28/02/17	19/04/17	02/05/17
3	7265		Doudeville	remplacement des armoires EP	28/02/17	10/04/17	02/05/17
3	7266 7294	Eff	Doudeville Terres-de-Caux	route de bosc mare  Fauville en Caux - rue de la ferme et impasse	11/04/17		
-	7295		M-STEEL S STORAGE	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	11/04/17		
3	7377	_	Terres-de-Caux Héricourt-en-Caux	Fauville en Caux - rue d'amiot rue de saint mellon RD 131		_	_
3	7378	_	Héricourt-en-Caux	rue de saint riquier (lanterne boule)	-		
3	7379		Héricourt-en-Caux	rue de greaume lanterne mercure			
3	7380		Yvecrique	rue des écoles parking	07/04/17	11/05/17	22/05/17
3	7385		Valliquerville	rue du cimetière parking	22/03/17	09/05/17	17/05/17
3	7386	- W. W.	Valliquerville	rue de la mairie parking			
3	7392	Renfo	Ecretteville-lès-Baons	rue du sabotier			
3	7393		Yvecrique	route de Bihorel	07/04/17	11/05/17	22/05/17
3	7395	16(1)	Saint-Laurent-en-Caux	lotissement les tilleuls	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	7406		Hautot-le-Vatois	horloge astro chemin de la côte et hameau			
3	7484		Etalleville	de Gogny rue du château			
3	7485		Etalleville	parking rue du château			
	ATU TELL		Ctanevine	rue du meunier pour impasse de gogny	2.5535		
3	7488		Ecretteville-lès-Baons	conjoint a hautot le vatois	10/03/17	10/04/17	24/04/17
3	7494	Eff	Hattenville	impasse de l'ancien presbytère			
3	7533		Trémauville	rue de la mairie			
3	7534		Trémauville	rue de la mairie place de la mairie			
3	7536	Eff	Trémauville	rue du petit hameau			
3	7542	1.5-7	Allouville-Bellefosse	centre bourg armoire AL2			
3	7545	- 0.1	Canville-les-Deux-Églises	Lotissement de la Ferme			
3	7546		Canville-les-Deux-Églises	rue Gérard ducastel			
3	7547	_	Canville-les-Deux-Églises	Containers rue Gérard Ducastel			
3	7548 7549		Canville-les-Deux-Églises Canville-les-Deux-Églises	Rue Verte	-		
3	7550		Canville-les-Deux-Eglises Canville-les-Deux-Églises	impasse de l'église route d'Autigny proche de la rue du sucre		-	
	A HEID		CAMPAGE AND DAMAGE CALCULA	TATO CHA MATA TATO CANALANT SE			
3	7552		Canville-les-Deux-Églises	Route d'Autigny			
3	7553		Canville-les-Deux-Églises	Route de Perelle			
3	7554		Canville-les-Deux-Églises	Rue de Notre Dame			
3	7555		Canville-les-Deux-Églises	Route du Sucre			2
3	7556 7568	_	Canville-les-Deux-Églises Doudeville	Route de Saint Laurent	10/04/12	12/05/12	
7	7591	Eff	Cleuville - CCCA	route de seltot Rue de l'Eglise	10/04/17	12/05/17	

CLE	n* sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
3	7661		Saint-Laurent-en-Caux	rue elphege beaudoin			
CLE 4	ccvs			CLE de Caux - Vallée de Seine			
4	4102		Parc-d'Anxtot	Voie Nouvelle, Eclairage du Stade.			-
4	4264	Eff	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Chemin du Pas Grillant			
4	5047		La Frénaye	Lotissement Plaine Becquet, Armoire I.			
4	5840	Renfo	Port-Jérôme-sur-Seine	Touffreville la Cable - Route du Pré Mançais - RD 28			1:77
4	5847	Eff	Petiville	Route du Stade et RD28	06/04/17	26/04/17	09/05/17
4	6045		Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue de la Taille et impasse du Mont Hulé	13/03/17	19/04/17	02/05/17
4	6047		Saint-Nicolas-de-la-Taille	salle polyvalente - voie Grout	10/04/17	26/04/17	04/05/17
4	6048	eff	Saint-Nicolas-de-la-Taille	Grande Rue et rue Pierre Gant			
4	6049	Eff	Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue Pierre Gant			
4	6085	Eff	Lanquetot	Route de Bolbec - RD109	(100 mazz		
4	6283	Eff	Trouville-Alliquerville	Route Départementale 40 et route de l'Ecole	02/03/17	18/04/17	09/05/17
4	6621		La Trinité-du-Mont	Rue de la Réserve, partie 2.	23/03/17	12/04/17	02/05/17
4	6630		Vatteville-la-Rue	336 rue d'Areleaune, Auberge rue des Monts et 1318 la Rue.	16/09/16	04/05/17	17/05/17
4	6734	Eff	Raffetot	Rue du Calvaire et Route de Yébleron	10/02/17	18/04/17	02/05/17
4	6735	Eff	Raffetot	Route de Yèbleron	10/02/17	18/04/17	02/05/17
4	6862 6866	Eff	Louvetot Saint-Nicolas-de-la-Haie	Route de l'ancien moulin  Rue de l'Eglise et rue de la Haute rue	17/02/17	18/04/17	09/05/17
4	6910	Eff	Saint-Nicolas-de-la-Hale Saint-Jean-de-la-Neuville	Route du Mont Criquet	16/03/17	18/04/17	28/04/17
4	6993	Eff	Mélamare	rue du Tonnelier, rue des deux communes	15/03/17	18/04/17	03/05/17
4	6994		Mélamare	rue des Potiers - aménagement des abords	15/03/17	18/04/17	02/05/17
4	7030		Anquetierville	de la Mairie Route de la Cavée, espace public de la salle	10/02/17	10/04/17	26/04/17
4	7200		Saint-Jean-de-Folleville	polyvalente. RD982, de la rue des Sources à la côte de	13/04/17	02/05/17	Date
4	7201		Saint-Jean-de-Folleville	Radicatel Chicane Ouest, RD982 (Aménagement	201001000		-
	38 (0.537)	_	SEALS TEST MISSINGS TIME	Départemental)			
4	7206 7214	Eff	Saint-Eustache-la-Forêt Nointot	Rue James Schwob Rue des 2 Hameaux	_		
4	7278	Eff	Maulévrier-Sainte-Gertrude	Rue à l'Eau			
4	7279	Eff	Maulévrier-Sainte-Gertrude	Rue du Gué et rue à l'Eau			
4	7280		Vatteville-la-Rue	De la Route de Caudebec à la rue d'Areleaune.			
4	7281		Vatteville-la-Rue	De la rue de Plessis au Chemin de la Brèche			
4	7282		Vatteville-la-Rue	De la rue des Landes à La Rue			
4	7335	Renfo	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Rue des Landes à La Rue			
4	7338		Mélamare	rue des Potiers - parking Mairie	15/03/17	18/04/17	02/05/17
4	7366		Tancarville	route du Havre R.D.982	14/04/17	17/05/17	1717/1191
4	7367	Eff	Tancarville	impasse de la Crique	14/04/17	17/05/17	
4	7407 7423		La Frénaye Saint-Nicolas-de-la-Taille	Rue Arthur Honegger Grande rue R.D.17 1ère phase (ch. des fleurs	13/03/17	19/04/17	02/05/17
4	7424		Saint-Nicolas-de-la-Taille	à rue Beaufils) Grande rue R.D.17 2ème phase (rue Beaufils	10/04/17	21/04/17	04/05/17
100	BOISSE		2.4% 5.8.46.7.42.40% 20% 25% 25.4% 5	à Grand Trait)	EA364905. O.	T. M. SODIAL GA	The College Bar
4	7425 7446		Saint-Nicolas-de-la-Taille Port-Jérôme-sur-Seine	rue Beaufils	13/03/17	19/04/17	02/05/17
4	7447		Port-Jerôme-sur-Seine Port-Jérôme-sur-Seine	Touffreville-la-Cable, Rue des Frênes Touffreville-la-Cable, Rue du Relais et			
4	7562	Renfo	Bernières	Impasse des Charmes (Horloge Armoire) Rue du Quesnay et rue du Médan			
4	7565	Eff	Beuzeville-la-Grenier	Route du Village, Sente du Manoir et Route de Bolbec (RD910)			- 1

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
4	7566	Eff	Beuzeville-la-Grenier	Sente du Manoir, Place de l'Eglise et Route de Bolbec			
4	7583		Saint-Eustache-la-Forêt	Grande Rue			-
4	7584		Saint-Eustache-la-Forêt	Rue James Schwob et Le Coteau			
4	7585		Saint-Eustache-la-Forêt	Rue des Chênes et Hameau de la Mare Carel			
4	7586		Saint-Eustache-la-Forêt	Les Bosquets			
4	7587		Saint-Jean-de-Folleville	Rue des Sources			
4	7631	FfI	Arelaune-en-Seine	La Mailleraye sur Seine - Rue Pasteur, RD913 et Rue Pierre & Marie Curie.	10/04/17	11/05/17	
CLE 5	CCAV			CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont			
5	4099	Renfo	Eletot	Rue de Saint Pierre poste "LES WAGANS"			Mark Salak
5	4107	Renfo	Valmont	Route de Valmont poste SEMINOR Commune			
5	4794	Eff	Veulettes-sur-Mer	Chemin du Catelier	e volu		
5	5164	Eff	Gerponville	Route de Theuville			
5	5369	Eff	Gerponville	Route de Theuville- côté stade		Mar. N	
5	5671		Limpiville	La Ruette	24/03/17	04/04/17	03/05/17
5	5672	Eff	Eletot	Rue des Wagands (Poste: Vallée)	03/02/17	04/04/17	
5	5707	Eff	Veauville-lès-Quelles	Rue de la Plaine		The state of	
5	6009	Eff	Pleine-Sève	Le Morêt	-		
5	6016	Efi	Sasseville	Les violettes			
5	6112	Eff	Blosseville	Rue de la Forge			
5	6232	Renfo	Saint-Vaast-Dieppedalle - CCCA	Rue du Colombier	14/12/16	04/04/17	
5	6328	Eff	Saint-Martin-aux-Buneaux	Vinchigny phase 1			
5	6337	Eff	Veauville-lès-Quelles	Chemin de la plaine - Mathonville			
5	6573	Eff	Sasseville - CCCA	Route du sucre			
5	6608		Sasseville - CCCA	Rue de la sucrerie			
5	6683	ext	Colleville	Chemin du Parc - Lotissement "l'Orée du bois"			
5	6691	Eff	Colleville	Impasse de l'école			
5	6747	Renfo	Gueutteville-les-Grès - CCCA	Rue du Petray Poste Petray			
5	6748	STORY STORY STORY	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue de Vinchigny poste "Château d'eau"			
5	6749	Explanation of the last of the	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue de la Mer D471 poste "Petites Dalles"			
5	6750	Renfo	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue Joseph Heuze poste "Heuze"			
5	6751	arana da la constitución	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue Joseph Heuze poste "HEUZE" 2ème	14/12/16		
5	6752	Renfo	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue Joseph Heuze poste "tennis"	2.1/2.2/2.0		
5	6762		Blosseville - CCCA	Rue du Bout du Moulin			
5	6763	Eff	Blosseville - CCCA	Rue du Bout du Moulin			
5	6764	Eff	Eletot	Rue des Wagands (Poste: Les Wagands)	03/02/17	04/04/17	
5	6765	Renfo	Colleville	rue Cauchoise Poste CITE SUCRERIE	03/02/17	04/04/17	
5	6766	Renfo	Theuville-aux-Maillots	rue du Château d'eau	04/02/17	04/04/17	
5	6772	Renfo	Sassetot-le-Mauconduit	rue Elisabeth d'Autriche et due de la mairie	11/04/17	02/05/17	
5	6773	Renfo	Sassetot-le-Mauconduit	rue André Fiquet		7.7.7.7.7	
5	6776	Renfo	Sassetot-le-Mauconduit	Route du Marché et Route des grandes dalles			
5	6779	Renfo	Valmont	Rue Albert Bellavoine			
5	6863	Elf	Vinnemerville	La Grande Rue poste "manoir Vinnemerville"			-
5	6944		Saint-Pierre-en-Port	Allée des Epincelles	13/02/17	04/04/17	7
5	6945		Saint-Pierre-en-Port	Rue de la Malrie	13/02/17	04/04/17	
5	6946	Eff	Limpiville	Rue du presbytère et chemin de Fauville		20,470,0020	
5	6947		Limpiville	Rue de l'église entrée école	24/03/17	04/04/17	03/05/17
5	6982	Eff	Ypreville-Biville	route de Valmont		- C. M. T. M. T. T.	13-13-13-1
5	7002	-	Contremoulins	Route de la Gillotière	22/02/17	04/04/17	02/05/17
5	7003		Contremoulins	Impasse des Chevreuils	22/02/17	04/04/17	02/05/17
5	7004		Contremoulins	Rue du Bel Event et Route de l'Eglise	22/02/17	04/04/17	02/05/17
5	7005		Contremoulins	Chemin des Houx	22/02/17	04/04/17	02/05/17
5	7006	-	Contremoulins	Rue du Bel Event Remplacement Armoire EP	22/02/17	04/04/17	02/05/17

CLE	n" sage	lié a	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subventior
5	7066		Vittefleur	Rue de la Couture		-	
5	7111	Eff	Vinnemerville	La Grande Rue poste "Vinnemerville"			
5	7164	Eff	Colleville	RUE DE L'EGLISE			
5	7346	Eff	Angerville-la-Martel	Impasse de la Forges			
5	7351	Eff	Colleville	rue Cauchoise	03/02/17	04/04/17	
5	7455	Ext	Ourville-en-Caux	Place Jean Lepicard "Halle commerciale"	J. 15		
5	7529	Renfo	Eletot	Rue de Saint Pierre poste "les Wagans"	03/02/17	04/04/17	
5	7559		Valmont	Rue André Fiquet	De Chapte	177-94-91	
5	7614		Sassetot-le-Mauconduit	Rue de l'Abbé Lemaitre	11/04/17	02/05/17	
5	7615		Sassetot-le-Mauconduit	Route de Criquetot - Chemin de Briquedalle	11/04/17	02/05/17	
5	7617	100	Criquetot-le-Mauconduit	Rue de la Plaine du Village		000000000000000000000000000000000000000	
5	7643	Eff	Sassetot-le-Mauconduit	Route des Grandes Dalles Rue du Marché	11/04/17	02/05/17	
5	7646		Valmont	Place Greverie EP Monument aux morts EP			
5	7647 7650		Valmont	Diverses Rues 10 boitiers prises			-
4.000 vil			Valmont	Ecole Maternelle Georges Cuvier			
CLE 6	CL			CLE de la région de Luneray	27.7		
6	3328	Eff	Auppegard	rue du stade	01/12/16	26/04/17	05/05/17
6	4275	Eff	Autigny	rue de la Mare			
6	4290	Eff	Thil-Manneville	rue de la forge	24/04/17	09/05/17	18/05/17
6	5362 6223	Renfo	Angiens Houdetot	Rue de la mer Grande route RD70	-		
6	6288	Eff	Héberville	Rue de l'église			
6	6289		Héberville	Rue du moulin			
6	6330	Eff	Lammerville	Hameau de flamanville			
6	6627	Eff	Thil-Manneville	Rue du champs des oiseaux	24/04/17	09/05/17	18/05/17
6	6652	Ext	Luneray	Zone artisanale de Luneray		28/04/17	REMARKS
6	6655	Eff	Anglesqueville-la-Bras-Long Ouville-la-Rivière	Rue du Bourretout			
6	6658 6746	Renfo	NEW WILLIAM PROPERTY OF THE PR	Rue de la mare Guilbert  "Route de la Chapelle Saint Julien" poste Les remises			
6	6922	PERSONAL PROPERTY.	La Chapelle-sur-Dun	Grande rue (départementale 69)	30/09/16	26/04/17	-
6	6923		Ouville-la-Rivière	Route de Dieppe (pôle commercial)	50/03/10	20/01/27	
6	6934	EH	Longueil	Rue de la mer	16/02/17	25/04/17	05/05/17
6	7099	Eff	Saint-Pierre-le-Vieux	Rue du gué			
6	7137		La Gaillarde	Rue de la valetté		7.00	20.720.700
6	7307	266	Bacqueville-en-Caux	Rue René Coty	27/02/17	26/04/17	05/05/17
6	7311 7399	Eff	Brachy Gueures	Route de la vallée Rue de la gare			
6	7400		Gueures	Rue des canadiens et parking salle des 2 vallées			
6	7401		Gueures	Lotissement le Courtil			
6	7403		Gueures	Lotissement les Hauts Prés			
6	7422		Vénestanville	Centre bourg (pose de 2 candélabres)	13/04/17	09/05/17	
6	7436	-	Luneray	Rue aux loups	06/04/17	05/05/17	18/05/17
6	7437	-	Luneray	Résidence la cavée	06/04/17	05/05/17	18/05/17
6	7438 7439	-	Luneray Luneray	Rue des 3 portes Résidence les Ecuyers	06/04/17	05/05/17 05/05/17	18/05/17 18/05/17
6	7692	Eff	Luneray	Rue des alliés	00/04/1/	05/05/17	10/05/1/
CLE 7	CPY			CLE de la région de Pavilly - Yerville			
7	270		Mesnil-Panneville	rue du lotissement du clos Mesnil	21/03/17	18/05/17	
7	2145	150	Yerville	Rue du Chardonneret			
7	3978	Eff	Vibeuf	Rue de la Mare des Champs - Phase 3	12/04/17	17/05/17	
7	5398		Yerville	Rue des Faubourgs - D423		144772411	The state of the
7	6224	Don	Ouville-l'Abbaye	route de la mare faucon	07/03/17	03/05/17	17/05/17
7	6702 6722	Renfo Eff	Bourdainville Vibeuf	rue henri duclos Rue des Moissons et rue de l'Epicerie	06/02/17	23/05/17	
	7091	SIL	Ecalles-Alix	rue de l'école	17/02/17	23/05/17	

CLE	n* sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
7	7139		Criquetot-sur-Ouville	route de gremonville angle rue grande	100,000,000	t a double of	a three to a
7	7184	Eff	Ancretiéville-Saint-Victor	la crevonnerie phase 1	13/04/17	09/05/17	17/05/17
7	7185	Eff	Ancretiéville-Saint-Victor	la crevonnerie phase 2	13/04/17	09/05/17	17/05/17
7	7216		Mesnil-Panneville	route de cidetot	20/04/17	18/05/17	
7	7217		Motteville	rue du bois Guilbert au niveau du 28 de la rue	· Exemplain	03/05/17	22/05/17
7	7218		Motteville	rue de l'étang	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7219		Motteville	rue de la gare	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7220		Motteville	rue des tilleuls	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7221		Motteville	rue des chardonnerets	ally ten to m	an Incites	22/25/47
7	7222		Motteville	hameau de Runetot	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7223	_	Motteville	la corderie rue des aubépines et RD 20	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7242		Grémonville	route de Rouen RD 20	11/04/17	05/05/43	22/05/42
7	7263 7321		Bouville Yerville	résidence chouillou route de veules les roses RD	11/04/17	05/05/17	23/05/17
7	7322		Yerville	rue des champs			
7	7323		Yerville	rue des champs rue du chardonneret phase 2 complément dossier 2145	07/03/17		
7	7324		Yerville	rue Jacques Ferny et route des Tôtes	1		
7	7326		Yerville	rue Charles de Gaulle		7	20.00
7	7336		Ouville-l'Abbaye	route de Berville	07/03/17	03/05/17	17/05/17
7	7337		Ouville-l'Abbaye	route de Criquetot	07/03/17	03/05/17	17/05/17
7	7521		Criquetot-sur-Ouville	rue grande future école			
7	7523		Ouville-l'Abbaye	stade de foot	07/03/17	03/05/17	17/05/17
7	7530		Cideville	rue du centre			
7	7531		Lindebeuf	impasse du colombier			300000
7	7537		Etoutteville	ZA du beau soleil			
7	7538		Etoutteville	rue des campanules			
7	7539	Eff	Etoutteville	impasse de la patte d'oie	06/04/17	03/05/17	10/05/17
7	7567		Flamanville	église	10/04/17	02/05/17	
CLE 9	СВ			CLE de la région de Buchy			
9	2307	611	Grainville-sur-Ry	Rue de la Mare Chanceuse (Fin)	10/04/17	23/05/17	
9	2308	EH	Grainville-sur-Ry Auzouville-sur-Ry	Rue de l'Ecole	10/04/17	23/05/17	
9	3185 3959	Renfo	Sainte-Croix-sur-Buchy	Rue du Château  Poste Bimare 76571P0015 261 ml, fils (nus pas sur les plans ERDF), cuivre 22 mm2 + 495	04/04/17	18/05/17	
	F/41		A STATE OF THE STA	m T70			
9	3989	Eff	Ernemont-sur-Buchy	Rue du bus avec Sainte Croix			
9	4309	Eff	Martainville-Épreville	N31 entre giratoire et Mairie (esquisse)			
9	4607	Renfo	Servaville-Salmonville	Poste Plaine de Servaville (Poste 76740P0003) 202 ml, fils nus faible section,cuivre 2x7 mm2 + 232 m T70			
9	5505	Renfo	Fontaine-en-Bray	Route de Neufchâtel (poste Fontaine en Bray fil nu>22)	4 77 8	I. mond	
9	5524	EH	Vieux-Manoir	Rue de Saint Aubin (phase 1)	04/04/17	25/04/17	15/05/17
9	5527	Eff	Vieux-Manoir	Route de St Aubin (phase 2)	04/04/17	25/04/17	15/05/17
9	5548	Renfo	Longuerue	Poste tour Fongueuse 76396P0003	04/04/17	25/04/17	
9	5576	Eff	Maucomble	Rue d'Eawy			
9	5875 5878		Bois-Héroult Boissay	Rue du Château (devant Mairie) Rue du Mesnil Jean	14/04/47	24/04/42	
9	5940	Eff	Bois-d'Ennebourg	Rue de la Fondance	14/04/17	24/04/17	
9	5940	EH	Bois-d'Ennebourg	Rue de la Fondance			
9	6129	Eff	Préaux	Rue des Ecoles			
9	6284	Eff	Bosc-Bordel	Routes de la Houssaye (1ère partie)	27/03/17	05/04/17	
9	6305	Eff	Bosc-Bordel	Routes de la Houssaye (2ème partie)	27/03/17	05/04/17	A CANADA
9	6461	- CAL	Préaux	rue du Stade	01/02/17	20/02/17	02/03/17
9	6462		Martainville-Épreville	Rond point Route du Château (Ouest)	THE PARTY OF THE P		1371.71
9	6463		Martainville-Épreville	Contre allée Route du Château			
9	6534	£Ħ	Ventes-Saint-Rémy	Route de l'Ecole			
9	6537		Ventes-Saint-Rémy	Route de Pommereval	1-1		

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
9	6538		Ventes-Saint-Rémy	Impasse de la Chapelle		1	
9	6564		Auzouville-sur-Ry	Sente du Mont Rouge	04/04/17	18/05/17	
9	6637	Eff	Bois-Héroult	Impasse de la Quèsne			A
9	6723	Eff	Neufbosc	Carrefour RD24 et RD118			
9	6783	Renfo	Buchy	Bosc-Roger-sur-Buchy : Chemin des Oiseaux Poste La Fresnaye 76127P0020	27/03/17	19/04/17	02/05/17
9	6842	Lff	Rocquemont	Grande Rue	30/03/17	18/04/17	27/04/17
9	6856	Eff	Pierreval	Route de Bierville (phase 2)	06/04/17	28/04/17	05/05/17
9	6858	EH	Pierreval	Route de Bierville (phase 3)	06/04/17	28/04/17	05/05/17
9	6877		Mesnil-Raoul	Rue du Mauvais Pas	08/03/17	18/04/17	02/05/17
9	6878		Mesnil-Raoul	Rue du Petit Hamel "Parking salle des Fêtes"	08/03/17	18/04/17	02/05/17
9	6929	Eff	Bois-d'Ennebourg	Carrefour RD43 X RD53			
9	6971	Eff	Ernemont-sur-Buchy	Rue du Four à Pain			
9	6972 7008	Eff Eff	Ernemont-sur-Buchy Buchy	Rue du Manoir Avenue des Canadiens	27/02/47	10/04/47	02/05/47
9	7008	EHI	Grainville-sur-Ry	Rues de l'Église et des Prairies	27/03/17 10/04/17	19/04/17 23/05/17	02/05/17
-7-		131			NA SACTOR	med ModOwn A. I	EVALUE DAY
9	7088	h-#/	Buchy	Rues Ferdinand Piole et du Val du Moulin	27/03/17	19/04/17	02/05/17
9	7203	Eff	Bierville	Rues des Huit Acres et du Petit Clos			
9	7204 7296	iff	Longuerue	Rues des Huit Acres et du Petit Clos	43/04/43	10/05/117	
9	7347		Elbeuf-sur-Andelle Buchy	Routes de Ry et de Saint Aignan sur Ry Bosc-Roger-sur-Buchy : Rue de l'Église	13/04/17	18/05/17	02/04/17
9	7352	Eff	Sommery	Rue de l'abbé Cochet et rue Principale	27/03/17 11/04/17	19/04/17 27/04/17	02/04/17
9	7410	Eff	Bosc-Roger-sur-Buchy	La Fresnaye	11/04/17	27/04/17	
9	7462		Ry	Rue du bois de la Salle	29/03/17	06/04/17	18/04/17
9	7466		Ry	Rues Déquinnemare et de la Mairie	29/03/17	06/04/17	18/04/17
9	7469		Ry	Rue de la Mairie	29/03/17	06/04/17	18/04/17
9	7472		Catenay	Rue de l'Abreuvoir	25/05/17	00/04/1/	10/04/17
9	7474		Catenay	Rue des Châtaigniers			
9	7475		Catenay	Carrefour route de Forge et rue St Clair			
9	7477	F#	Catenay	Rue Saint Clair	0		
9	7527	ВH	Mesnil-Raoul	Impasse du Val aux Prêtres et route de Paris	08/03/17	18/04/17	02/05/17
9	7570		Ernemont-sur-Buchy	Rue de la Mare (Place de la Mairie)	04/04/17	24/04/17	
9	7599		Ry	Grande Rue	29/03/17	06/04/17	18/04/17
9	7625		Neufbosc	Route de Mauray	3H2000000000000000000000000000000000000	TAXAA =	
9	7657		Saint-Aignan-sur-Ry	Rue Sainte Anne			
9	7662		Bradiancourt	Impasse du Panier			
CLE 10	CBLT		Marian Indiana	CLE de la région de Bellencombre - Longu	ieville - Tôi	es	
10	5737		Saint-Honoré	Remplacement de lanternes en LEDS Armoire B			
10	5895	EH	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (1ère partie)			
10	5896	Eff	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (2ème partie)			
10	6042		Val-de-Saâne	Mise en conformité armoires EP	30/01/17	26/04/17	05/05/17
10	6089		Longueville-sur-Scie	Allée André Lebaudy (parking collège)	21/10/16	25/04/17	
10	6090	A SHOW SALE	Longueville-sur-Scie	Eclairage accès gymnase	21/10/16	25/04/17	
10	6132	Renfo	Saint-Crespin	route de la Scie	no to a tan	00/04/47	an for far
10	6139	Ext	Torcy-le-Petit Auffay	route de Dieppe  Extension rue du vieux château 11 logements collectifs + 2 cabinets médicaux	23/03/17	28/04/17 05/04/17	18/05/17 21/04/17
10	6613		Le Bois-Robert	Rue de la varenne (remplacement de lanternes)			
10	6614	EHF	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (3ème partie)			
10	6616	EFF	Dénestanville	Rue des cyclamens	15/02/17	25/04/17	11/05/17
10	6617	EH	Dénestanville	Rue des myosotis	15/02/17	25/04/17	11/05/17
10	6626		Longueville-sur-Scie	Rue Newton Longville			
10	6675		La Chaussée	hameaux Remplacement de lanternes	11/04/17	26/04/17	05/05/17
10	6916	EH	Dénestanville	Impasse de la forêt	15/02/17	25/04/17	11/05/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subventior
10	6939		Saint-Victor-l'Abbaye	Rue Guillaume le Conquérant (remplacement			
10	6984		Imbleville	de 6 lanternes) Rue du four à pain	11/04/17	05/05/17	18/05/17
10	7009	Panfa	Notre-Dame-du-Parc	route du parc 4 x 7 cu	22/0/01	00/00/2/	20,00,2,
32	0.00	Keillo	MEDICAL TRANSPORTER	TO THE ACT ADDRESS OF TAKEN	-		
10	7148 7149		Calleville-les-Deux-Églises Bosc-le-Hard	Rue de la république Rue de la place du marché	-		-
10	7150		Muchedent	Rue de l'église	16/02/17	26/04/17	09/05/17
10	7151		Muchedent	Route de Dieppe RD915	10,01,11	20/04/27	03/03/17
10	7152		Saint-Germain-d'Étables	Allée des épines			
10	7153		Saint-Germain-d'Étables	Allée des platanes			
10	7155		Saint-Germain-d'Étables	Rue du chêne			
10	7158		Torcy-le-Grand	Rue du vieux château, résidence le Val Pré et impasse les Patis			
10	7159		Saint-Germain-d'Étables	Le hameau d' Etables		7=3	5-30-5
10	7160		Torcy-le-Grand	Rue de la mer			
10	7189		Varneville-Bretteville	Rue du Petit Caux			
10	7190		Varneville-Bretteville	Route du camp romain			
10	7191		Varneville-Bretteville	Parking salle des fêtes			
10	7192		Biville-la-Baignarde	Rue Namsos			
10	7193 7195		Biville-la-Baignarde	Route de la mer	24 /02 /47		
10	7195	Eff	Anneville-sur-Scie Varneville-Bretteville	Route de Dieppe (11 prises guirlande) Route du camp romain	21/02/17		
10	7208	- 11	Torcy-le-Grand	Rue de la vallée	-		_
10	7209		Torcy-le-Grand	Place de la mairie	_		-
10	7211		Longueville-sur-Scie	Rue Berthet Burlet (passage piéton)			-
10	7212		Longueville-sur-Scie	Chemin des écoliers		7	
10	7224	Renfo	Le Catelier	Route de la voie romaine			
10	7235		Auffay	Rue du 8 mai 1945			
10	7237	Renfo	Auffay	Rue Jean Macé			
10	7238		Bosc-le-Hard	Rue Gobelaine			
10	7239		Bosc-le-Hard	Rue Gobelaine 2ème partie			
10	7303		Belmesnil	Route de la mer RD 927			
10	7304		Belmesnil	Route de la mer			
10	7306	Eff	Belmesnil	Rue du dernier sou	00/00/47	20101111	
10	7308 7309		Longueville-sur-Scie Longueville-sur-Scie	Place de la mairie	09/02/17	25/04/17	-
10	7310		Longueville-sur-Scie	Eclairage centre ville Lotiisement les Glycines	09/02/17	25/04/17	-
10	7312	EH.	Cottévrard	Rue du Prieuré (lié à la commune de CRITOT)			
10	7313		Cottévrard	Rue du Prieuré	-		
10	7314		Cottévrard	Remaniement armoires EP			
10	7316		Les Grandes-Ventes	Eclairage église			
10	7318		Saint-Crespin	Route des Vergers	23/02/17	26/04/17	18/05/17
10	7320	Eff	Saint-Crespin	Route de la scie	23/02/17	26/04/17	18/05/17
10	7327	Eff	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (1ère partie)			
10	7328	Eff	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (2ème partie)			
10	7329	Eff	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (3ème partie)			
10	7364	Eff	Vassonville	Route de la scie / chemin de l'église	10/04/17	27/04/17	18/05/17
10	7381	Eff	Belleville-en-Caux	Rue du Petit Mesnil	to be street to the		
10	7390		Montreuil-en-Caux	Rué de la pommeraye  Chemin du bois aux corneilles (éclairage abri-	13/04/17	26/04/17	12/05/17
10	7391		Montreuil-en-Caux	bus)	13/04/17	26/04/17	12/05/17
10	7417	Eff	Mesnil-Follemprise	Rue Henri IV			
10	7421		Les Grandes-Ventes	Rue d'Auffay (pose d'un candélabre)			
10	7429		Belleville-en-Caux Belleville-en-Caux	Eclairage abri-bus "Ecole-Eglise"  Rue de Saint-Vaast du Val (Eclairage abri-bus)	-		
10	7430		Rollovillo on Caux				

CLE	n" sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
10	7432		Saint-Denis-sur-Scie	Eclairage abri-bus "chemin de Moscou" la Grande Rue	-		
10	7433		Saint-Denis-sur-Scie	Eclairage abri-bus "les Côteaux"			
10	7434		Saint-Denis-sur-Scie	Abri-bus "le Bocage"			
10	7435		Saint-Denis-sur-Scie	Abri-bus "le Bocage sortie"			-
10	7442		Anneville-sur-Scie	Route de Dieppe (remplacement des lanternes routières)	04/04/17	05/05/17	18/05/17
10	7443		Anneville-sur-Scie	Route de Dieppe (remplacement des lanternes "globe")	04/04/17	05/05/17	18/05/17
10	7444	Eff	Anneville-sur-Scie	Rue du moulin			
10	7445		Le Catelier	Route de la voie romaine (prises guirlandes)	00 (00 (4 )	201111	40 (00 (40
10	7465 7515		Bertrimont Montreuil-en-Caux	Prises guirlandes (diverses rues)  Lotissement "le four à pain"	09/03/17	26/04/17	12/05/17
10	7515 7516	-	Montreuil-en-Caux Pommeréval	Rue de l'église	13/04/17 07/04/17	26/04/17 03/05/17	12/05/17 18/05/17
10	7517		Pommeréval	Rue de la mare morte	07/04/17	03/03/1/	16/05/17
10	7563		Bracquetuit	Rue du Plix			
10	7564		Bracquetuit	Rue du Prieuré			
10	7678		Manéhouville	Route de Catteville		1	
10	7679		Criquetot-sur-Longueville	Chemin des dames			
10	7680		Gueutteville	Remplacement de lanternes diverses rues			
CLE 11	CD			CLE de la région Dieppoise			
11	1968	Eff	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Rue des Canadiens			
11	3310		Bailly-en-Rivière	Rue Pierre Bourdier	31/03/17	24/04/17	
11	3594 4404	Eff	Saint-Nicolas-d'Aliermont Saint-Aubin-sur-Scie	Place de la Mairie Impasse de La Chapelle			
977	16000	-	GBATA, TABLE DA BOY BISTS		4074-0114		
11	4496		Petit-Caux	INTRAVILLE - Mare	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	4500		Petit-Caux	GLICOURT - Éclairage de la mare de l'Église	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	4503		Petit-Caux	Greny - Eclairage de la façade de l'Eglise	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	5391		Martin-Église	Résidence le Château de Thibermont			
11	5569		Rouxmesnil-Bouteilles	Lotissement Les Beaux Sites	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	5729 5730	Eff	Saint-Aubin-sur-Scie Saint-Aubin-sur-Scie	Rue du Bel Air Rue de l'Étoile - (partie 2/2) Poste "Rue de			
11	5731	Eff	Saint-Aubin-sur-Scie	Rouxmesnil"  Rue de l'Étoile - (partie 1/2) Poste			
11	5735	EĦ	Saint-Aubin-sur-Scie	"Rouxmesnil Le Haut"	-		
11	6025	471	Petit-Caux	Chemin des Vertus GLICOURT - Rue de l'Ancienne Abbaye	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	6026	Eff	Petit-Caux	TOURVILLE LA CHAPELLE - Route de Brunville	04/04/17	04/05/17	15/05/17
11	6028		Petit-Caux	ASSIGNY - Éclairage extérieur de l'Église	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6029		Petit-Caux	ASSIGNY - Parking de la Salle des Fêtes	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6030		Petit-Caux	AUQUEMESNIL - Impasse des Pommiers	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6031		Petit-Caux	AUQUEMESNIL - Parking Mairie	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6034		Petit-Caux Petit-Caux	GLICOURT - Église  BERNEVAL LE GRAND - Chemin du Bosquet	04/04/17	02/05/17 28/04/17	16/05/17
11	6067		Hautot-sur-Mer	Chemin des Tisserands	20/03/17	28/04/17	15/05/17
11	6069		Rouxmesnil-Bouteilles	Sente de l'École Maternelle	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	6070		Rouxmesnil-Bouteilles	Place de La Mairie	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	6113		Petit-Caux	TOCQUEVILLE SUR EU - rue du Rouage	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	6114		Petit-Caux	TOCQUEVILLE SUR EU - rue du Four à Chaux	04/04/17	02/05/17	15/05/17
	6158		Petit-Caux	DERCHIGNY - rue des Marettes	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11			1.00 (pt. 1907) 1. h	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - rue de la	04/04/17	02/05/17	har believed by

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
11	6164		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - rue du	04/04/17	02/05/17	15/05/17
44	6178	2.44	Notre-Dame-d'Aliermont	Calvaire Grande Rue	,	Table Control	F18 (20 (20)
11	6399	eff	Petit-Caux	GOUCHAUPRE - rue des Rosiers	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	6400		Petit-Caux	GOUCHAUPRE - rue des Jonquilles	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	6451		Rouxmesnil-Bouteilles	Chemin des Jardiniers	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	6536		Martigny	Allée de Sainte Claire			
11	6539		Martigny	Rue Léandre Bimont			
11	6610	EH	Petit-Caux	BIVILLE SUR MER - chemin de Guilmécourt	04/04/17	04/05/17	15/05/17
11	6796		Saint-Nicolas-d'Aliermont	Route de Neufchâtel			
11	6797		Saint-Nicolas-d'Aliermont	Route d'Envermeu			
11	6806		Dampierre-Saint-Nicolas	Rue de l'Ancien Moulin	17/03/17	09/05/17	
11	6826	Eff	Varengeville-sur-Mer	Chemin des 2 Gorges	03/02/17	28/04/17	
11	6848		Grèges	ZAC de la Maison Blanche (Agglo de Dieppe)			
11	6849		Martin-Église	Rue Jean Rédélé (Agglo de Dieppe)			
11	6850		Offranville	Rue Pasteur (Agglo de Dieppe)			
11	6851		Offranville	Rue Amper (Agglo de Dieppe)			
11	6852	_	Offranville	Boulevard Rousseau (Agglo de Dieppe)			
11	6854 6874	Eff	Rouxmesnil-Bouteilles Hautot-sur-Mer	Zone Louis Delaporte Agglo de Dieppe Rue du Cabaret	20/03/17	24/04/17	
11	6875	-11	Hautot-sur-Mer	Impasse des Petites Bruyères	20/03/17	24/04/17	_
11	6876		Hautot-sur-Mer	Résidence Résédas	20/03/17	24/04/17	
11	6642		Hautot-sur-Mer	GUILMECOURT - rue des champs			
11	6642		Hautot-sur-Mer	GUILMECOURT - rue des champs	1		have ended
11	6951		Petit-Caux	SAINT QUENTIN AU BOSC - rue des Riots	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	6952		Petit-Caux	SAINT QUENTIN AU BOSC - rue des Buisson	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	6953		Offranville	Lotissement Les Granges			
11	6958		Offranville	Avenue de la Hêtrale			
11	6959		Colmesnil-Manneville	Rue de Koli			
11	6961		Colmesnil-Manneville	Rue Saint Georges			
11	6962 6963		Colmesnil-Manneville Colmesnil-Manneville	Rue Bonaventure Rue Charlemesnil et Impasse des Telliers			-
11	6964	_	Colmesnil-Manneville	Carrefour D55 / D70			
11	7041		Saint-Vaast-d'Équiqueville	Stade de Football	14/04/17	05/05/17	
11	7060		Saint-Nicolas-d'Aliermont	Eglise	3.77.77.27	00/00/1/	
11	7061		Varengeville-sur-Mer	Rue de l'Église	03/02/17	10/04/17	
11	7063		Varengeville-sur-Mer	Rue de La Mairie	03/02/17		
11	7065		Sainte-Marguerite-sur-Mer	Route de La Mer	07/04/17	27/04/17	09/05/17
11	7100		Rouxmesnil-Bouteilles	Sente des Jardiniers	27/02/17	25/04/17	44 15 1
11	7101		Rouxmesnil-Bouteilles Rouxmesnil-Bouteilles	Rue Bellevue	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	7102		Rouxmesnil-Bouteilles Rouxmesnil-Bouteilles	Sente des Ajoncs Rue du Vallon	27/02/17 27/02/17	27/04/17 27/04/17	
11	7104	-	Rouxmesnil-Bouteilles	Rue du Gruchet	27/02/17	27/04/17	22/05/17
11	7105		Rouxmesnil-Bouteilles	Résidence Le Mesnil	27/02/17	27/04/17	22/03/11
11	7106		Rouxmesnil-Bouteilles	Résidence Nicolas Saint Saëns	27/02/17	27/04/17	
11	7107	16(1)	Rouxmesnil-Bouteilles	Chemin des Aubépines	100 C 100 C 20	E OFFICE OF	
11	7117		Martin-Église	Résidence Les Garennes			
11	7118		Martin-Église	Accès Salle de Sport			
11	7119		Martin-Église	Chemin de Brétigny	na la a la s	02/25/12	an Inc to -
11	7120 7121	_	Petit-Caux	PENLY - rue de Lombardie	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7121		Petit-Caux Petit-Caux	PENLY - parking salle des sports	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7123		Petit-Caux	PENLY - parking de la mairie PENLY - rue du Bel Air	04/04/17	02/05/17	15/05/17 18/05/17
11	7124		Petit-Caux	PENLY - rue du Bout du Croc	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7125		Petit-Caux	PENLY - résidence des Hares	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7126		Petit-Caux	GOUCHAUPRE - allée Leblanc	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7127		Petit-Caux	GOUCHAUPRE - rue des Lilas	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7167		Saint-Aubin-le-Cauf	Rue Claude Groulard (partie 1/2)	08/03/17	10/04/17	11/05/17

CLE	n* sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subventio
11	7168		Saint-Aubin-le-Cauf	Rue Claude Groulard (Partie 2/2)	08/03/17	10/04/17	11/05/17
11	7169		Saint-Aubin-le-Cauf	Route de la Source	08/03/17	10/04/17	11/05/17
11	7170		Saint-Ouen-sous-Bailly	Route de Bailly	- 1		to specially follows to the
11	7171		Saint-Ouen-sous-Bailly	Rue de Bailly Bec			
11	7183		Petit-Caux	GLICOURT - chemin des Teurcamps	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7225		Petit-Caux	BIVILLE SUR MER – lotissement le chants des olseaux	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7226		Petit-Caux	BRUNVILLE - ancienne mairie	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7227		Petit-Caux	BRUNVILLE bourg - mise en conformité des	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7228		Petit-Caux	armoires EP BRUNVILLE - rue Belle Vue	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7229		Petit-Caux	DERCHIGNY - rue du Manoir	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7230		Petit-Caux	TOCQUEVILLE SUR EU - place Saint Sauveur	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7240	-	Petit-Caux	ASSIGNY - rue des Ecoliers	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7240		Petit-Caux Petit-Caux	ASSIGNY - rue des Ecollers ASSIGNY - rue des Violettes et rue de la	04/04/17	28/04/17	
-40.5-	145,555		27/6/27/7/	Prairie	MONDER D. F.	- 14 Med 00 18 DE	15/05/17
11	7243		Petit-Caux	ASSIGNY - parking de la mairie ASSIGNY - rue Saint Médard (route de	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7244		Petit-Caux	Guilmécourt)	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7245		Petit-Caux	BERNEVAL LE GRAND - rue du Garage de la Mer	04/04/17	28/04/17	14/05/17
11	7246		Petit-Caux	BERNEVAL LE GRAND - RD 113	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7247		Petit-Caux	BERNEVAL LE GRAND - rue Innemer	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7248		Petit-Caux	BELLEVILLE SUR MER - rue des Forrières du midi	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7251		Offranville	Rue du Bout de la Ville (mâts)			
11	7267	0000	Douvrend	Route de Londinières - Rd n°920.			
11	7297		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE – parking de la salle des sports et du terrain de football	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7298		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - place Duparchy	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7299		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - rue de la Mer	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7300		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - la Pommerale	04/04/17	02/025/17	15/05/17
11	7301		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - rue des Pêcheurs	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7302		Petit-Caux	GUILMECOURT - rue des champs	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7519		Rouxmesnil-Bouteilles	Résidence Bel Horizon	27/02/17	27/04/17	22/05/17
11	7524		Offranville	Rue Georges Braque			
11	7579		Les Ifs	Rue du Tilleul SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - camping	12.2 42.2 41.2	120120123	44.44.4.4.4.4
11	7596		Petit-Caux	communautaire Les Goélands	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7598		Bailly-en-Rivière	Parking Mairie	31/03/17	25/04/17	
11	7600 7601	-	Bailly-en-Rivière Bailly-en-Rivière	Rue du Château Rue de la Clapoterie	31/03/17 31/03/17	25/04/17 24/04/17	
11	7620		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - parking du personnel complexe sportif communautaire	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7621		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - mise en valeur de la façade du complexe sportif communautaire	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7637		Petit-Caux	BELLEVILLE SUR MER - rue du Bois Phily	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7640		Petit-Caux	BELLEVILLE SUR MER - extension EP - rue du Littoral	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7641		Petit-Caux	BELLEVILLE SUR MER - rue du Littoral	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7655		Saint-Nicolas-d'Aliermont	Stade Garçonnet Frères	04/04/17		
11	7659		Grèges	Sente Piétonne de la Maison Blanche	07/04/17	27/04/17	11/05/17
11	7745		Grèges	lotissement les Touterelles	07/04/17	04/05/17	

CLE	n' sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subventio
CLE 12	CCIL			CLE de la région de Criel - Incheville - Lor	ndinières		
12	3119	Eff	Touffreville-sur-Eu	Route de la Vallée 2ème partie			
12	3556	Eff	Touffreville-sur-Eu	hameau de Litteville			
12	3558	Eff	Saint-Pierre-en-Val	rue du Fresne ( partie haute : poste "Le Fresne" et poste "Orme Jovelin" )	10/04/17		
12	4805	Ext	Touffreville-sur-Eu	Extension 7 parcelles, hameau de Litteville			
12	4862	Renfo	Incheville	Poste "Diderot" / rue Pierre et Marie Curie 3ème Phase (Fils nus 273ml 3x29+1x14+1x40/10 Cu )	13/04/17	16/05/17	
12	4863	Renfo	Incheville	Poste "pierre et Marie Curie" / rue Pierre et Marie Curie 4ème Phase (Fils nus 260ml 3x29+1x14+1x40/10 Cu)	13/04/17	16/05/17	
12	4888	Eff	Criel-sur-Mer	Route Touristique / rue des Ormes			
12	5578	Eff	Ponts-et-Marais	rue de l'Isle			
12	5754 5808	Renfo	Millebosc Londinières	Parvis de l'Eglise rue de Grainville, Fils nus ( 389ml 3x29+22 <sup>2</sup> Cu)	11/05/17		
12	6198	Eff	Smermesnil	route de l'Eglise			
12	6246	Renfo	Bailleul-Neuville	rue du Froc Dépose 309ml Fils nus 3x19+12² Cu			
12	6325	Eff	Criel-sur-Mer	rue de la Mer			
12	6356	Eff	Londinières	rue de Grainville (lié au dossier Renfo 5808 )			
12	6460	EH	Monchy-sur-Eu	rue Pasteur 4ème partie			
12	6506	Eff	Melleville	rue des Ormelets	10101111	00/05/105	
12	6550 6810	Ext Ext	Flocques Criel-sur-Mer	rue des Ecoles camping municipal 2ème partie	13/04/17 08/12/16	09/05/17	_
12	6861	CAL	Incheville	impasse de la Gare	13/04/17	16/05/17	_
12	7199	Renfo	Fresnoy-Folny	rue de Touffecal	15/04/17	10/03/17	
12	7259		Puisenval	centre bourg	28/12/16	10/04/17	09/05/17
12	7333		Longroy	route de Millebosc	03/02/17	05/04/17	02/05/17
12	7341		Saint-Rémy-Boscrocourt	rue des Champs	24/01/81		
12	7342		Saint-Rémy-Boscrocourt	Godelmesnil	24/01/81		
12	7343		Saint-Rémy-Boscrocourt	Hameau Boscrocourt (impasse des prés)	24/01/81	-	
12	7345 7402	Renfo	Saint-Rémy-Boscrocourt Flocques	rue de la Gare rue des écoles	24/01/81	00/05/17	_
12	7569	Renfo	Touffreville-sur-Eu	hameau de Litteville, rue du Belvédère	13/04/17	09/05/17	_
12	7574	Renfo	Criel-sur-Mer	rue de la Mer, Mesnil val Fils nus (505ml 3x19²+12² Cu)	72	-4-	
12	7581	Eff	Fresnoy-Folny	rue du Tréport			
12	7582	Eff	Fresnoy-Folny	route de la Londe			
12	7589 7590		Incheville Incheville	rue Voltaire			_
12	7590		Incheville	Lotissement Rue Voltaire rue et Sente Racine			
12	7593		Incheville	rue Georges Brassens			
12	7597	3	Incheville	Terrain de Pétanque	13/04/17	16/05/17	
12	7632	Renfo	Criel-sur-Mer	route de Touffreville	A-1		
12	7635	Eff	Etalondes	rue de la Plaine Saint Martin			
12	7638		Grandcourt	Hameau Pierrepont	To to all the		
12	7639 7699	0.66	Incheville Incheville	Allée du Stade	13/04/17	16/05/17	
CLE 13	1000	Bff	incheville	lotissement Ronsard  CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neu	13/04/17 fchâtel	16/05/17	
13	2326	Eff	Nesle-Normandeuse	Rue du Centre et rue du Cimetière (partie	31/01/17		
13	3090		Monchaux-Soreng	haute) Ateliers municipaux			
13	4587		Rieux	travaux complémentaires abords Mairie			6 11 11 1
E. CV.	4705	Eff	Saint-Germain-sur-Eaulne	Lotissement Jacques Cazaux	10/04/17	25/04/17	03/05/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subventior
13	4904		Sainte-Beuve-en-Rivière	hameau Craffeux	09/02/17	18/04/17	18/05/17
13	5099	Renfo	Hodeng-au-Bosc	Poste "vieille Rue" / rd49 ( Fils nus 364ml 30/10 Cu )			
13	5145	Eff	Mesnières-en-Bray	rue du Pontier Blond 2ème partie (sur 250ml)	06/04/17	02/05/17	
13	5352	Eff	Campneuseville	route de Sainfoin devant Chapelle			
13	5579	EH	Criquiers	rue Principale, poste " Chemin des Moines" P0020			
13	5580	Eff	Criquiers	rue Principale poste "rue principale" P0023 ( 1ère partie )			
13	5806	Eff	Monchaux-Soreng	rue marcel Porquier			
13	5900	Eff	Criquiers	rue Principale poste "rue principale" P0023 (2ème partie)			
13	6247	Renfo	Fresles	Fontaines aux Renards Dépose 260ml Fils nus 3x12+72 Cu			
13	6251	Renfo	Massy	Poste Bellozanne			
13	6256	eff	Quièvrecourt	route de Neufchâtel et route d'Esclavelles	12/04/17	11/05/17	
13	6359	Eff	Lucy	route de la Houssaye + carrefour RD97			
13	6529	Ext	Ménonval	rue des sapinettes			
13	6677		Monchaux-Soreng	Chemin rural n°1 Armoire "Eglise"	29/03/17	25/04/17	10/05/17
13	6801 6817		Neufchâtel-en-Bray Mesnières-en-Bray	giratoire sur RD 1314 et RD 157 DDR	06/04/17	02/05/17	
13	6818		Mesnières-en-Bray	route de Dieppe, devant la Mairie impasse de Menerettes	06/04/17	02/05/17	
13	6991	Ext	Rieux	rue Belle Epine	19/04/17	23/05/17	
13	7031		Ellecourt	rue de la Quesnoye	25/0./21	20/00/27	
13	7032	Eff	Fesques	rd36 (3ème partie)			
1.3	7033	Eff	Foucarmont	rue Ch. Desjonquières			
13	7036	25.7	Haudricourt	rue des Ecoles et route d'Aumale n°45			
13	7038		Richemont	rue du Moulin	7		
13	7040 7236	Eff	Rétonval Lucy	route de St Léger Hameau " le Moulin" RD97			
13	7261	Ext	Criquiers	Chemin des moines			
13	7373	Ext	Campneuseville	route Neuve - Place de l'Eglise			
13	7382	Ext	Campneuseville	route de Sainfoin derrière			
13	7384	Eff	Aubéguimont	rue Centrale (1ère partie)			
13	7387	Eff	Aubéguimont	route Centrale ( 2ème partie)			
13	7483		Quincampolx Fleuzy	Chemin du Canada			
13	7526	Eff	Foucarmont	route de Blangy	-		
13 13	7645 7649	Ext	Bazinval Fesques	rue de la Forêt derrière mairie/école hameau la Vieuville			
13	7669	411	Villers-sous-Foucarmont	Villers-sous-Foucarmont			
LE 14	СРВ		VIII. 3 3043 1 00carrion	CLE de la région d'Argueil - Forges - Gour	nay		
14	1265		Haucourt	Pierrement	12/04/17	28/04/17	09/05/17
14	1355	Eff	Molagnies	Rue de l'église	12/04/1/	20/04/1/	03/03/17
14	2489	Renfo	Gaillefontaine	Rue Martin Aubermesnil			
14	3058		Elbeuf-en-Bray	Rues des Morues et des Bruyères			
14	3745		Nolléval	Rue de Val de Lys			
14	4706	Eff	Le Mesnil-Lieubray	Rue de l'Eglise	01/12/16	18/04/17	
14	4709		Croisy-sur-Andelle	Rue Neuve			
14	4710 4716		Croisy-sur-Andelle Forges-les-Eaux	Aménagement du cimetière 149 points lumineux dans la commune	07/04/17	02/05/17	09/05/17
14	5093	Eff	Croisy-sur-Andelle	Rue de la Capelle (tranche 2)	07/04/17	02/03/17	03/03/17
14	5150	Renfo	Mauquenchy	RD118			
14	5152		Ménerval	Route de Gournay Pose d'un éclairage dans abri bus			

CLE	n" sage	llé à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
14	5468	Renfo	Mauguenchy	route de Rouen	-	-	-
14	5680		Nolléval	Route d'Argueil	11/04/17		
14	5884	Eff	Ferrières-en-Bray	Rue de l'Église (1ère phase)			
14	5886	Eff	Ferrières-en-Bray	Route de Beauvais entre le rond point de la mare aux canards et le pont de beauvais			
14	6438		Ferrières-en-Bray	Résidence Les Argiliaires II			
14	6443	James S	La Feuillie	Rue de Bray	1		
14	6444	Ext	La Feuillie	Route du Tronquay Desserte de la ZA			
14	6493		Beaubec-la-Rosière	Rue du Bagageot			
14	6641	Ext	Ferrières-en-Bray	Lots. Route de Songeons			e-terroritation
14	7068	Eff	La Feuillie	Route de Rouen (N31)			
14	7069		Mésangueville	Route du Manoir des Mares	1		
14	7071		Gaillefontaine	Rue de Paris			
14	7072		Gaillefontaine	Place Lefèvre Blondel Dubus			4 4 4 4
14	7073		Ménerval	Chemin de Campulay (n°2)	Van vintin	Truncos.	Mar. 1990
14	7074		Bézancourt	Route des Carreaux	17/03/17	03/04/17	27/04/17
14	7075		Bézancourt	Chemin des Cornets			
14	7076	Eff	Haucourt	Rue de la Commanderie (Hameau de Villedieu T1)			
14	7077		Haucourt	Rue de la Chapelle (Hameau de Villedieu T3)			
14	7079		Beaussault	Lieu dit "Chasse marée"			
14	7080		Saumont-la-Poterie	Chemin d'Hérigny			
14	7081	-	Saumont-la-Poterie	Route de la Belière	CV-LVAL.		
14	7082		Fry	Rue de la Mistacrie	11/04/17	28/04/17	09/05/17
14	7084	Eff	Ferrières-en-Bray	Route Neuve			
14	7112		Longmesnil	Impasse aux juifs remplacement armoire EP			
14	7113		Longmesnil	Rue du Village			
14	7130		Pommereux	Le bout d'en Haut		-4000	
14	7210		Forges-les-Eaux	Le Fossé - Rue des Prés	07/04/17	02/05/17	09/05/17
14	7213		Compainville	Route de louvicamp	1		
14	7262		Argueil	Route du Vallon armoire vétuste	27/02/17	03/04/17	13/04/17
14	7368		Serqueux	Rue de la Voie	4-1714	1-1-1-1	10-10-10-1
14	7499	EFF	Beaussault	Le Toupray (Partie 2)	1		
14	7504	EH	Beaussault	Toupray (partie3)			
14	7540		Gaillefontaine	Rue du Moulin			
14	7575		Saumont-la-Poterie	Rue de l'Église			
14	7576		Saumont-la-Poterie	rue d'Auvergne			
14	7577		Fry	Rue de la Mistacrie (partie nord)	11/04/17	28/04/17	09/05/17
14	7654	Eff	Haucourt	Rue de la Commanderie (Hameau de Villedieu T2)			14747
14	7660	Eff	Ferrières-en-Bray	Route de Beauvais partie 2			
14	7676		Beaussault	Rue Principale			
LE 16	CPNO R			CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen		L L 1	
16	3071	Eff	Saint-Germain-sous-Cailly	Route de Bracquetuit (2ème partie)	11/04/17	04/05/17	
16	5551	Eff	Villers-Écalles	Rue Gadeau de Kerville			
16	5556	Eff	Montigny	Rue du Fond du Piège			
16	5573	EH	La Vaupalière	Rue du Hamelet		1300 AV	
16	5778	Eff	Authieux-Ratiéville	Rue du Mont Cauvaire (partie 1/2)	27/03/17	20/04/17	
16	5961		Cailly	Les Bords Du Cailly	08/03/17	11/04/17	28/04/17
	13000	Eff	Montigny	Allée de La Chaupière	13/03/17	28/04/17	all a de de
16 16	5977 6485	Eff	Villers-Écalles	Rue Émile Eliot	49/39/7/	20/01/21	

CLE	n' sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
16	6845	Eff	Saint-Jean-du-Cardonnay	Route du Cadran Poste "Cadran"	-		11.7.7.7.
16	6879		Montigny	Parking et Rue de l'Eglise	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	6881		Montigny	Carrefour du Château	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	6882		Montigny	Rue du Chêne à Leu	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	6883		Montigny	Rue de la Forêt	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	6888		Frichemesnil	Le Clos Cordier	13/03/17	25/04/17	22/05/17
16	6889		Frichemesnil	Chemin des Fées	13/03/17	25/04/17	22/05/17
16	6890		Frichemesnil	Route de Clères	13/03/17	25/04/17	22/05/17
16	6891	Eff	Anceaumeville	Chemin des Granges Partie 1	28/02/17	25/04/17	
16	6892	Eff	Anceaumeville	Chemin des Granges Partie 2			
16	6893		Sierville	Impasse de la Forêt	03/02/17	10/04/17	11/05/17
16	6894	Eff	Eslettes	Hameau de la Saussaye	09/02/17	28/04/17	1.01.5.00
16	6935		Pissy-Pôville	Mise en valeur de la façade de l'Église	07/04/17	27/04/17	18/05/17
16	6936		Fresquiennes	Lotissement Du Vallon			
16	6937		Fresquiennes	Mairie			
16	6938		Fresquiennes	Centre Bourg			
16	6985		Saint-André-sur-Cailly	Eglise			
16	6986		Saint-André-sur-Cailly	Mairie			
16	6987		Saint-André-sur-Callly	Sente du Bout Levet			
16	6988		Saint-André-sur-Cailly	Containers Mairie			
16	7019		Bosc-Guérard-Saint-Adrien	Route de Tendos			
16	7022	_	Fontaine-le-Bourg	Rue des Abbés de Fécamp	09/05/17	16/05/17	
16	7023		Fontaine-le-Bourg	Axe principal traversée du Bourg	09/05/17	16/05/17	
16	7053		Grugny	Route de l'Établissement (projet d'aménagement de voirie)	21/02/17	10/04/17	04/05/17
1.6	7054		Montigny	Rue du Bout de la Ville	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7055		Montigny	Chemin du Temps Perdu	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7056		Montigny	Chemin du Paradis	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7057		Montigny	Rue du Vauchel	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7058		Montigny	Rue du Calvaire	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7086		Roumare	Parking "Église"	06/02/17	04/05/17	
16	7252	EN	Quincampoix	Rue Maurice Ducatel	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7268	Eff	Saint-Jean-du-Cardonnay	futur giratoire RD 6015 et RD 90 DDR			
16	7269		Clères	Nouveau Parking de l'École	26/04/17	11/05/17	
16	7271		Quincampoix	Résidence Hubert Minot	11/04/17		09/05/17
16	7272		Quincampoix	Eclairage de la façade de l'Église	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7273		Quincampoix	Aménagement du Centre Bourg	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7275		Quincampoix	Résidence Le Clos Mazure	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7276		Quincampoix	Résidence de la Bucaille	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7420		Montigny	Mise en lumière de l'Église			7 14 11 11
16	7452		Quincampoix	Rue Aux Juifs	11/04/17	27/04/17	09/05/17
1.6	7453		Eslettes	Rue des Iris	30/03/17	10/04/17	04/05/17
16	7491		Frichemesnil	Lotissement de la Ferme Cordier	13/03/17	25/04/17	22/05/17
16	7551		Eslettes	Mise en lumière de la Mairie	30/03/17	10/04/17	04/05/17
16	7608		Fontaine-le-Bourg	Le Hameau du Hamel	09/05/17	16/05/17	194 94 1000
16	7609		Fontaine-le-Bourg	Hameau du Petit Tendos	09/05/17	16/05/17	
16	7623		Eslettes	Rue des Roses	30/03/17	10/04/17	04/05/17
16	7624	EFF	La Houssaye-Béranger	Route du camp romain (lié à la commune de Varneville Bretteville)			1-2-75



Collectivité:	Date d'envoi :
SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	17 juillet 2017

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :	Cachet de réception de la préfecture :
Seine Maritime	BUREAU DU COURRIER  1 8 JUIL. 2017  PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-05

Séance du 5 JUILLET 2017

Objet: PROPOSITION D'AVENANT DE SCISSION DU CONTRAT DE CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ENTRE LE SDE76, EDF, ENEDIS ET LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Nombre	de membres en exercice :	88
7747	de membres présents :	32
	de pouvoir(s):	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s):	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

#### Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

#### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-

AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

#### Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

#### Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

#### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-05 :

OBJET: PROPOSITION D'AVENANT DE SCISSION DU CONTRAT DE CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ENTRE LE SDE76, EDF, ENEDIS ET LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

#### VU:

- la création de la Métropole Rouen Normandie,
- l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 autorisant le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76 au 01/01/2017, qui exerce maintenant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- le contrat de concession historique ENEDIS du 25 février 1994,
- les articles L5211-25-1 et L 5721-6-2 du CGCT qui indiquent que l'exécution du contrat unique se poursuit dans les conditions initiales sauf accord intervenu entre les parties,
- l'arrêté préfectoral du 12 avril 2017 modifiant les statuts du SDE76.

#### CONSIDERANT:

#### Le Président expose que :

- les parties ont convenu de conclure un avenant au contrat de concession de la distribution publique d'électricité, d'acter le transfert de compétence à la Métropole et de scinder le contrat en deux contrats distincts correspondant aux deux autorités concédantes disposant de périmètres d'intervention distincts,
- les contrats seront exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leurs échéances respectives. Seul le rapport d'activité sera modifié pour être établi à l'échelle de chaque nouveau périmètre, dans les mêmes conditions précisées par les contrats de concession. La redevance sera partagée entre les deux collectivités, sans modifier le montant total dû dans les conditions précisées dans l'annexe aux contrats,
- aucune indemnité ne sera versée aux délégataires,
- la rentabilité des DSP n'est donc pas affectée par le présent avenant.

Le Président donne ensuite lecture de l'avenant.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE l'avenant de scission entre le SDE76 et EDF, ENEDIS, la Métropole Rouen Normandie,
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant et à prendre toutes dispositions pour en assurer l'exécution.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENZA

de la Seine-Maritime

Patrick CHAUVET



Collectivité:	Date d'envoi :
SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	17 juillet 2017

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :

Cachet de réception de la préfecture :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE

DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00

Siège : Hôtel du Département courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-06

Séance du 5 JUILLET 2017

# Objet: ADOPTION DE LA CONVENTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE RETRAIT DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE DU SDE76

de membres en exercice :	88
de membres présents :	32
de pouvoir(s):	3
de membres votants :	35
votes pour :	35
vote(s) contre :	0
abstention(s):	0
	de membres présents : de pouvoir(s) : de membres votants : votes pour : vote(s) contre :

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

#### Membres présents:

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

#### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel

DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

#### Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

#### Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

#### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-06 :

OBJET: ADOPTION DE LA CONVENTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE RETRAIT DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE DU SDE76

#### VU:

- l'article L. 5211-25-1 du CGCT, qui indique que les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.
- le 5211-25-1 du CGCT qui pose le principe d'une répartition du patrimoine électrique entre les communes en cas de retrait de compétence,
- le L.1321-1 et suivants du CGCT qui précisent que le transfert d'une compétence entraine de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence,
- la création de la Métropole Rouen Normandie,
- l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 autorisant le retrait de la Métropole Rouen Normandie au 01/01/2017 qui exerce maintenant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- la délibération 2015-22 du 31/03/2015 adoptant la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Métropole
- la délibération 2016-07 du 05/02/2016 adoptant l'avenant 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Métropole
- la délibération 2016-45 du 10/06/2016 adoptant l'avenant 2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Métropole
- la délibération 2016-49 du 04/11/2016 autorisant le président à signer la convention, fixant les conditions de sortie de la Métropole Rouen Normandie du SDE76,

#### CONSIDÉRANT:

 l'absence de délibération concordante de la Métropole et les demandes de modification intervenues depuis dans cette convention,

Le Président donne ensuite lecture de la convention version 2.8.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ACCEPTE le transfert en pleine propriété à titre gratuit des réseaux d'électrification, extension, renforcement et effacement, au bénéfice des communes se retirant du SDE76;
- INDIQUE que les emprunts ayant servi à financer ces travaux sont remboursés en une fois par la Métropole Rouen Normandie;
- INDIQUE que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif et, pour ce faire, donne tout pouvoir au président pour signer les actes et procès-verbaux correspondants, ainsi que pour signer la convention de remboursement des emprunts restant dus avec la Métropole Rouen Normandie;
- INDIQUE que, pour le patrimoine issu de la fusion des anciens SIER, celui-ci étant globalisé, il sera réparti à la maille communale proportionnellement au linéaire de réseau basse tension;
- AUTORISE le Président à signer la convention fixant les conditions de sortie de la Métropole Rouen Normandie du SDE76.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET



Collectivité :	Date d'envoi :
SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	17 juillet 2017

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE

DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-07

Séance du 5 JUILLET 2017

# Objet: REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE) POUR 2017

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s):	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s):	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

#### Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal MAILLET, Francis VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, BELLENGER, COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY. Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

#### Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

#### Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

#### Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

#### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-07:

# OBJET: REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE) POUR 2017

#### VU:

- la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) qui a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 une taxe locale sur la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité,
- les dispositions codifiées aux articles L. 2333-2 à 5, L. 3333-2 à 3-3 et L. 5212-24 à 26 du CGCT, modifiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la loi n° 2014-1655 de finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014 article 37 (V), en simplifiant notamment les règles des coefficients multiplicateurs, pour les fournisseurs chargés du versement de ces taxes,
- l'article L2333-2 du CGCT qui indique que le tarif est actualisable sur décision de la collectivité prise avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année,
- la délibération n°2016-39 de juin 2016,
- l'arrêté préfectoral actant le retrait de la métropole au 01/01/2017,
- Le projet de convention de retrait de la Métropole, notamment son article 5.

#### **CONSIDERANT:**

- que la Métropole a souhaité ne pas adhérer au syndicat, elle percevra donc en lieu et place du SDE76 les redevances et taxes afférentes à l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de distribution d'électricité à l'exception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité,
- que la délibération du SDE de 2016 concernant le territoire adhérent en 2016 nous permet de collecter la taxe sur les «41» communes Métropole. La spécificité de cette taxe est l'obligation de délibérer avant le 30/10/N pour pouvoir la collecter en N+1. Nous collecterons donc en 2017 cette taxe pour la dernière fois au nom des 41 communes.
- Que le SDE reversera les sommes collectés aux communes concernées conformément à la demande de la métropole Rouen Normandie comme exprimé dans la convention cité ci-dessus,

que l'encaissement de cette taxe se réalise par trimestre en décalé, le SDE76 percevra donc trois trimestres au nom des communes membres de la Métropole et anciennement adhérentes au SDE76. En effet, le SDE76 a perçu en février 2017 la taxe pour le dernier trimestre 2016 qui reste une recette du syndicat. Nous allons donc percevoir trois trimestres en 2017 étant donné que les communes pourront percevoir cette taxe dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, après avoir délibéré dans ce sens.

#### PROPOSITION:

Compte tenu de la perception en 2017 de Taxe Communale de la Consommation Finale d'Electricité par le SDE76 au nom des communes membres de la Métropole, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le reversement de celle-ci aux communes concernées.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

 DECIDE de procéder au reversement de la TCCFE aux communes concernées dans les termes exposés par le Président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENTE ATEMENTATION de la Seine-Maritime



Collectivité :	Date d'envoi :
SDE76	5375-521-521-5
5 boulevard de la Marne	17 juillet 2017
76000 ROUEN	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :	Cachet de réception de la préfecture :
Seine Maritime	BUREAU DU COURRIER  1 8 JUIL. 2017  PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-08

Séance du 5 JUILLET 2017

# Objet: TAUX DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCFE) POUR 2018

- American		
Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents ;	32
	de pouvoir(s):	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s):	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

#### Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

#### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

#### Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

#### Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

#### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-08 :

# OBJET : TAUX DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCFE) POUR 2018

#### VU:

- la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) qui a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 une taxe locale sur la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité,
- les dispositions codifiées aux articles L. 2333-2 à 5, L. 3333-2 à 3-3 et L. 5212-24 à 26 du CGCT, modifiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la loi n° 2014-1655 de finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014 article 37 (V), en simplifiant notamment les règles des coefficients multiplicateurs, pour les fournisseurs chargés du versement de ces taxes,
- l'article L2333-2 du CGCT qui indique que le tarif est actualisable sur décision de la collectivité prise avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année
- notre délibération n° 2016-39 du 10 juin 2016 qui fixe ce coefficient à 8,5 pour l'année 2017 et au-delà,
- l'arrêté préfectoral du 27 février 2017 substituant les communes nouvelles de Terres-de-Caux et de Buchy aux communes dont elles sont issues et modifiant les limites territoriales de la commune de Sigy-en-Bray avec la création de la nouvelle commune de Saint-Lucien au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et visant les adhérents au SDE76,
- les délibérations concordantes des communes nouvelles de Terres-de-Caux et Buchy.

#### CONSIDERANT:

- la création de 2 communes nouvelles qui ont délibéré de façon concordante pour autoriser le SDE76 à collecter la TCFE,
- les conséquences du départ de la Métropole Rouen Normandie du SDE76,
- Monsieur le Président rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et en application du L. 5212-24 du CGCT, le SDE76 est libre de fixer la valeur du coefficient

multiplicateur à 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,50 ; cette valeur n'est plus actualisable. Ce coefficient multiplicateur s'applique au tarif « de base » de la taxe dont le barème est fixé de la manière suivante depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Type de consommation	Qualité de l'électricité	Tarif E/MWh
Consommation	Puissance inférieure ou égale à 36 kVA	0,75
professionnelle	Puissance supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA	0,25
Consommation domestique	Puissance inférieure ou égale à 250 kVA	0,75

Ces tarifs seront actualisés chaque année dans la même proportion que le rapport entre l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac, établi pour l'avant dernière année et le même indice pour l'année 2013, les montants étant arrondis au cent d'euro le plus proche.

#### PROPOSITION:

Compte tenu de ces modifications, le Président propose à l'assemblée de modifier la liste des communes où le SDE76 est autorisé à collecter la TCFE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- CONFIRME la valeur du coefficient de la TCFE à 8,50 pour 2018 et audelà,
- PRECISE que ce coefficient multiplicateur s'applique à la liste des communes suivante :

Insee	Commune
76001	Allouville-Bellefosse
76002	Alvimare
76004	Ambrumesnil
76006	Amfreville-les-Champs
76007	Anceaumeville
76008	Ancourt
76009	Ancourteville-sur-Héricourt
76011	Ancretteville-sur-Mer
76010	Ancretiéville-Saint-Victor
76012	Angerville-Bailleul
76013	Angerville-la-Martel
76014	Angerville-l'Orcher
76015	Angiens
76016	Anglesqueville-la-Bras-Long

76017	Anglesqueville-l'Esneval
76019	Anneville-sur-Scie
76021	Annouville-Vilmesnil
76022	Anquetierville
76023	Anvéville
76024	Ardouval
76025	Argueil
76026	Arques-la-Bataille
76028	Aubéguimont
76029	Aubermesnil-aux-Érables
76030	Aubermesnil-Beaumais
76032	Auberville-la-Manuel
76033	Auberville-la-Renault
76034	Auffay
76035	Aumale

76036	Auppegard
76038	Les Authieux-Ratiéville
76040	Autigny
76041	Autretot
76042	Auvilliers
76043	Auzebosc
76045	Auzouville-l'Esneval
76046	Auzouville-sur-Ry
76047	Auzouville-sur-Saâne
76048	Avesnes-en-Bray
76049	Avesnes-en-Val
76050	Avremesnil
76051	Bacqueville-en-Caux
76052	Bailleul-Neuville
76053	Baillolet
76054	Bailly-en-Rivière
76055	Baons-le-Comte
76057	Barentin
76058	Baromesnil
76059	Bazinval
76060	Beaubec-la-Rosière
76062	Beaumont-le-Hareng
76064	Beaurepaire
76065	Beaussault
76066	Beautot
76063	Beauval-en-Caux
76067	Beauvoir-en-Lyons
76068	Bec-de-Mortagne
76070	Bellencombre
76071	Bellengreville
76072	Belleville-en-Caux
76075	Belmesnil
76076	Bénarville
76077	Bénesville
76079	Bénouville
76082	Bernières
76083	Bertheauville
76084	Bertreville
76085	Bertreville-Saint-Ouen

76086	Bertrimont	
76087	Berville-en-Caux	
76090	Beuzeville-la-Grenier	
76091	Beuzeville-la-Guérard	
76092	Beuzevillette	
76093	Bézancourt	
76094	Bierville	
76096	Biville-la-Baignarde	
76097	Biville-la-Rivière	
76099	Blacqueville	
76100	Blainville-Crevon	
76104	Blosseville-sur-Mer	
76106	Bois-d'Ennebourg	
76107	Bois-Guilbert	
76109	Bois-Héroult	
76110	Bois-Himont	
76111	Bois-l'Évêque	
76113	Boissay	
76115	Bolleville	
76117	Bordeaux-Saint-Clair	
76118	Bornambusc	
76119	Bosc-Bérenger	
76120	Bosc-Bordel	
76121	Bosc-Édeline	
76123	Bosc-Guérard-Saint-Adrien	
76124	Bosc-Hyons	
76125	Bosc-le-Hard	
76126	Bosc-Mesnil	
76128	Bosville	
76129	Boudeville	
76130	Bouelles	
76132	Bourdainville	
76134	Bourville	
76135	Bouville	
76136	Brachy	
76138	Bracquetuit	
76139	Bradiancourt	
76140	Brametot	
76141	Bréauté	

76142	Brémontier-Merval
76143	Bretteville-du-Grand-Caux
76144	Bretteville-Saint-Laurent
76147	Bully
76148	Bures-en-Bray
76149	Butot
76732	Butot-Vénesville
76151	Cailleville
76152	Cailly
76122	Callengeville
76153	Calleville-les-Deux-Églises
76154	Campneuseville
76155	Canehan
76156	Canouville
76158	Canville-les-Deux-Églises
76159	Cany-Barville
76160	Carville-la-Folletière
76161	Carville-Pot-de-Fer
76163	Catenay
76167	Cauville-sur-Mer
76174	Cideville
76175	Clais
76176	Clasville
76177	Claville-Motteville
76179	Clères
76180	Cleuville
76181	Cléville
76182	Cliponville
76183	Colleville
76184	Colmesnil-Manneville
76185	Compainville
76186	Conteville
76187	Contremoulins
76188	Cottévrard
76189	Crasville-la-Mallet
76190	Crasville-la-Rocquefort
76191	Cressy
76192	Criel-sur-Mer
76194	Criquebeuf-en-Caux

76195	Criquetot-le-Mauconduit
76196	Criquetot-l'Esneval
76197	Criquetot-sur-Longueville
76198	Criquetot-sur-Ouville
76199	Criquiers
76200	Critot
76201	Croisy-sur-Andelle
76202	Croixdalle
76203	Croix-Mare
76204	Cropus
76205	Crosville-sur-Scie
76206	Cuverville-en-Caux
76207	Cuverville-sur-Yères
76208	Cuy-Saint-Fiacre
76209	Dampierre-en-Bray
76210	Dampierre-Saint-Nicolas
76211	Dancourt
76213	Daubeuf-Serville
76214	Dénestanville
76218	Doudeauville
76219	Doudeville
76220	Douvrend
76221	Drosay
76223	Ecalles-Alix
76224	Ecrainville
76225	Ecretteville-lès-Baons
76226	Ecretteville-sur-Mer
76227	Ectot-l'Auber
76228	Ectot-lès-Baons
76229	Elbeuf-en-Bray
76230	Elbeuf-sur-Andelle
76232	Elétot
76233	Ellecourt
76234	Emanville
76235	Envermeu
76236	Envronville
76238	Epouville
76239	Epretot
76240	Epreville

76241	Ermenouville
76242	Ernemont-la-Villette
76243	Ernemont-sur-Buchy
76244	Esclavelles
76245	Eslettes
76247	Esteville
76249	Etaimpuis
76250	Etainhus
76251	Etalleville
76252	Etalondes
76253	Etoutteville
76254	Etretat
76255	Eu
76257	Fallencourt
76260	Ferrières-en-Bray
76262	Fesques
76264	Flamanville
76265	Flamets-Frétils
76266	Flocques
76268	Fongueusemare
76269	Fontaine-en-Bray
76270	Fontaine-la-Mallet
76271	Fontaine-le-Bourg
76272	Fontaine-le-Dun
76275	Fontenay
76278	Foucarmont
76279	Foucart
76280	Fréauville
76283	Fresles
76284	Fresnay-le-Long
76285	Fresne-le-Plan
76286	Fresnoy-Folny
76287	Fresquiennes
76288	Freulleville
76290	Frichemesnil
76291	Froberville
76292	Fry
76293	Fultot
76295	Gaillefontaine

76296	Gainneville	
76297	Gancourt-Saint-Étienne	
76298	Ganzeville	
76299	Gerponville	
76300	Gerville	
76302	Goderville	
76303	Gommerville	
76304	Gonfreville-Caillot	
76305	Gonfreville-l'Orcher	
76306	Gonnetot	
76307	Gonneville-la-Mallet	
76308	Gonneville-sur-Scie	
76309	Gonzeville	
76311	Goupillières	
76314	Graimbouville	
76315	Grainville-la-Teinturière	
76316	Grainville-sur-Ry	
76317	Grainville-Ymauville	
76318	Grandcamp	
76320	Grandcourt	
76323	Graval	
76324	Grèges	
76325	Grémonville	
76327	Greuville	
76328	Grigneuseville	
76329	Gruchet-le-Valasse	
76330	Gruchet-Saint-Siméon	
76331	Grugny	
76332	Grumesnil	
76333	Guerville	
76334	Gueures	
76335	Gueutteville	
76336	Gueutteville-les-Grès	
76340	Harcanville	
76341	Harfleur	
76342	Hattenville	
76343	Haucourt	
76344	Haudricourt	
76345		

76346	Hautot-l'Auvray
76347	Hautot-le-Vatois
76348	Hautot-Saint-Sulpice
76349	Hautot-sur-Mer
76353	Héberville
76355	Héricourt-en-Caux
76356	Hermanville
76357	Hermeville
76359	Héronchelles
76360	Heugleville-sur-Scie
76361	Heuqueville
76362	Heurteauville
76363	Hodeng-au-Bose
76364	Hodeng-Hodenger
76365	Houdetot
76368	Houquetot
76370	Hugleville-en-Caux
76372	Illois
76373	Imbleville
76374	Incheville
76375	Ingouville-sur-Mer
76074	La Bellière
76169	La Cerlangue
76170	La Chapelle-du-Bourgay
76171	La Chapelle-Saint-Ouen
76172	La Chapelle-sur-Dun
76173	La Chaussée
76193	La Crique
76261	La Ferté-Saint-Samson
76263	La Feuillie
76274	La Fontelaye
76281	La Frénaye
76294	La Gaillarde
76338	La Hallotière
76352	La Haye
76369	La Houssaye-Béranger
76508	La Poterie-Cap-d'Antifer
76522	La Remuée
76547	La Rue-Saint-Pierre

76712	La Trinité-du-Mont
76728	La Vaupalière
76740	La Vieux-Rue
76379	Lamberville
76380	Lammerville
76381	Landes-Vieilles-et-Neuves
76382	Lanquetot
76105	Le Bocasse
76112	Le Bois-Robert
76133	Le Bourg-Dun
76162	Le Catelier
76166	Le Caule-Sainte-Beuve
76339	Le Hanouard
76358	Le Héron
76428	Le Mesnil-Durdent
76431	Le Mesnil-Lieubray
76435	Le Mesnil-Réaume
76691	Le Thil-Riberpré
76693	Le Tilleul
76699	Le Torp-Mesnil
76711	Le Tréport
76168	Les Cent-Acres
76321	Les Grandes-Ventes
76371	Les Ifs
76390	Les Loges
76714	Les Trois-Pierres
76733	Ventes-Saint-Rémy
76383	Lestanville
76385	Limésy
76386	Limpiville
76387	Lindebeuf
76388	Lintot
76389	Lintot-les-Bois
76392	Londinières
76393	Longmesnil
76394	Longroy
76395	Longueil
76396	Longuerue
76397	Longueville-sur-Scie

76398	Louvetot
76399	Lucy
76400	Luneray
76403	Malleville-les-Grès
76404	Manéglise
76405	Manéhouville
76406	Maniquerville
76407	Manneville-ès-Plains
76408	Manneville-la-Goupil
76409	Mannevillette
76411	Marques
76412	Martainville-Épreville
76413	Martigny
76414	Martin-Église
76415	Massy
76416	Mathonville
76417	Maucomble
76418	Maulévrier-Sainte-Gertrude
76419	Mauny
76420	Mauquenchy
76421	Mélamare
76422	Melleville
76423	Ménerval
76424	Ménonval
76425	Mentheville
76426	Mésangueville
76427	Mesnières-en-Bray
76430	Mesnil-Follemprise
76432	Mesnil-Mauger
76433	Mesnil-Panneville
76434	Mesnil-Raoul
76437	Meulers
76438	Millebosc
76439	Mirville
76440	Molagnies
76441	Monchaux-Soreng
76442	Monchy-sur-Eu
76443	Mont-Cauvaire
76445	Montérolier

76446	Montigny
76447	Montivilliers
76449	Montreuil-en-Caux
76450	Montroty
76452	Montville
76453	Morgny-la-Pommeraye
76606	Morienne
76454	Mortemer
76455	Morville-sur-Andelle
76456	Motteville
76458	Muchedent
76459	Nesle-Hodeng
76460	Nesle-Normandeuse
76461	Neufbosc
76462	Neufchâtel-en-Bray
76463	Neuf-Marché
76465	Neuville-Ferrières
76467	Néville
76468	Nointot
76469	Nolléval
76470	Normanville
76471	Norville
76472	Notre-Dame-d'Aliermont
76473	Notre-Dame-de-Bliquetuit
76477	Notre-Dame-du-Bec
76478	Notre-Dame-du-Parc
76479	Nullemont
76480	Ocqueville
76481	Octeville-sur-Mer
76482	Offranville
76483	Oherville
76485	Omonville
76487	Osmoy-Saint-Valery
76488	Ouainville
76489	Oudalle
76490	Ourville-en-Caux
76491	
10000000	Ouville-l'Abbaye
76492	Ouville-l'Abbaye Ouville-la-Rivière

76494	Parc-d'Anxtot	
76495	Pavilly	
76499	Petiville	
76500	Pierrecourt	
76501	Pierrefiques	
76502	Pierreval	
76503	Pissy-Pôville	
76504	Pleine-Sève	
76505	Pommereux	
76506	Pommeréval	
76507	Ponts-et-Marais	
76509	Préaux	
76510	Prétot-Vicquemare	
76511	Preuseville	
76512	Puisenval	
76515	Quiberville-sur-Mer	
76516	Quièvrecourt	
76517	Quincampoix	
60521	Quincampoix Fleuzy	
76518	Raffetot	
76519	Rainfreville	
76520	Réalcamp	
76521	Rebets	
76523	Rétonval	
76524	Reuville	
76526	Ricarville-du-Val	
76527	Richemont	
76528	Rieux	
76529	Riville	
76530	Robertot	
76531	Rocquefort	
76532	Rocquemont	
76533	Rogerville	
76534	Rolleville	
76535	Roncherolles-en-Bray	
76537	Ronchois	
76538	Rosay	
76541	Roumare	
76542	Routes	

76543	Rouville
76544	Rouvray-Catillon
76545	Rouxmesnil-Bouteilles
76546	Royville
76548	Ry
76549	Saâne-Saint-Just
76551	Sainneville-sur-Seine
76554	Saint-Aignan-sur-Ry
76555	Saint-André-sur-Cailly
76556	Saint-Antoine-la-Forêt
76557	Saint-Arnoult
76559	Saint-Aubin-de-Crétot
76562	Saint-Aubin-le-Cauf
76563	Saint-Aubin-Routot
76564	Saint-Aubin-sur-Mer
76565	Saint-Aubin-sur-Scie
76568	Saint-Clair-sur-les-Monts
76570	Saint-Crespin
76572	Saint-Denis-d'Aclon
76573	Saint-Denis-le-Thiboult
76574	Saint-Denis-sur-Scie
76553	Sainte-Agathe-d'Aliermont
76566	Sainte-Austreberthe
76567	Sainte-Beuve-en-Rivière
76569	Sainte-Colombe
76571	Sainte-Croix-sur-Buchy
76577	Sainte-Foy
76578	Sainte-Geneviève-en-Bray
76587	Sainte-Hélène-Bondeville
76605	Sainte-Marguerite-sur-Mer
76609	Sainte-Marie-au-Bosc
76610	Sainte-Marie-des-Champs
76576	Saint-Eustache-la-Forêt
76580	Saint-Georges-sur-Fontaine
76581	Saint-Germain-des-Essourts
76582	Saint-Germain-d'Étables
76583	Saint-Germain-sous-Cailly
76584	Saint-Germain-sur-Eaulne
76585	Saint-Gilles-de-Crétot

76586	Saint-Gilles-de-la-Neuville
76588	Saint-Hellier
76589	Saint-Honoré
76590	Saint-Jacques-d'Aliermont
76592	Saint-Jean-de-Folleville
76593	Saint-Jean-de-la-Neuville
76594	Saint-Jean-du-Cardonnay
76595	Saint-Jouin-Bruneval
76596	Saint-Laurent-de-Brèvedent
76597	Saint-Laurent-en-Caux
76598	Saint-Léger-aux-Bois
76600	Saint-Léonard
76602	Saint-Maclou-de-Folleville
76603	Saint-Maclou-la-Brière
76604	Saint-Mards
76612	Saint-Martin-au-Bosc
76611	Saint-Martin-aux-Arbres
76613	Saint-Martin-aux-Buneaux
76615	Saint-Martin-du-Bec
76616	Saint-Martin-du-Manoir
76619	Saint-Martin-le-Gaillard
76620	Saint-Martin-l'Hortier
76621	Saint-Martin-Osmonville
76622	Saint-Maurice-d'Ételan
76623	Saint-Michel-d'Halescourt
76624	Saint-Nicolas-d'Aliermont
76626	Saint-Nicolas-de-la-Haye
76627	Saint-Nicolas-de-la-Taille
76628	Saint-Ouen-du-Breuil
76629	Saint-Ouen-le-Mauger
76630	Saint-Ouen-sous-Bailly
76632	Saint-Pierre-Bénouville
76635	Saint-Pierre-des-Jonquières
76637	Saint-Pierre-en-Port
76638	Saint-Pierre-en-Val
76641	Saint-Pierre-le-Vieux
76642	Saint-Pierre-le-Viger
76644	Saint-Rémy-Boscrocourt
76645	Saint-Riquier-en-Rivière

76646	Saint-Riquier-ès-Plains	
76647	Saint-Romain-de-Colbosc	
76649	Saint-Saire	
76650	Saint-Sauveur-d'Émalleville	
76651	Saint-Sylvain	
76652	Saint-Vaast-d'Équiqueville	
76653	Saint-Vaast-Dieppedalle	
76654	Saint-Vaast-du-Val	
76656	Saint-Victor-l'Abbaye	
76657	Saint-Vigor-d'Ymonville	
76658	Saint-Vincent-Cramesnil	
76660	Sandouville	
76662	Sassetot-le-Malgardé	
76663	Sassetot-le-Mauconduit	
76664	Sasseville	
76665	Sauchay	
76666	Saumont-la-Poterie	
76667	Sauqueville	
76668	Saussay	
76669	Sausseuzemare-en-Caux	
76670	Senneville-sur-Fécamp	
76671	Sept-Meules	
76672	Serqueux	
76673	Servaville-Salmonville	
76674	Sévis	
76675	Sierville	
76677	Smermesnil	
76678	Sommery	
76679	Sommesnil	
76680	Sorquainville	
76683	Sotteville-sur-Mer	
76684	Tancarville	
76685	Thérouldeville	
76686	Theuville-aux-Maillots	
76688	Thiergeville	
76689	Thiétreville	
76690	Thil-Manneville	
76692	Thiouville	
76694	Tocqueville-en-Caux	

76695	Tocqueville-les-Murs
76697	Torcy-le-Grand
76698	Torcy-le-Petit
76700	Tôtes
76702	Touffreville-la-Corbeline
76703	Touffreville-sur-Eu
76706	Tourville-les-Ifs
76707	Tourville-sur-Arques
76708	Toussaint
76710	Trémauville
76715	Trouville Alliquerville
76716	Turretot
76018	Val-de-Saâne
76718	Valliquerville
76719	Valmont
76720	Varengeville-sur-Mer
76721	Varneville-Bretteville
76723	Vassonville
76724	Vatierville
76725	Vattetot-sous-Beaumont
76726	Vattetot-sur-Mer
76727	Vatteville-la-Rue
76729	Veauville-lès-Baons
76730	Veauville-lès-Quelles
76731	Vénestanville
76734	Vergetot
76735	Veules-les-Roses

76736	Veulettes-sur-Mer
76737	Vibeuf
76738	Vieux-Manoir
76739	Vieux-Rouen-sur-Bresle
76741	Villainville
76743	Villers-Écalles
76744	Villers-sous-Foucarmont
76745	Villy-sur-Yères
76746	Vinnemerville
76747	Virville
76748	Vittefleur
76749	Wanchy-Capval
76751	Yébleron
76752	Yerville
76754	Yport
76755	Ypreville-Biville
76756	Yquebeuf
76757	Yvecrique
76758	Yvetot
76401	Arelaune-en-Seine
76276	Forges-les-Eaux
76618	Petit-Caux
76289	Saint-Martin-de-l'If
76258	Terres-de-Caux
76146	Buchy
76676	Sigy-en-Bray
76601	Saint-Lucien

 INDIQUE que, sauf délibération contraire, ce coefficient restera à 8,50 pour les années à venir.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,





### BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION (à établir en double exemplaire)

Collectivité :	Date d'envoi :
SDE76	17 juillet 2017
5 boulevard de la Marne	17.4 W 12370 X 2.373
76000 ROUEN	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne - 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège: Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-09

Séance du 5 JUILLET 2017

Objet: DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2017

Nombre	de membres en exercice :	88		
271111111111111111111111111111111111111	de membres présents :	32		
	de pouvoir(s):	3		
	de membres votants :	35		
	votes pour :	35		
	vote(s) contre :	0		
	abstention(s):	0		

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

### Membres présents:

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël

LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

### Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

### Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-09 :

**OBJET: DECISION MODIFICATIVE Nº1 - 2017** 

### VU:

- le Code Général des Collectivités,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- la délibération du 17/03/2017 adoptant le budget primitif,

### CONSIDERANT:

 que depuis le vote du budget primitif, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

### PROPOSITION:

Il est proposé d'accepter la décision modificative conformément aux éléments cijoints.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

 ADOPTE la décision modificative n° 1 du budget primitif principal 2017 jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



### SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M

Code INSEE

BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE

DM n°1

2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

BP - BP BUDGET PRINCIPAL

BAN	Dépenses (1)		Recettes (1)		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 193,79 €	
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 193,79 €	
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	872 003,60 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	872 003,60 €	0,00 €	0,00 €	
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	3 006,52 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	3 006,52 €	0,00 €	0,00 €	
R-7351 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00 €	0,00 €	0,00€	687 006,83 €	
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	687 006,83 €	
R-7572 : Redevance dite d'Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	166 809,50 €	
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	166 809,50 €	
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	875 010,12 €	0,00 €	875 010,12 €	
INVESTISSEMENT				- CONTRACTOR (1977)	
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	872 003,60 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	872 003,60 €	
D-13258 : Autres groupements	0,00 €	145 237,41 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	145 237,41 €	0,00 €	0,00 €	
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	147 406,59 €	0,00 €	0,00 €	
D-2041583 : Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00 €	491 177,28 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	638 583,87 €	0,00 €	0,00 €	
D-4581 : Opérations sous mandat	0,00€	46 927,84 €	0,00 €	0,00 €	
R-4581 : Opérations sous mandat	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	9 025,77 €	
R-458121168 : EFF EP 2016 CLE 8	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 329,64 €	
TOTAL 4581 : Opérations sous mandat	0,00 €	46 927,84 €	10 000,00 €	14 355,41 €	
D-458115161 : EP 2016 CLE 1	188 448,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 458115161 : EP 2016 CLE 1	188 448,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-4581151611 : EP 2016 CLE 11	0,00 €	172 201,71 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 4581151611 : EP 2016 CLE 11	0,00 €	172 201,71 €	0,00 €	0,00€	
D-458115166 ; EP 2016 CLE 6	0,00 €	16 246,49 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 458115166 : EP 2016 CLE 6	0,00 €	16 246,49 €	0,00 €	0,00 €	
D-458118161 : EXT 2016 CLE 1	102 580,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 458118161 : EXT 2016 CLE 1	102 580,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	
D-4581181611 : EXT 2016 CLE 11	0,00 €	147 992,11 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 4581181611 ; EXT 2016 CLE 11	0,00 €	147 992,11 €	0,00 €	0,00 €	
D-4581181614 : EXT 2016 CLE 14	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 4581181614 : EXT 2016 CLE 14	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-4581181616 : EXT 2016 CLE 16	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Code INSEE

### SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M

BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE

DM nº1 2017

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

BP - BP BUDGET PRINCIPAL

Colored Man	Dépens	Recettes (1		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 4581181616 : EXT 2016 CLE 16	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
D-458118163 ; EXT 2016 CLE 3	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118163 : EXT 2016 CLE 3	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118164 : EXT 2016 CLE 4	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118164 : EXT 2016 CLE 4	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118166 : EXT 2016 CLE 6	0,00€	5 880,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118166 : EXT 2016 CLE 6	0,00 €	5 880,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118169 : EXT 2016 CLE 9	7 292,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118169 : EXT 2016 CLE 9	7 292,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458121161 : EFF 2016 CLE 1	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
TOTAL D 458121161 ; EFF 2016 CLE 1	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458121166 : EFF 2016 CLE 6	0,00 €	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458121166 : EFF 2016 CLE 6	0,00 €	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4582 : Opérations sous mandat	0,00€	45 609,89 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4582 : Opérations sous mandat	0,00 €	45 609,89 €	0,00 €	0,00 €
R-458215161 : EP 2016 CLE 1	0,00 €	0,00 €	93 359,76 €	0,00 €
TOTAL R 458215161 : EP 2016 CLE 1	0,00 €	0,00 €	93 359,76 €	0,00 €
R-4582151611 : EP 2016 CLE 11	0,00 €	0,00 €	0,00 €	86 170,88 €
TOTAL R 4582151611 : EP 2016 CLE 11	0,00 €	0,00 €	0,00 €	86 170,88 €
R-458215166 : EP 2016 CLE 6	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 188,88 6
TOTAL R 458215166 : EP 2016 CLE 6	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 188,88 €
R-458221161 ; EFF 2016 CLE 1	0,00€	0,00 €	4 851,62 €	0,00 €
TOTAL R 458221161 : EFF 2016 CLE 1	0,00 €	0,00 €	4 851,62 €	0,00 €
R-4582211611 : EFF 2016 CLE 11	0,00 €	0,00 €	0,00€	2 494,32 €
TOTAL R 4582211611 : EFF 2016 CLE 11	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 494,32 €
R-458221166 : EFF 2016 CLE 6	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 025,00 €
TOTAL R 458221166 : EFF 2016 CLE 6	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 025,00 €
R-458221169 : EFF 2016 CLE 9	0,00 €	0,00 €	0,00 €	332,30 €
TOTAL R 458221169 : EFF 2016 CLE 9	0,00 €	0,00 €	0,00 €	332,30 €
Total INVESTISSEMENT	347 720,31 €	1 224 079,32 €	108 211,38 C	984 570,39 €
Total Général		1 751 369,13 E	E 2005	1 751 389,13 8

_	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M - 76 - BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	DM1	2017
Œ	IV - ANNEXES	IV	
	ARRETE ET SIGNATURES	D2	1

Présenté par le Président de séance,

A Sierville, le 05/07/2017

Le Président,

Patrick CHAUVET

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session le 05/07/2017

A Sierville, le 05/07/2017

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES: Pour:

Contre : Abstention :

Date de convocation : 12/06/2017

Les membres du Comité Syndical,

représentant	signature	représentant	signature
AMAT Gilles		BOURDON André- Pierre	Bour
AMEDEE Jacques (suppléant)		BOVIN Pierre	
BARBIER Daniel	To the same of the	BUGEON Jean	
BECQUET Jean- Claude		CASTRES Jacques	) )
BELLENGER Francis	)-	CHAUVET Patrick	
BERNARD Michel		CHEDRU Hervé (suppléant)	
BERTRAND Colette		COLIN Gérard	
BEUX Daniel		COLLARD Daniel	Day
BLEAUDY Carmen	Bloudy	COUET Evelyne (suppléante)	
BLOC Jean-François		COULOMBEL Joël (suppléant)	
BOCANDE Annick		COUTURIER Jean- Luc (suppléant)	
BONNEVILLE Jean- Pierre	A	CROCHEMORE Jean-Jacques (suppléant)	

représentant	signature	représentant	signature
CROCHEMORE Jean-Marie		GRESSENT Daniel	
DEHON Lionel		GRISEL Jérôme	H-P
DELAFOSSE Anne- Marie	Aldafosol.	GROMARD Gérard	AP
DELILLE Michel		GUERARD Patrick	
DELTOUR Sylvain		HATTENVILLE Stéphane	
DEPREAUX Alain (suppléant)		HIS Valère	- SANGA
DESCHAMPS Benoit		JOFFROY Daniel	11.
DUMOUCHEL Jean- Marie		JOUAN Gérard	H
DUPUIS François		LABARD Jean- Claude (suppléant)	
DUVAL Vincent (suppléant)		LARCHER Gilles	
FAUQUET Christian		LE GALLO François	
FLEURBAEY Georges		LE MAROIS Sébastien	1/
FONTANIE Guy	,	LEBLOND Pierre	
FORTIN Jacques	of a	LECARPENTIER Thierry	P
FURON-BATAILLE Chantal	Durac Balaill.	LECOURT Pascal (suppléant)	M
GAINVILLE Norbert		LEFEBVRE Claude	
GRANCHER Christian		LEFEVRE Daniel	

représentant	signature	représentant	signature
LEGER Roger	Uge	MAYETTE Jean- Claude (suppléant)	
LEJEUNE Michel		MENIVAL Michel	
LEPILEUR Hervé	*	MOREAU Cyrille	. A
LEPLICHER Hubert		OGDEN Hugues	
LESELLIER Paul		PESQUET Yvon	
LESUEUR Gérard	-	PETIT Jean-Pierre	
LETARD Alain		PIMONT Annie	
LETHUILLIER Cyriaque (suppléant)		POISSANT Christian	
LEVEQUE Jacky		RENOUF Isabelle	
LEVILLAIN Noël		ROCHE Daniel	
LOISEL Michel	I de la companya della companya della companya de la companya della companya dell	ROUSSEL Alain	J'
LOISEL Yves	u	SABLIN David	
LUC Jean-Louis (suppléant)		SAILLARD Lionel	lesaco
LUCOT-AVRIL Virginie	й.	SALAÜN Joël	
MAILLET Hubert	Havellel	SILVA Pierre	
MARTIN Patrick		SIMON Patrick	
MASSE Stéphane		SORIN Pierre	Julia

représentant	signature	représentant	signature
TERNISIEN Rémy		VASSE Sylvain	
TOCQUEVILLE Nelly		VASSET Laurent	
TROLEY Jean- Pierre		VAUTIER Marcel	Vale
VAN HULLE Daniel		VERHALLE Chantal	
VANDENBULCKE Xavier	1		

SPARTEMENTA

de la Seine-Maritime A Sierville, le 09/06/2017

Patrick CHAUVET.

Le Président



### BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION (à établir en double exemplaire)

Collectivité:	Date d'envoi:
SDE76	17 juillet 2017
5 boulevard de la Marne	17 Juniet 2017
76000 ROUEN	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative nº1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :

Cachet de réception de la préfecture :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE

LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-10

Séance du 5 JUILLET 2017

Objet: ANNULATION DE TITRES

Nombre	de membres en exercice :	88
7	de membres présents :	32
	de pouvoir(s):	3
	de membres votants :	35
	votes pour ;	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s):	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

### Membres présents:

MM. Jean-Pierre BUNNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël

LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

### Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,

M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,

M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

### Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-10 :

**OBJET: ANNULATION DE TITRES** 

### VU:

- le Code Général des Collectivités,
- l'arrêté du 29 mai 2012 de la préfecture de Seine-Maritime,
- l'arrêté du 28 juin 2013,
- l'arrêté du 30 décembre 2013

### **CONSIDERANT:**

- que suite à la reprise des SIER par le Syndicat Départemental d'Energie, il convient de constater comptablement l'annulation de titres émis par le syndicat et non réglés par les SIER,
- que le tableau joint en annexe donne le détail des titres à annuler pour la section de fonctionnement et la section d'investissement,

### **PROPOSITION:**

Il est proposé d'accepter la régularisation comptable conformément aux éléments fournis par le trésorier.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

 DECIDE de procéder à l'annulation des titres de recettes figurant dans le tableau joint.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



BUDGET	DEBITEUR	IMPUTATION	LIBELLE DE LA RECETTE	MONTANT
23000	23000 sier de st romain de colbosc syn	13258	13258 annulation mandat n° 25/2013 sur mandat 653/2013 TVX EFFE 11 15 SOLDE	2 418,60 €
23000	23000 sier et de gaz de buchy syndicat	13258	13258 Titre 705/2013 TVX RENF 11.50 FONDS DE CONCOURS	727,60 €
23000	23000  sier et de gaz de buchy syndicat	13258	13258 Titre 860/2013 TVX RENF 11 50 SOLDE	6 645,06 €
23000	23000 sierg de cany valmont syndicat	13258	13258 Titre 831/2013 TVX EFF 11 17 solde	6 160,11 €
23000	23000 sierg de cany valmont syndicat	13258	13258 annulation mandat n°38/2013 sur mandat 1066/2013 TVX EFF 11 17	17 245,79 €
23000	23000 sierg de cany valmont syndicat	13258	13258 annulation mandat n°19/2013 sur mandat 1457/2013 TVX EFF 10 15	39 058,91 €
23000	23000 sierg de darnetal syndicat	13258	13258 annulation mandat n°20/2013 sur mandat 654/2013 TVX EFF 11 16	19 543,33 €
23000	23000 sierg de goderville criquetot sy	13258	13258 Titre 1486/2012 TVX EFF 10 13 Riquetot Solde	9 239,26 €
23000	23000 sierg de goderville criquetot sy	13258	13258 Titre 1487/2012 tvx eff 10 13 Riquetot solde	34 127,80 €
23000	23000 sierg de montivilliers syndicat	13258	13258 Titre 1033/2013 TVX EFF 10 20 Solde	1714,06€
23000	23000 smerg de fontaine le dun syndica	13258	13258 annulation mandat n°46/2013 sur mandat 3614/2013 TVX EFF 11 15	8 356,89 €
			SOUS-TOTAL	145 237,41 €
23000	23000 smerg de eu syndicar	2041582	2041582 Titre 2683/2013 Rembt frop perçu sub EFF 2011	147 406,59 €
		p. 1	SOUS-TOTAL	147 406,59 €
23000	23000 smerg de eu syndicat	2041583	2041583 Titre 2658/2013 Rembt frop perçu sub Renf 2011	487 719,83 €
23000	23000 smerg de fontaine le dun syndica	2041583	2041583 annulation mandat n°47/2013 sur mandat 3616/2013 Subv EFF 11 15 solde	3 457,45 €
			SOUS-TOTAL	491 177,28 €
23000	23000 sierg de duclair vallee de seine	4581	4581 annulation mandat n°42/2013 sur mandat 2532/2013 TVX EFF 11 36	322,92 €
23000	23000  sierg de forges les eaux syndica	4581	4581 annulation mandat n°41/2013 sur mandat 2114/2013 TVX RENF 11 50	9 855,84 €
23000	23000 smerg de eu syndicat	4581	4581 annulation mandat n°34/2013 sur mandat 3062/2013 TVX RENF 11 56 GUERVILLE	2770,71€
23000	23000 smerg de eu syndicat	4581	4581/Annulation mandat n°27/2013 sur mandat 2419/2013 TVX RENF 11 56 ST REMY	21 750,24 €
23000	23000 smerg de fontaine le dun syndica	4581	4581 annulation mandat n°49/2013 sur mandat 3636/2013 TVX EFF 11 15	12 228,13 €
			SOUS-TOTAL	46 927,84 €
23000	23000 SDE TITRE 25800205	4582	4582 Titre 205/2004 du SIERG de Bellencombre 47 ème trx Renf 80 %	45 320,00 €
23000	23000 SDE TITRE 25000088	4582	4582 Titre 88/2013 du SIERG de Goumay solde sub TVX EP 27 TRAN	289,89 €
			SOUS-TOTAL	45 609,89 €
	TOTAL GENERAL			876 359,01 €

3 006,52 €	TOTAL	I	
45,06 €	sofcap/SIER PAVILLY	Dépense , paiemenř avant   A7218   13/06/2014   mandatement/10128567231	47218
34,46 €	sofcap/SIER ENVERMEU	Dépense , paiement avant   Dépense , paiement avant   03/06/2014   mandatement/10091345731	17218 0.
2 927,00 €	urssaf/SIER SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Dépense , paiement avant   47218   14/05/2014 mandatement/9988770431	17218



### BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION (à établir en double exemplaire)

Collectivité :	Date d'envoi :
SDE76 5 boulevard de la Marne	17 juillet 2017
76000 ROUEN	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :	Cachet de réception de la préfecture :	
Seine Maritime	BUREAU DU COURRIER  1 8 JUIL. 2017  PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME	



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-11

Séance du 5 JUILLET 2017

### Objet: MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s):	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s):	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

### Membres présents:

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël

LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

### Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,

M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,

M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

### Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-11 ;

### OBJET: MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### VU:

- la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ;
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
- loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et des décrets d'application;
- le décret n°200-815 du 25 août 2000 ;
- le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 ;
- le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 ;
- le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 ;
- le décret n°2008-513 du 29 mai 2008 ;
- le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 ;
- la délibération du 13 février 2015
- l'avis conforme du CTP en date du 22 janvier 2015.

### CONSIDERANT:

- que le règlement intérieur est un outil de gestion humaine primordial du syndicat,
- qu'il est important de mettre à jour le règlement intérieur conformément aux évolutions du syndicat.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

 ADOPTE le règlement intérieur qui sera soumis à l'avis conforme du comité technique paritaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick CHAUVET

LE PRÉSIDENT,

de la Seine-Maritime



# Règlement Intérieur

### Table des matières

	Prėambule	bule
- 7	Dispo	Dispositions relatives à l'organisation du travail
	Hor	Horaires
	1.1	La durée hebdamadaire
	17	Repos hebdomadaire
	1.3	Heures supplémentaires et heures complémentaires 6
N	2	Congés annuels
m	Jou	Jours ARTT
4	le e	Le compte épargne temps
	4.1	Bénéficiaires
	4.2	Alimentation du compte
	4.3	Fonctionnement du compte
in	Ret	Retards, absences non justifiées, sorties pendant les heures de travail
	5.1	Retord
	5.2	Absences non justifiées
	5.3	Sortie pendant les heures de travail
0	Aut	Autorisation d'absences
	6.1	Absences pour accident, congés de maladie et congés de maternité
	6.2	Autorisation d'absence pour évènements familiaux
-	Reg	Repas et pause du personnel
	7.1	Repos9
	7.2	Pause
00	3	Utilisation des véhicules de service et frais de déplacement
	 	Modalités10
	8.2	Remboursement de frais kilométriques10
O	Ind	Indemnité de missions11
	9.1	Definitions11
	9.2	Taux de l'indemnité de mission11
10		Formation du personnel
11	8	Autorisation spéciale d'absence pour la participation à un jury d'assises11
12		Usage du matériel de la collectivité
13		Droits et obligations des fonctionnaires14
	13.1	Les droits du fonctionnaire
	13.2	Les obligations du fanctionnaire
4		Droit disciplinaire
	DISP(	DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIENE ET A LA SECURITE

77	Lutte et protection contre les incendies.
1.1	Protocole de lutte contre les incendies - Plan d'évacuation19
1.2	Diffusion du protocole auprès du personnel
Mg	Matériel de secours
Pre	Prēvention des risques généraux liés au travail20
3.1	Consignes de sécurité
3.2	Sécurité des personnes
33	Signalement des anomalies
3.4	Formation
3.5	Utilisation des véhicules de fanction ou de service
3.6	Règles d'utilisation du matériel
3.7	10coux
00	Equipement de trovail
3.9	Visites médicales
3.10	3.10 Accidents du travail
3.11	Alcoal – Stupéfiants
3.12	79695

### l Préambule

Passer chaque jour quelques heures ensemble suppose le respect d'un code de conduite. Pour en permettre une conception évoluée dans le sens de l'exercice d'une responsabilité plutôt que d'une présence imposée, ce projet a pour ambition de définir de manière claire, précise et réfléchie, un certains nombre de règles qui régiront les relations professionnelles.

### > Objet

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein de la collectivité publique.

Il définit également les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Il vient en complément des dispositions statutaires applicables à l'ensemble des fonctionnaires et des agents publics territoriaux issues :

- de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.
- de la loi nº84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et des décrets d'application.
- Conformément au pouvoir de direction et d'organisation des services de l'autorité territoriale, le présent règlement intérieur précise et complète les droits et obligations des agents territoriaux tels qu'ils résultent des lois et décrets.

### > Champs d'application

Parce qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité, ce règlement s'impose à tous les agents employés dans la collectivité quel que soit leur statut (titulaires, non titulaires, public ou privé), la date et la durée de leur recrutement.

Les dispositions du présent règlement intérieur sont applicables dans tous les locaux de la collectivité ainsi qu'à l'extérieur, dans l'exercice des missions confiées aux agents.

Le règlement ne peut être mis en œuvre ou modifié qu'après avoir été soumis à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire puis approuvé par l'organe délibérant. Les prescriptions générales et permanentes du règlement intérieur peuvent faire l'objet de précisions détaillées par voie de notes de service signées par l'Autorité territoriale ou son représentant.

Pour qu'il soit connu de tous, un exemplaire de ce règlement est disponible sur le réseau « Public » du SDE76.

Un exemplaire est également remis à tout nouvel agent lors de son embauche.

# Il Dispositions relatives à l'organisation du travail

Le travail est organisé selon des périodes de référence dénommées cycle de travail, à l'intérieur duquel les horaires de travail sont définis.

### Horaires

La durée du travail s'entend comme le temps de travail effectif pendant lequel les agents sont à la disposition de l'employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. La notion de travail effectif est définie par l'article 2 du décret n°200-815 du 25 aout 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'état.

La collectivité a fait le choix de mettre en place une pointeuse pour la gestion des temps de travail effectif. Une note de service en détaillera les conditions d'utilisations.

## 1.1 La durée hebdomadaire

La durée légale du temps de travail dans la fonction publique est de 35 heures par semaine pour un agent à temps complet.

Dans la collectivité, la notion de cycle de travail est appliquée. Ce cycle de travail doit être remis au supérieur hiérarchique lors de l'évaluation annuelle.

Dans notre collectivité, les cycles de travail peuvent être de 35 heures, 36 heures, 37 heures ou 39 heures. Toute durée supérieure aux 35 heures génère des Aménagements et Récupérations du Temps de Travail pour les agents.

L'organe délibérant peut créer des postes à temps non complet. Les agents nommés sur ces postes sont employés pour la durée hebdomadaire fixée par la délibération de l'organe délibérant.

Les agents titulaires ou stagiaires à temps complet peuvent bénéficier d'un temps partiel (50%, 60%, 70%, 80%, ou 90%) sur autorisation, sous réserve de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

Il ne peut être inférieur au mi-temps (possibilité comprise entre 50 et 99%).

Les agents titulaires ou stagiaires à temps complet et non complet peuvent bénéficier du temps partiel de droit pour raisons familiales à 50%, 60%, 70% ou 80% du temps complet.

Les agents ayant la qualité de travailleur handicapé peuvent également bénéficier d'un temps partiel de droit.

### 1.2 Repos hebdomadaire

La durée, hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 h au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaine consécutives (art 3 du décret n°2000-815 du 25 aout 2000).

Le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures, soit 24h + 11h (article 3 du décret n°200-815 du 25 aout 2000)

# 1.3 Heures supplémentaires et heures complémentaires

En accord avec le supérieur hiérarchique, les heures supplémentaires seront soit rémunérées, soit récupérées dans des conditions compatibles avec le bon fonctionnement et la continuité du service, sous réserve des conditions d'attribution fixées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

Le formulaire correspondant doit être rempli avant l'exécution des heures supplémentaires, heures complémentaires, et approuvés par écrit par le supérieur hiérarchique.

Les membres du personnel à temps non complet peuvent être amenés exceptionnellement à effectuer des heures complémentaires jusqu'à concurrence de 35h hebdomadaires et des heures supplémentaires au-delà. En cas de dépassement régulier, il devra être procédé à la modification de la durée hebdomadaire de service. En accord avec le supérieur hiérarchique, ces heures complémentaires sont soit récupérées soit rémunêrées.

### 2 Congés annuels

Décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux.

Version consolidée au 17 décembre 2014

L'article 1er du décret 85-1250 du 26 novembre 2005 stipule que tout fonctionnaire territorial a droit pour une année de service accompli du 1er janvier au 31 décembre, à des congés annuels.

Les fonctionnaires qui n'exercent pas leurs fonctions pendant la totalité de la période de référence ont droit à des congès dont la durée est calculée au prorata de la durée des services accomplis. Les congès sont pris sur le temps de travail effectif de l'agent.

Le calendrier est fixé par l'autorité territoriale après consultation des fonctionnaires et de l'intérêt du service. Les congés d'été et de Noël seront anticipés plusieurs mois à l'avance selon le tableau ci-après :

Congés de Noël	Congés de Páques	Congés Estivaux
Demande à déposer avant le 15 octobre	Demande à déposer avant le 15 janvier	Demande à déposer avant le 15 février

Les congés dus pour une année peuvent se reporter sur l'année suivante dans la limite du 1st mai.

Le droit à congés légaux est de 25 jours pour un agent à temps plein (proratisé pour un agent à temps non complet) auxquels s'ajoutent 2 jours pour congés pris hors période tel que prévu au décret précité, soit un total de 27 jours,

Les congés annuels sont accordés par le supérieur hiérarchique. L'autorité territoriale peut les refuser pour des motifs tirés des nécessités de service. Afin d'assurer la continuité du service public, la collectivité accordera les congés en respectant la présence d'effectifs minimum. Une note de service donnant le détail des besoins de la collectivité en termes d'effectif sera rédigée.

Sauf autorisation exceptionnelle, aucun congé ne peut être pris sans accord préalable.

### 3 Jours ARTT

Il est prévu dans la collectivité d'adapter le nombre de jours de ARTT en fonction du cycle de travail de l'agent.

Soit

- Pour les cycles de 35 h : pas de ARTT
  - Pour les cycles de 36 h : 6 ARTT
- Pour les cycles de 37 h : 12 ARTT
- Pour les cycles de 39 h : 22 ARTT.

Ces calculs sont effectués sur la base du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-5 3 du 26 janvier 1984 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale.

Délibération n° 2015-03 du 13/02/2015 suite à avis du comité technique du 10/04/2015.

# 4 Le compte épargne temps

### 4.1 Bénéficiaires

Peut ouvrir un CET:

- le fonctionnaire titulaire qui a un an de service occupant un emploi à temps complet ou à temps non complet,
  - l'agent contractuel occupant un emploi à temps complet ou à temps non complet employé depuis au moins un an de manière continue dans la fonction publique

Le fonctionnaire stagiaire ne peut pas ouvrir de CET. Toutefois, celui qui a épargné des jours de congés sur un CET en qualité de fonctionnaire titulaire ou d'agent contractuel avant de passer son concours ne peut ni les utiliser, ni en accumuler de nouveaux pendant la période de stage.

## 4.2 Alimentation du compte

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours par :

- des jours de congés annuels. L'agent doit toutefois prendre au moins 20 jours de congés chaque année. Les jours de congés bonifiés ne peuvent pas être versés sur le CET;
- des jours de réduction du temps de travail (RTT);

 des jours de repos accordés en compensation d'astreintes ou d'heures supplémentaires dans des conditions fixées dans notre collectivité par délibération du 13/02/2015.

## 4.3 Fonctionnement du compte

Les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET, ainsi que les conditions de son utilisation par l'agent, sont fixées au sein de notre collectivité par délibération n°2015-07 du 13/02/2015.

# 5 Retards, absences non justifiées, sorties pendant les heures de travail.

### 5.1 Retard

Tout retard doit être justifié auprès de la direction et doit faire l'objet d'une récupération qui sera déterminée avec le supérieur hiérarchique. L'autorité territoriale doit être informé par n'importe quel moyen de communication (mail, téléphone, sms) de son retard, avant l'heure de la prise de fonction de l'agent.

Les retards réitérés non justifiés peuvent entrainer une sanction prévue par les textes réglementaires. Si les retards peuvent donner lieu à une sanction, ils entrainent également une retenue sur traitement au prorata de la durée du retard pour absence de service fait.

### 5.2 Absences non justifiées

Toutes absences non justifiées répétées peuvent faire l'objet d'une procédure disciplinaire. Il en est de même pour toute sortie anticipée sans motif légitime ou autorisation et ce, sous réserves des dispositions légales qui permettent au fonctionnaire de se soustraire à une situation présentant un danger grave et imminent.

Les absences injustifiées peuvent entrainer une procédure d'abandon de poste.

# 5.3 Sortie pendant les heures de travail

Les sorties pendant les heures de travail doivent être exceptionnelles et sont subordonnées à une autorisation délivrée par le supérieur hiérarchique, sauf cas de force majeur ou danger.

## 6 Autorisation d'absences

# 6.1 Absences pour accident, congés de maladie et congés de maternité

En cas de maladie, d'accident ou de congé maternité, les membres du personnel concernés doivent en avertir le supérieur hiérarchique le plus rapidement possible par tous moyens utiles, et lui adresser dans les 48 heures un certificat médical.

# 6.2 Autorisation d'absence pour évènements familiaux

Sur présentation d'un justificatif médical, les membres du personnel peuvent être autorisés à s'absenter pour soigner un enfant malade, si ce dernier est âgé de moins de

16 ans, sauf s'il s'agit d'un enfant handicapé (pas de limite d'âge). La durée de l'absence autorisée doit être égale aux obligations hebdomadaires plus un jour (soit 6 jours pour le personnel à temps complet).

Cette durée peut faire l'objet d'aménagements dans les conditions fixées par la circulaire ministérielle FP n° 1475 B-2 A/98 du 20 juillet 1982. La durée est notamment portée à douze jours (deux fois les obligations hebdomadaires plus deux jours) dans 3 cas :

- agent assumant seul la charge d'un enfant;
- agent dont le conjoint est à la recherche d'un emploi ;
- agent dont le conjoint ne bénéficie d'aucune autorisation d'absence rémunérée pour soigner un enfant.

Les femmes enceintes peuvent bénéficier d'une autorisation d'absence à compter de leur troisième mois de grossesse, dans la limite d'une heure journalière, selon les conditions fixées par la circulaire ministérielle FPPA 9610038 C du 21 mars 1996.

Le Président détermine par délibération, précèdée de l'avis du CTP compétent, les conditions dans lesquelles d'autres autorisations d'absence peuvent être accordées aux agents à l'occasion de certains évènements familiaux.

Le Président ou le supérieur hiérarchique peut refuser une autorisation d'absence pour des motifs tirés des nécessités de service.

# Repas et pause du personnel

### 7.1 Repas

La pause repas n'est en principe pas prise sur le temps de travail, sauf si le membre du personnel concerné conserve la responsabilité de son poste pendant le temps du repas.

Le temps de repas est de 20 minutes minimum si le repas est pris dans l'établissement. Cependant le supérieur hiérarchique détermine les modalités d'organisation de ce temps qui peut être supérieur.

art. 4 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 ; CE n° 245347 du 29 octobre 2003.

### 7.2 Pause

L'article 3 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 susvisé permet de prendre une pause d'au moins 20 minutes au-delà de 6 h de travail continu.

Toute autre pause accordée est donc à la discrétion de l'autorité territoriale.

Dans la collectivité, il est décidé d'accorder une pause de 15 minutes le matin et de 15 minutes l'après-midi. Les horaires seront précisés par le biais d'une note de service.

# Utilisation des véhicules de service et frais de déplacement

### 8.1 Modalités

8

Tout déplacement effectué par un agent de la collectivité doit faire l'objet d'un ordre de mission accompagné d'une photocopie du permis de conduire. Selon les missions de chacun, l'ordre de mission peut être permanent sur l'ensemble du territoire géographique où le SDE exerce ses compétences ou occasionnel en fonction d'un déplacement particulier. Dans tous les cas, le déplacement doit être effectué dans la limite géographique prévue par l'ordre de mission.

La validité d'un ordre de mission est de 12 mois. Pour faciliter l'organisation administrative du personnel, les ordres de missions seront renouvelés pour chaque année civile.

Pour les déplacements professionnels, l'usage d'un véhicule de service doit être privilégié. Le véhicule personnel ne devant être utilisé qu'en cas d'indisponibilité de véhicules de services ou si la durée de déplacement est incompatible avec l'immobilisation d'un véhicule.

Le modèle de l'ordre de mission occasionnel est disponible sur le serveur public, afin que chacun puisse le remplir en cas de besoin.

Pour tous les ordres de missions, l'accord du supérieur hiérarchique est indispensable.

# 2.2 Remboursement de frais kilométriques

Dès lors que les agents utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service, ils peuvent être remboursés de tous les frais occasionnés par cette utilisation.

Décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et des établissements publics mentionné à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 (J0 du 21/07/2001).

Le remboursement est effectué en fonction du kilométrage parcouru. Pour les frais annexes [péage, parking], ils seront pris en charges sur présentation de pièces justificatives.

L'utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service sur autorisation de l'autorité territoriale est possible sous réserve que sa police d'assurance garantisse sa responsabilité personnel au terme des articles 1382, 1383 et 1384 du code civil ainsi que leur responsabilité pour les déplacements professionnels occasionnels. Un justificatif provenant de l'assurance personnelle de l'agent devra être fourni annuellement.

30

## 9 Indemnité de missions

### 9.1 Définitions

Est en mission l'agent qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale. L'agent envoyé en mission doit être muni au préalable d'un ordre de mission signé par son supérieur hiérarchique.

## 9.2 Taux de l'indemnité de mission

Les montants des indemnités de missions sont fixés par délibération conformément au montant imposé par décret.

## 10 Formation du personnel

La formation professionnelle est le processus d'apprentissage qui permet à chaque agent d'acquérir, de maintenir et de développer les connaissances, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires à la tenue de son poste et à l'atteinte des objectifs stratégiques et statutaires du SDE76.

Le plan de formation annuel ou pluriannuel en découle et répond aussi à une obligation réglementaire prévue à l'article 7 de la loi du 19 février 2007. Il s'accompagne de sa déclinaison annuelle en un programme d'actions de formation et comprend plusieurs catégories d'actions.

Ce plan de formation doit être l'axe d'articulation entre, d'une part, les priorités fixées par la collectivité et, d'autre part, le besoin de compétences des services et les demandes de qualification des agents.

Il doit donc être le fruit d'une démarche concertée et participative.

Il sera ainsi alimenté annuellement par :

- Les demandes des agents dans le cadre du CPF
- Les demandes émanant d'un directeur de service,
- Les formations obligatoires recensées par le service RH.

Le projet de plan de formation fait successivement l'objet d'une présentation par le service RH au Codir, au bureau syndical, à l'assemblée délibérante, à l'avis du Comité Technique Paritaire du CDG76 (CTP). Enfin, il est transmis au CNFPT.

Le droit à la formation professionnelle en résumé :

- 24 heures par agent et par an, titulaire ou non-titulaire, sur emploi permanent, temps partiel ou emploi à temps non complet,
- Ce droit n'est acquis qu'après une année de travail,
- Le crédit CPF est forfaitisé à 24 heures par an dans la limite de 120heures, audelà 12 heures par an dans la limite de 150 heures,
- Il concerne les formations de perfectionnement, les préparations au concours et examens et les formations aux savoirs de base.

# 1. Les règles de priorité de départ en formation

Les actions de formation figurant dans le présent document sont classées par ordre de priorité : P1 pnorité de la collectivité, P2 priorité normale, P3 priorité secondaire. Une note de service en précisera les détails.

# 2. Les règles relatives aux conditions de départ en formation

La formation est du temps de travail effectif. L'agent qui part en formation doit obligatoirement suivre celle-ci en totalité. En cas d'absence, il doit au plus tôt prévenir la direction (service RH).

## 3.1 Les départs en formation doivent être compatibles avec la nécessité et la continuité du service.

- 3.1.1 La direction peut invoquer la nécessité de service pour refuser au dernier moment le départ en formation de façon recevable dans les cas suivants:
- 3.2.1. un agent normalement en poste le jour de la formation de son collègue est absent et le poste doit être tenu ce jour-là compte tenu de sa spécificité et des paients

# 3.2.2. une situation d'urgence est constatée.

Dans les deux cas, la nécessité de service est validée par le président ou le directeur général. En effet, l'absence d'un agent ou d'un groupe d'agents sur une formation demandée par la collectivité peut avoir des conséquences importantes pour la collectivité (retard du projet confié au stagiaire) et pour les autres stagiaires (annulation de la formation) et sera bien mesurée par la collectivité avant décision de nécessité de service.

### 1.1. Autres principes

L'agent devant suivre une formation lors d'une journée non travaillée (à temps partiel/ demi-journée non travaillée) est placé en situation de travail. Il récupère cette journée ou demi-journée en accord avec son responsable hiérarchique ou bénéficie d'heures complémentaires/supplémentaires selon les dispositions du § 3.5.

L'agent bénéficie d'une autorisation d'absence pour suivre la formation qui lui est accordée. Elle se concrétisera par un ordre de mission paraphé par le président ou le directeur avant le départ en mission. Si l'agent effectue une formation organisée par le CNFPT, sa convocation vaut ordre de mission.

Pendant la formation, l'agent est maintenu en activité et perçoit plein traitement. Si l'organisme de formation prévoit un remboursement ou une participation forfaitaire aux frais de repas, les tickets restaurants ne sont pas distribués.

Les droits habituels en matière de congés annuels, d'ancienneté et de protection sociale sont maintenus pendant le congé de formation.

Aucun délai de trajet n'est accordé pour les formations et il n'y a pas de possibilité de récupération pour ce temps de trajet.

exceptionnellement accordables au cas par cas, au vu des conditions de Des possibilités de départ la veille du démarrage de la formation sont déplacement, par le directeur uniquement, de même pour le retour.

## Conditions particulières

Un agent en arrêt de travail, arrêt maladie, congé de maternité, ne peut pas suivre une action de formation.

Un agent en congé parental peut suivre une action de formation.

La formation dispensée sur le temps de travail ne donne pas lieu à récupération. La formation dispensée hors temps de travail donne lieu à récupération demiiournée par demi-journée. Le temps de trajet n'est pas pris en compte. La préparation aux concours et examens ne donne pas lieu à récupération.

# Révision avant concours et examens de la fonction publique

titulaire ou non-titulaire, se présentant à un concours de la fonction publique Un jour de révision par période de douze mois est accordé à chaque agent, territoriale (épreuves d'admissibilité et d'admission).

titulaires et non-titulaires susceptibles de remplir à la fin de la formation les La préparation aux examens et concours administratifs s'adresse aux agents conditions requises pour se présenter aux épreuves.

Ces actions peuvent s'exercer en présentiel, par correspondance ou par voie électronique

session de formation considérée, sauf si la durée cumulée de l'action de formation Les fonctionnaires territoriaux ne peuvent bénéficier d'une action de formation ayant le même objet pendant une période de 12 mois à compter de la fin de la suivie était inférieure à 8 jours ouvrés, fractionnés ou non.

L'agent inscrit à une préparation se doit de participer aux épreuves du concours préparé négative, le directeur se réserve le droit de refuser la nouvelle inscription de l'agent aux (fournir au service RH une attestation de présence au concours ou examen). Dans la sessions ultérieures selon le motif de l'absence aux épreuves du concours.

# Les frais de formation et de déplacement

La collectivité traite de la même manière les formations professionnelles, qu'elles relèvent du CPF ou non. Conformément à la loi du 19 février 2007, certains frais de formation sont pris en charge par la collectivité.

remboursement des frais de formation ou de déplacement (ainsi que les factures des titres de transport, hôtellerie et restauration éligibles au remboursement forfaitaire). Il est indispensable de fournir la facture de présence aux formations pour obtenir le

Les frais d'inscription pour la formation professionnelle payante, inscrite au plan de formation de la collectivité, sont pris en charge par la collectivité, sauf cas d'exception indiqué ci-dessous. par la collectivité, sauf situation exceptionnelle validée au préalable par le président

Les frais d'inscription pour les formations personnelles ne sont pas pris en charge

(exemple du bilan de compétences qui peut être exceptionnellement pris en charge).

organisme prend en charge les frais de déplacement, selon les règles et les barèmes Les formations statutaires obligatoires sont de la compétence du CNFPT. Cet définis par la conseil d'administration du CNFPT.

Les formations de perfectionnement réalisées par le CNFPT : les frais de déplacement sont également pris en charge par le CNFPT.

par l'organisme de formation, sont indemnisés selon les conditions fixées par ailleurs une participation à une formation à l'initiative de la collectivité, non pris en charge Les formations à l'initiative de la collectivité : les frais de déplacement générés par au règlement intérieur de la collectivité, sur présentation outre de l'attestation de formation, des justificatifs demandés au même règlement intérieur.

déplacement relatifs aux préparations au concours et aux examens professionnels. Les formations aux concours : le CNFPT ne prend pas en charge les frais de Ceux-ci restent à la charge de l'agent.

# 11 Autorisation spéciale d'absence pour la participation à un jury d'assises

supplémentaire de séance peut être déduite de sa rémunération sachant que le présentation de sa convocation, d'une autorisation d'absence de droit. L'indemnité L'agent devant participer à une session d'assises en tant que juré bénéficie, sur traitement est maintenu pendant la session.

# 12 Usage du matériel de la collectivité

Tout membre du personnel est tenu de conserver en bon état tout le matériel qui lui est confié en vue de l'exécution de son travail. Il est interdit d'emporter des objets appartenant à la collectivité sans autorisation. A la suite de la cessation de son contrat, l'agent doit avant de quitter la collectivité, restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à la collectivité. La collectivité pourra mettre en place une charte informatique qui comportera des dispositions relatives aux règles de bonne conduite que les utilisateurs s'engagent à respecter.

# 13 Droits et obligations des fonctionnaires

Le fonctionnaire territorial a une mission de service public qui vise à satisfaire des besoins d'intérêt général. Cela implique que le fonctionnaire a des devoirs en contrepartie desquels il bénéficie de droits fondamentaux. Ces dispositions s'appliquent également aux agents non titulaires, à l'exception du droit à un déroulement de carrière.

### 13.1 Les droits du fonctionnaire La liberté d'opinion

13

20

15

« Aucune distinction ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur nonappartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race » [art, 6 alinéa 1 et de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983].

### > Le droit syndical

Le droit syndical s'exerce dans le cadre de l'article 100 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 et de la circulaire du 25 novembre 1985 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale.

Sont ainsi rappelées les conditions générales d'exercice du droit syndical et la situation des représentants syndicaux en matière d'autorisations d'absences et de décharges d'activités notamment.

### > Le droit de grève

Il s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

Tout agent a le droit de cesser de manière concertée le travail pour la défense d'intérêts professionnels.

L'exercice du droit de grève implique la retenue sur la rémunération de l'agent gréviste à hauteur de la durée de l'interruption de travail laquelle ne saurait être considérée comme inférieure à une heure.

La retenue porte sur le traitement indiciaire ainsi que sur les primes et indemnités.

Les jours de grève ne peuvent en aucun cas être considérés comme des jours de congés ni ne pourront être compensés par des récupérations.

### > Le droit à participation

Le fonctionnaire peut exercer son droit à participation dans les instances existantes : CAP, CTP, COS, Amicale du Personnel, groupe de travail, conseil d'établissement, ...

## > Le droit à la protection juridique

» La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le cas échéant, le préjudice qui en est résulté » (art. de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983).

# > Le droit à la protection contre le harcèlement dans les relations de travail

Les agissements qualifiés de harcèlement sexuel et harcèlement moral sont condamnés sur les plans disciplinaire et pénal (art. 6 ter, art. 6 quinquies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée art. 222-33-2 du code pénal).

# > Le droit d'accès à son dossier individuel

Fout fonctionnaire a droit à :

- la communication obligatoire de son dossier individuel dans le cadre d'une procédure disciplinaire.
- l'accès à son dossier individuel sur la base de l'article 6 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Concernant les informations médicales, s'applique le principe de libre accès au dossier médical. Sa communication est réservée au seul intéressé ou en cas de décès de celui-ci à ses ayant droits. Il conserve toutefois la faculté de se faire assister par un médecin. Le droit d'accès s'exerce dans les conditions de l'article L, 1111-7 du code de la santé publique.

# Le droit à la rémunération après service fait

Le fonctionnaire a droit à une rémunération après service fait.

Un régime indemnitaire peut être institué par délibération. Elle doit mentionner les conditions d'attribution des indemnités qui seront versées aux personnels territoriaux en déterminant les cadres d'emploi et les grades concernés. Un taux propre à chaque agent est déterminé par arrêté individuel.

## Le droit à un déroulement de carrière

Le fonctionnaire a vocation à occuper un ensemble d'emplois tout au long de sa carrière. La carrière possède un caractère évolutif comprenant des avancements, des promotions, des changements de position et des mutations dans d'autres collectivités. Les changements de positions et les mutations s'effectuent à la demande des agents.

Certains éléments du déroulement de carrière, tel l'avancement d'échelon au maximum, constituent un droit.

Pour d'autres éléments, tel l'avancement de grade ou d'échelon au minimum ou encore la promotion interne, ils dépendent de la seule volonté de l'autorité territoriale.

L'évolution de la carrière, décidée par l'autorité territoriale, fait l'objet d'un arrêté notifié à l'intéressé pour :

- l'avancement d'échelon:
- o à la durée maximum de droit,
- à la durée minimum sur proposition de l'autorité territoriale et après avis de la C.A.P.
- l'avancement de grade sur proposition de l'autorité territoriale et après avis de la C.A.P.
- la promotion interne sur proposition de l'autorité territoriale et après avis de la C.A.P.

## 13.2 Les obligations du fonctionnaire

### > L'obligation de servir

Le fonctionnaire consacre la totalité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées.

Pendant le temps de travail, les membres du personnel ne peuvent en aucun cas ni sous aucun prétexte :

- Etre chargés ou se livrer à une occupation étrangère au service.
- Quitter leur poste de travail sans autorisation préalable du responsable de service ou de l'établissement.
  - Recevoir des visiteurs personnels, donner des appeis téléphoniques personnels sans l'autorisation préalable du responsable de service ou de l'établissement.

# L'obligation de non-cumul d'activités et de rémunération

Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, article 25.

Certains agents publics, sous certaines conditions, peuvent cumuler leur emploi avec une activité privée lucrative ou une activité accessoire.

L'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 pose le principe, pour tous les agents, de non cumul entre un emploi public et un emploi privé mais prévoit des dérogations.

Peuvent être exercés librement:

- la production des œuvres de l'esprit,
- La détention de parts sociales et la perception de bénéficies qui s'y attachent. Les agents gèrent librement leur patrimoine personnel ou familial,
- L'exercice d'une profession libérale découlant de la nature des fonctions pour les membres du personnel enseignant, technique ou scientifique des établissements d'enseignement et les personnes pratiquant des activités à caractère artistique.

Après autorisation, les agents peuvent également exercer, à titre accessoire, une activité lucrative ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé, des lors que cette activité est compatible avec les fonctions confiées et qu'elle n'affecte pas leur exercice. La liste des activités qui peuvent être autorisées figure dans le décret 2004-658 précité.

Les agents employés à temps non complet pour une durée de travail inférieure à 24h30 peuvent être autorisés à exercer une activité privée lucrative dans les limites et conditions précisées par le décret 2007-658 du 2/5/2007. L'agent doit en informer préalablement sa collectivité par écrit.

# > L'obligation de secret, de discrétion professionnelle, de réserve et de neutralité

Les fonctionnaires sont tenus à la discrétion professionnelle pour les faits, informations ou documents dont ils ont eu connaissance à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et au secret professionnel pour toutes les informations confidentielles dont ils sont dépositaires, notamment toutes informations à caractère médical, social, familial ou financier relatives à des personnes.

Le secret professionnel est obligatoirement levé dans les circonstances suivantes : dénonciation de crimes ou délits, sévices et privations infligés à un mineur de moins de 15 ans

Le fonctionnaire se doit de respecter une certaine tenue dans les opinions qu'il exprime en public, particulièrement dans l'exercice de ses fonctions. L'obligation de réserve constitue le corollaire de la liberté d'opinion. Le fonctionnaire doit être neutre dans la manière d'accomplir ses fonctions et impartial à l'égard des usagers du service public.

## > L'obligation de non-ingérence

Un fonctionnaire ne peut avoir des intérêts dans une entreprise qui est en relation avec sa collectivité.

# L'obligation de satisfaire aux demandes d'information du public

Toute personne a droit à communication des documents administratifs non nominatifs à condition qu'ils existent et qu'ils soient achevés (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978).

## L'obligation d'obéissance hiérarchique

Le fonctionnaire doit se conformer aux instructions de son autorité hiérarchique sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.

### > La tenue

Le fonctionnaire doit avoir une tenue convenable.

## 14 Droit disciplinaire

Le pouvoir disciplinalre appartient à l'autorité territoriale qui peut, dans le respect de la procédure disciplinaire, d'une manière discrétionnaire, sanctionner un agent ayant commis un fait constitutif d'une faute et ce de manière proportionnée au vu de la gravité dudit fait (art. 89 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et son décret n° 89-677 du 18 septembre 1989).

Les sanctions, applicables aux titulaires, sont réparties en quatre groupes (art. 89 susvisé) et aucune autre sanction ne peut être prise. Les sanctions du  $1^{\rm tr}$  groupe ne nécessitent pas la réunion du conseil de discipline contrairement aux  $2^{\rm e}$ ,  $3^{\rm e}$  et  $4^{\rm e}$  groupes

- 1º groupe : avertissement, blâme, exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours ;
- 2º groupe : abaissement(s) d'échelon(s), exclusion temporaire de fonctions pour une durée de quatre à quinze jours;
- 3º groupe : rétrogradation, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de seize jours à deux ans;
  - 4º groupe ; mise à la retraite d'office, révocation.

Les sanctions applicables aux stagiaires sont énumérées à l'article 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 et celles applicables aux non titulaires dans l'article 36 du décret n°88 145 du 15 février 1988.

Les trois premières sanctions peuvent être prononcées par l'autorité territoriale :

- l'avertissement,
- le blâme,
- l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximum de trois jours (cette sanction a pour effet de reculer d'autant la date de titularisation).

Les deux autres sanctions suivantes peuvent être prononcées qu'après avis du conseil de discipline et selon la procédure prévue par le décret du 18 septembre 1989 :

- l'exclusion temporaire de fonction pour une durée de 4 à 15 jours (cette sanction a pour effet de reculer d'autant la date de titularisation)
- l'exclusion définitive du service. Elle constitue la sanction prononcée en cas de licenciement pour faute disciplinaire prévu par l'article 46 de la loi du 26 janvier 1984 [cette procédure peut intervenir à tout moment au cours du stage].

En ce qui concerne les agents non titulaires, le conseil de discipline n'est pas compétent à l'égard des agents non titulaires. Aucun avis préalable n'est requis avant le prononcé d'une sanction à l'encontre d'un agent non titulaire.

Les sanctions disciplinaires susceptibles d'être appliquées aux non titulaires sont :

- 1 l'avertissement,
- 2 le blâme,
- 3 l'exclusion temporaire des fonctions avec retenue de traitement pour une durée maximale d'un mois,
- 4 le licenciement sans préavis ni indemnité de licenciement

Des allocations pour perte involontaire d'emploi peuvent être dues par la collectivité sous certaines conditions.

# III DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIENE ET A LA SECURITE

# 1 Lutte et protection contre les incendies

Il est interdit de manipuler les matériels de secours en dehors de leur utilisation normale et d'en rendre l'accès difficile

Il est interdit de neutraliser tout dispositif de sécurité.

# 1.1 Protocole de lutte contre les incendies - Plan d'évacuation

La collectivité doit être dotée d'un protocole de lutte contre les incendies indiquant le rôle de chacun et les gestes essentiels à accomplir en cas de réalisation du risque.

Les issues de secours et postes d'incendie doivent rester libres d'accès en permanence. Il est interdit de les encombrer par du matériel ou des marchandises. Il est interdit de manipuler les matériels de secours (extincteurs...) en dehors des exercices ou de leur utilisation normale et de neutraliser tout dispositif de sécurité.

Un plan d'évacuation est affiché à chaque étage de l'établissement.

# 1.2 Diffusion du protocole auprès du personnel

Tous les membres du personnel doivent être informés par tous moyens (affichage, notes de service, réunions, ...) du protocole en vigueur.

## 2 Matériel de secours

Il est interdit de manipuler les matériels de secours en dehors de leur utilisation normale et d'en rendre l'accès difficile.

# 3 Prévention des risques généraux liés au travail

### 3.1 Consignes de sécurité

Chaque agent doit respecter et faire respecter, en fonction de ses responsabilités hiérarchiques, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de travail, pour l'application des prescriptions prévues par la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité. Chaque agent doit avoir pris connaissance des consignes affichées et des règles d'hygiène et de sécurité du présent règlement. La collectivité pourra mettre à disposition les différentes fiches de prévention Hygiène et Sécurité élaborées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique.

Le refus d'un agent de se soumettre à ces prescriptions pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

Il est interdit de neutraliser tout dispositif de sécurité.

### 3.2 Sécurité des personnes

Chaque membre du personnel doit veiller à sa sécurité personnelle, à celle de ses collègues et de toute personne présente dans les locaux de l'établissement.

Le Président, ou le supérieur hiérarchique peut retirer un membre du personnel de son poste de travail s'il estime qu'il n'est pas apte à l'occuper en toute sécurité.

Tout agent a le droit de se retirer d'une situation de travail lorsqu'il estime raisonnablement qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, ou s'il constate une défectuosité des systèmes de protection. Il en avise immédiatement son supérieur hiérarchique.

Il ne pourra être demandé à l'agent ayant exercé son droit de retrait de reprendre son activité sans que la situation ait été améliorée. Aucune sanction ne pourra être prise, ni aucune retenue de rémunération effectuée à l'encontre de l'agent ayant exercé son droit de retrait.

Ce droit de retrait individuel ne peut s'exercer que s'il ne crée pas une nouvelle situation de danger grave et imminent pour aufrui.

Si un agent quitte sa situation de travail, en prétextant un droit de retrait dû à une situation n'étant pas validée comme présentant un danger grave et imminent, cela sera considéré comme un abandon de poste qui pourra être sanctionné.

## 3.3 Signalement des anomalies

Toute anomalie constatée relative à l'hygiène et à la sécurité devra être signalée auprès de l'autorité par l'intermédiaire du responsable de service ou devra être notifiée sur le registre d'hygiène et de sécurité. Ce registre sera consulté régulièrement par l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).

### 3.4 Formation

Une formation pratique et appropriée en matière d'hygiène et de sécurité est organisée par l'autorité territoriale lors de l'entrée en fonction des agents, en cas d'accident grave ou de maladie professionnelle et à la suite d'un changement de fonctions, de techniques, de matériels ou d'une transformation des locaux.

# 3.5 Utilisation des véhicules de fonction ou de service

Seuls sont admis à utiliser les véhicules ou engins collectifs appartenant en propre à la collectivité ou mis à sa disposition à quelque titre que ce soit, les agents en possession de l'autorisation nominative de conduite établie et délivrée par l'autorité territoriale et mentionnant:

- Le secteur géographique dans lequel l'agent est autorisé à conduire,
- La catégorie de véhicules ou le type d'engins que l'agent peut conduire.

# I. Catégories des véhicules mis à disposition

Les véhicules mis à disposition des agents sont des véhicules de service permettant d'effectuer leurs missions (lieu et durée définis dans un ordre de mission).

L'utilisation du véhicule de service est subordonnée à la réalisation des missions exercées dans le cadre de l'activité professionnelle (réunions, visites, interventions sur sites, liaisons régulières) et soumise à autorisation préalable du président.

Dans le cas où l'agent souhaite utiliser son véhicule personnel dans le cadre d'une mission professionnelle, ce dernier devra au préalable disposer d'une autorisation signée par le président, détenir un ordre de mission ainsi qu'une assurance couvrant les déplacements professionnels.

# II. Les Conditions relatives aux personnes.

## 2.1 Obligation des utilisateurs

Seuls les agents du SDE76 ou les agents désignés par le Président ou le Directeur sont autorisés à conduire les véhicules de services.

Les agents devront être titulaires d'un permis de conduire civil valide les autorisant à conduire les véhicules concernés.

A ce titre, le conducteur s'engage à prévenir le SDE76 en cas de retrait de point ou d'annulation de son permis de conduire. Responsable du véhicule qui lui est conflé, il appartient à chaque utilisateur de respecter

les dispositions légales de maintien en l'état de conformité et sécurité. L'utilisateur devra toujours être en possession des documents relatifs aux véhicules qui

pourront être réclamés lors des contrôles de police ou de gendarmerie.

L'utilisateur devra veiller à l'état du véhicule avec le plus grand soin tant sur le plan mécanique que sur le plan esthétique (carrosserie, propreté intérieur et extérieur) et signaler au pôle RH toute anomalie de fonctionnement ou d'apparence.

### 2.2 Interdictions

L'utilisateur du véhicule s'engage à respecter les interdictions suivantes :

- Il ne peut effectuer aucune transformation en vue d'obtenir la modification des performances du véhicule, de son esthétique ou de son utilisation.
- Il lui est interdit d'afficher une vignette autocollante, publicité ou autre sur le véhicule, de même la peinture initiale ne peut être modifiée,
- Il lui est interdit de circuler avec les véhicules durant les weekends, jours fériés, et congés ainsi que de transporter des personnes extérieurs au SDE76 pendant ces périodes (amis, parents, enfants...),
- Il s'engage à se conformer à l'interdiction de boire, manger et fumer dans le véhicule,
- Le Code de la route précise que l'usage du téléphone tenu en main par le conducteur en circulation est interdit,
- Le conducteur s'abstiendra de consommer toute boisson alcoolisée ainsi que toute substance illicite, produits dangereux ou médicaments pouvant altérer ses capacités à conduire avec vigilance et en toute sécurité,
- L'usage de la ceinture de sécurité pour tous les occupants est obligatoire.

# III. Modalités d'utilisations des véhicules

# 3.1 Règles générales d'usage du véhicule :

Les véhicules et le transport de personnes sont strictement restreints a un usage professionnel, ainsi leur utilisation doit répondre aux seuls besoins du service et ne doit, en aucuns cas, faire l'objet d'un usage à des fins personnelles.

Les agents sont autorisés à remiser le véhicule à leur domicile. Pour cela, une autorisation de remisage du véhicule à domicile est délivrée annuellement. Pendant cette période, l'agent est personnellement responsable de tous vols et de toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou violences corporelles. Le récépissé de déclaration de vol aux autorités de police servira alors de preuve quant à la non-responsabilité de l'agent.

### 3.2 Entretien

Pour toutes questions relatives à l'entretien ou au fonctionnement du véhicule, l'utilisateur devra prendre contact avec le pôle Ressources Humaines.

L'utilisateur a la charge du nettoyage intérieur et extérieur.

L'utilisateur devra impérativement informer le pôle RH lorsque l'échéance de maintenance du véhicule est atteinte.

En cas d'anomalie détectée, l'utilisateur prévient sans délais le pôle RH pour une prise en charge du véhicule.

Trois contrôles annuels seront réalisés par l'ACMO de la collectivité, soit 1 par trimestre.

### 3.3 Carburant

Le carburant utilisé pour les déplacements liés aux besoins des services est pris en charge par le SDE76.

Les détails seront notifiès dans une note de service.

### 3.4 Reprise du véhicule

Le véhicule doit être restitué auprès du SDE76 dans les cas suivants :

- Lorsque le pôle RH a constaté que les instructions mentionnées dans la présente charte ne sont pas respectées ou que la conduite du véhicule par l'agent représente un risque supérieur à la normale (sinistres successifs, natures des infractions...), le retrait du véhicule sera notifié par écrit à l'intéressé;
  - En cas de suspension, même provisoire du permis de conduire de l'utilisateur (ce dernier s'engage par ailleurs à en informer immédiatement le SDE76);

- En cas d'arrêt maladie ou de conges;
- En cas d'exclusion temporaire;
- En cas de cessation définitive d'activité professionnelle au sein du SDE76.

# IV. Que faire en cas de vandalisme, vol, accident ou panne?

### 4.1 Vol/vandalisme

En cas de constatations de vol/vandalisme, l'utilisateur devra :

- Dès la constatation des faits se rapprocher d'un agent habilité (liste des personnes à consulter sur la note de service) en vertu d'une délégation de signature, afin que celui-ci puisse effectuer un dépôt de plainte auprès de la Police ou de la Gendarmerie;
- Adresser une copie du dépôt de plainte au pôte RH.

### 2 Accidents

En cas d'accidents de la circulation, il conviendra d'appliquer en premier lieu les mesures de sécurité :

- S'arrêter dès que possible sans créer de danger pour la circulation,
- Couper le moteur, allumer les feux de détresses ;
- Protéger les personnes se trouvant à bord du véhicule (utilisation des gilets de sécurité et mise en sécurité des passagers sur le bas-côté ou derrière les glissières);
  - Baliser la route à l'aide de triangle de pré-signalisation ;
- En cas de besoin, prèvenir ou faire prévenir les services d'urgences en composant le 112 ou en utilisant les bornes téléphoniques sur autoroute.

L'utilisateur en informera ensuite téléphoniquement le **pôle RH au numéro indiqué sur la** note de service puis devra rédiger systématiquement un constat.

En aucun cas, le conducteur ne devra accepter un règlement à l'amiable.

Il devra par ailleurs lui faire parvenir sous 48h une déclaration comportant les pièces suivantes:

- Un constat européen d'accident dûment complété et signé,
- Un récépisse de dépôt de plainte lorsqu'aucun tiers n'est identifié.

Une fois la réparation des dommages effectuée, le SDE76 se réserve le droit de mettre en ceuvre une action récursoire contre l'utilisateur du véhicule s'il estime que l'utilisateur a commis une faute personnelle.

### 3 panne

En cas de panne, les mesures de sécurité mentionnées précédemment doivent être appliquées. L'utilisateur devra directement prendre contact avec l'assurance (procédure décrite dans une note de service), et en informer le pôle RH.

### V. Responsabilités

### 5.1 Code de la route

En matière de contravention ou de délit consécutif à une infraction routière, l'agent conducteur encourt les mêmes sanctions pénales que les particuliers; il doit acquitter luimême les amendes qui lui sont infligés (ces dernières lui seront transmises par le SDE76 sous couvert du pôle RH) et subir les peines de suspension de permis, voire d'emprisonnement.

# Dommages subis par l'utilisateur d'un véhicule de service

Le SDE76 est responsable des dommages subis par les agents dans le cadre de Jeur service. Cependant, la responsabilité du SDE76 ne pourra notamment pas être engagée si l'agent :

- Utilise un véhicule en dehors de ses missions et/ou sans y avoir été autorisé par sa hiérarchie;
- Provoque un accident de son fait intentionnel ou du fait de son suicide;

- Conduit sous l'emprise de substances ou plantes classées comme stupéfiants (article L235-1 du code de la route) ou sous traitement médical avec des médicaments proscrivant la conduite;
- Conduit sous l'emprise d'un état alcoolique (article L234-1 et R 234-1 du code de la route);
- N'est pas titulaire du permis de conduire.

## 5.3 Dommages subis par les tiers

Le SDE76 est responsable, à l'égard des tiers des dommages causés par ses agents dans l'exercice de leur fonction, avec un véhicule de service.

Toutefois le SDE76 pourra se retourner contre l'agent ayant commis une faute détachable du service, pour obtenir tout ou partie du remboursement des indemnités versées aux victimes :

- En cas de faute personnelle commise dans l'exercice des fonctions ;
- Non respect du code de la route (notamment excès de boisson, conduite sous l'emprise de stupéfiants, conduite sans permis de conduire valide, dépassement des limitations de vitesse, défaut de mairrise du véhicule);
- En cas de faute personnelle commise en dehors de l'exercice des fonctions (utilisation du véhicule administratif à des fins personnelle en dehors du service et en l'absence d'autorisation ou écart de l'itinéraire.

## 3.6 Règles d'utilisation du matériel

Chaque agent est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de l'exécution de son travail. Il ne doit pas utiliser ce matériel à d'autres fins, et notamment à des fins personnelles.

Il est formellement interdit, sous peine de sanction :

- D'utiliser des machines, engins, véhicules, appareils de protection, dispositifs de sécurité, dont l'agent n'a pas la charge, ou dans un but détourné de leur usage normal
- D'apporter des modifications, ou même de faire directement des réparations, sans l'avis des services compétents en raison des dangers qui peuvent résulter de travaux incontrôlés des installations, appareils, machines ou matériels, ainsi que tout équipement de protection et dispositifs de sécurité des installations et des matériels.

### 7 Locaux

Le personnel est responsable de la propreté et de la salubrité des locaux qui lui sont confiés.

### A ce titre, il lui incombe de :

- Prendre soin des mobiliers, matériels et produits mis à sa disposition
- Signaler au responsable de service ou de la collectivité toute anomalie ou détérioration constatée
  - Ne pas utiliser les locaux et le matériel de la collectivité à des fins personnelles
- Ne pas être présent dans les locaux en dehors de son temps de travail sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, du responsable de service ou de l'établissement.

Il est mis à disposition du personnel concerné un vestiaire muni d'une armoire à double compartiment avec système de fermeture.

Contrôle d'alcoolémie - procédure mise en place :

En cas de travaux insalubres et salissants (liste fixée par arrêté du 23/07/47 modifié), des douches sont mises à disposition des agents.

Pour tous les agents, il est mis à disposition des lavabos et des toilettes.

# 3.8 Tenue de travail et équipements de protection individuelle.

Les membres du personnel doivent être équipés de tous vêtements utiles destinés à garantir de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions (vêtements, chaussures de travail, gants adaptés aux fonctions, ...). Le temps nécessaire aux opérations d'habillage et de déshabillage est assimilé à du temps de travail effectif.

L'acquisition de ces équipements est à la charge de la commune ou de l'établissement. Leur entretien et Jeur renouvellement est également à la charge de l'autorité afin d'en assurer l'état hygiénique.

### 3.9 Visites médicales

Les membres du personnel sont tenus de se présenter aux visites médicales, ainsi qu'aux visites médicales d'embauche (auprès d'un médecin agrée et de la Médecine professionnelle et préventive) et de reprise du travail.

### 3.10 Accidents du travail

En cas d'accident du travail ou de trajet, une déclaration immédiate doit être faite auprès du représentant de la collectivité, sauf cas de force majeure (impossibilité absolue ou motif légitime).

Un rapport devra être établi par le chef de service en collaboration avec l'assistant de prévention afin de définir de façon précise les circonstances exactes de l'accident et d'en analyser les causes afin de mettre en place des mesures de prévention.

La collectivité consigne toutes déclarations d'accident (grave ou bénin) dans un registre.

### 3.11 Alcool - Stupéfiants

Il est formellement interdit d'accéder sur le lieu de travail en état d'ivresse et d'introduire ou de distribuer des boissons alcoolisées ou autres produits stupéfiants dont l'usage est interdit par la loi sur le lieu de travail (art. R.4228-20 et suivants du code du travail).

Pour des raisons de sécurité, l'autorité territoriale pourra procéder à des contrôles d'alcoolémie, pendant le temps de service, pour les agents occupant des postes de sécurité préalablement désignés (manipulation de produits dangereux, utilisation de machines dangereuses, conduite de véhicule).

Il s'agit de faire cesser une situation de danger manifeste.

L'autorité territoriale aura, au préalable, désigné des postes de sécurité rentrant dans les catégories citées ci-dessus.

rect to competitivest agressif, as because featurage, if the the full appel it in force publique L'agent peut resolution suit con poute de gravail. L'agent deit appoints la pres de l'absence d'étricle REFUSE S'il n'y a personne à son domestie, ou qu'il à beuon de soite médieune, il don être condent à l'hôpstal NON NON Personne semblinat écre en Stat « anarmal » ACCEPTE. 130 100 Sill agent n'a pas besons de oire médicans de que quebat Nerdation par l'abocessi de l'esal d'ébrese le presid en charge à son donneile, il dont être Le responsable hierarchie propose en alcorbest en pré d'un less orpagné par une p de la collection En cas de refus de se soumettre à l'alcootest, il y aura présomption d'état d'ivresse. Le recours à un médecin est toujours possible pour avis médical.

L'agent s'exposera donc à des sanctions prévues à l'article 89 de la loi du 26 janvier 1984.

La sanction retenue devra être en adéquation avec la faute commise.

La récidive pourra être sanctionnée plus sévèrement.

### 3.12 Tabac

Il est interdit de fumer dans l'ensemble des lieux publics, notamment :

- ✓ Les locaux recevant du public,
- Les locaux communs (vestiaires, bureaux, hall, restaurant, etc.),
- Les locaux contenant des substances et préparations dangereuses (carburants, peintures, colles, solvants, produits phytosanitaires, produits d'entretien, etc.).

### Date d'entrée en vigueur

Le présent règlement a été présenté en Comité Technique Paritaire, le 10 avril 2015

Il a été adopté par l'organe délibérant le

Un exemplaire du règlement est remis à chaque agent employé par la collectivité qui en accuse réception et lecture.

Dès ce moment, le règlement est opposable.

## Modifications du règlement intérieur

Toute modification ultérieure ou tout retrait sera soumis à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Des précisions seront apportées par des notes de services diffusées à l'ensemble du personnei.



### BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION (à établir en double exemplaire)

Collectivité:	Date d'envoi :
SDE76	
5 boulevard de la Marne	17 juillet 2017
76000 ROUEN	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles d pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13 délibération n° 2017/07/05-14	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz		
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :

Cachet de réception de la préfecture :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE

DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-12

Séance du 5 JUILLET 2017

# Objet: AVENANT N°3 AU CONTRAT DSP N°2 (2008-01) DU 31 MARS 2009 PASSÉ AVEC ANTARGAZ

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s):	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s):	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

### Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie

DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

# Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

# Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

# Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-12 :

OBJET: AVENANT N°3 AU CONTRAT DSP N°2 (2008-01) DU 31 MARS 2009 PASSÉ AVEC ANTARGAZ

# VU:

 La convention de concession de service public de distribution de gaz propane passée avec ANTARGAZ le 31 mars 2009 qui prévoie notamment dans son périmètre d'application la desserte en gaz des communes de Beuzeville-la-Grenier, Lintot, Berville-en-Caux et Heuqueville.

### CONSIDERANT:

- l'absence depuis 2009 de projet de desserte en gaz propane rentable sur ces 4 communes,
- la durée résiduelle du contrat trop courte pour amortir un projet s'il devait émerger dans les prochaines années,

### PROPOSITION:

Monsieur le Président soumet ainsi à l'assemblée le projet d'avenant portant sur le retrait de ces communes, du contrat de délégation de service public du 31 mars 2009, sans aucune indemnité ni frais financier d'aucune sorte.

Il est donné lecture du projet d'avenant

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE le retrait des communes de Beuzeville-la-Grenier, Lintot, Bervilleen-Caux et Heuqueville de la Concession,
- APPROUVE les termes et conditions des présentes,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 à la DSP n° 2 (2008-01)
 ANTARGAZ du 31 mars 2009 permettant le retrait des communes de Beuzeville-la-Grenier, Lintot, Berville-en-Caux et Heuqueville.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT

Patrick CHAUVET

de la Seine-Maritime



Collectivité:	Date d'envoi :
SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	17 juillet 2017

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles d pré-contrôle de légalité	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01		
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02		
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03		
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04		
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05		
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06		
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07		
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08		
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09		
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10		
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11		
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12		

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles d pré-contrôle de légalité	
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13 délibération n° 2017/07/05-14		
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz			
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15		
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16		
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17		
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18		
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19		
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20		

Cachet de la collectivité et signature :	Cachet de réception de la préfecture :
Seine Maritime Run	BUREAU DU COURRIER  1 8 JUIL. 2017  PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-13

Séance du 5 JUILLET 2017

# Objet: AVENANT N°1 AU CONTRAT DSP N°1 (2006) DU 10 NOVEMBRE 2006 PASSÉ AVEC PRIMAGAZ

Nombre	de membres en exercice :	88
-tiretti ya es	de membres présents :	32
	de pouvoir(s):	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s):	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

### Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

#### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie

DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

# Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

## Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-13 :

OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DSP N°1 (2006) DU 10 NOVEMBRE 2006 PASSÉ AVEC PRIMAGAZ

# VU:

 la convention de concession de service public de distribution de gaz passée avec PRIMAGAZ le 10 novembre 2006 qui prévoie la desserte en gaz de la commune de Saint-Hellier.

### **CONSIDERANT:**

- l'absence depuis 2006 de projet de desserte en gaz propane rentable sur cette commune,
- la durée résiduelle du contrat trop courte pour amortir un projet s'il devait émerger dans les prochaines années,

### PROPOSITION

Monsieur le Président soumet ainsi à l'assemblée le projet d'avenant portant sur le retrait de la commune de Saint-Hellier, du contrat de délégation de service public du 10 novembre 2006, sans aucune indemnité ni frais financier d'aucune sorte.

Il est donné lecture du projet d'avenant

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE le retrait de la commune de Saint-Hellier de la Concession.
- APPROUVE les termes et conditions des présentes,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la DSP n° 1 (2006)
 PRIMAGAZ du 10 novembre 2006 permettant le retrait de la commune de Saint-Hellier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDE SEINE-Maritime

Patrick CHAUVET



Collectivité:	Date d'envoi :
SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	17 juillet 2017

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01		
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02		
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03		
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04		
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05		
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06		
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07		
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08		
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09		
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10		
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11		
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12		

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles d pré-contrôle de légalité	
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13 délibération n° 2017/07/05-14		
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz			
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15		
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16		
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération nº 2017/07/05-17		
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18		
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19		
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20		

Cachet de la collectivité et signature :

Cachet de réception de la préfecture :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE

DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-14

Séance du 5 JUILLET 2017

# Objet: AVENANT N°2 AU CONTRAT DSP N°2 (2008-01) DU 17 FÉVRIER 2009 PASSÉ AVEC PRIMAGAZ

ennone,		
Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s):	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s):	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

### Membres présents:

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie

DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

# Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

# Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

# Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-14 :

OBJET : AVENANT N°2 AU CONTRAT DSP N°2 (2008-01) DU 17 FÉVRIER 2009 PASSÉ AVEC PRIMAGAZ

# VU:

 la convention de concession de service public de distribution de gaz passée avec PRIMAGAZ le 17 février 2009 qui prévoie la desserte en gaz de les communes de Conteville et Grancamp.

### CONSIDERANT:

- l'absence depuis 2006 de projet de desserte en gaz propane rentable sur ces deux communes,
- la durée résiduelle du contrat trop courte pour amortir un projet s'il devait émerger dans les prochaines années,

### PROPOSITION:

Monsieur le Président soumet ainsi à l'assemblée le projet d'avenant portant sur le retrait des communes de Conteville et Grancamp, du contrat de délégation de service public du 17 février 2009, sans aucune indemnité ni frais financier d'aucune sorte.

Il est donné lecture du projet d'avenant.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE le retrait des communes de Conteville et Grancamp de la Concession,
- APPROUVE les termes et conditions des présentes,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 à la DSP n° 2 (2008-01)
 PRIMAGAZ du 17 février 2009 permettant le retrait des communes de Conteville et Grancamp.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENTATEMENT

de la Seine-Maritime

arrick CHANNET



Collectivité:	Date d'envoi :
SDE76	17 juillet 2017
5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :	Cachet de réception de la préfecture :	
Seine Maritime III	BUREAU DU COURRIER  1 8 JUIL. 2017  PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME	



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-15

Séance du 5 JUILLET 2017

# Objet: MODIFICATION DE DÉNOMINATION SOCIALE D'ANTARGAZ

ANTYTINI	
de membres en exercice :	88
de membres présents :	32
de pouvoir(s):	3
'de membres votants :	35
votes pour :	35
vote(s) contre :	0
abstention(s):	0
	de membres présents : de pouvoir(s) : 'de membres votants : votes pour : vote(s) contre :

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

# Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

#### Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël

LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

# Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL.

M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,

M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

# Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

# Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-15 :

## OBJET : MODIFICATION DE DÉNOMINATION SOCIALE D'ANTARGAZ

### VU:

- le code général des collectivités locales,
- le code des marchés publics et notamment son article 20,
- le contrat de concession gaz 2006-01 du 10 novembre 2006 et ses avenants 1 et 2,
- le contrat de concession gaz 2008-01 du 10 mars 2009 et ses avenants 1, 2 et 3,
- le contrat de concession gaz 2009-01 du 18 août 2010 et son avenant 1,
- le contrat de concession gaz 2011-01 du 22 août 2012.

### CONSIDERANT:

- la société Antargaz a changé sa dénomination sociale en Antargaz Finagaz au 31 mars 2017.
- ces modifications n'ont aucun impact sur les conditions d'exécution des contrats concernés.

#### PROPOSITION:

Il est proposé d'entériner la modification d'identité sociale de l'entreprise Antargaz.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la modification d'identité sociale de l'entreprise Antargaz en Antargaz - Finagaz au 31 mars 2017,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Seine-Maritime Patrick CHAUVET

de la

E PRÉSIDENT.



Collectivité:	Date d'envoi :
SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	17 juillet 2017

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE

DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Marítime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02,32,08,04,04 - Fax 02,32,08,05,00 Siège : Hôtel du Département courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-16

Séance du 5 JUILLET 2017

# Objet: MODIFICATION DE DÉNOMINATION SOCIALE DE FINAGAZ (ANCIENNEMENT TOTALGAZ)

de membres en exercice :	88
de membres présents :	32
de pouvoir(s):	3
de membres votants :	35
votes pour :	35
vote(s) contre ;	0
abstention(s):	0
	de membres présents : de pouvoir(s) : de membres votants : votes pour : vote(s) contre ;

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

## Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

### Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

### Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

### Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

# Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-16:

# OBJET: MODIFICATION DE DÉNOMINATION SOCIALE DE FINAGAZ (ANCIENNEMENT TOTALGAZ)

## VU:

- le code général des collectivités locales,
- le code des marchés publics et notamment son article 20,

### **CONSIDERANT:**

- la société Finagaz a fusionné avec la société Antargaz au 31 mars 2017,
- la fusion a entrainé la dissolution de la société Finangaz
- ces modifications n'ont aucun impact sur les conditions d'exécution des contrats concernés.

### PROPOSITION:

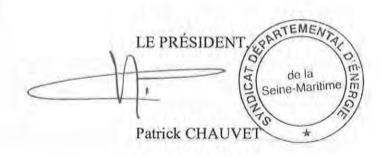
 Il est proposé d'entériner la modification d'identité sociale de l'entreprise Antargaz.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la modification d'identité sociale de l'entreprise Antargaz en Antargaz – Finagaz au 31 mars 2017,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,





Collectivité:	Date d'envoi :
SDE76 5 boulevard de la Marne	17 juillet 2017
76000 ROUEN	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération nº 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :	Cachet de réception de la préfecture :
Seine Maritime Hand	1 8 JUIL. 2017  PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-17

Séance du 5 JUILLET 2017

# Objet: DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s):	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s):	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

# Membres présents:

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

### Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

## Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-17:

# OBJET: DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

### VU:

- l'article L5211-18 du CGCT,
- la délibération du 10 avril 2017 de la commune de Neufchâtel-en-Bray demandant l'adhésion pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz,
- l'arrêté préfectoral du 12 avril 2017 portant modifications statutaires du SDE76 et, plus particulièrement, les articles 5 et 10 desdits statuts,
- la délibération 2016-09 du 5 février 2016 fixant le régime de subvention réservé aux communes sous régime électrique urbain,

### CONSIDERANT:

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune souhaite transférer au SDE76 le contrat de distribution électrique, les redevances du contrat de concession, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune souhaite conserver le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, possibilité ouverte par la délibération 2016-09 qui fixe les taux de subvention réduits correspondants que la commune de Neufchâtel-en-Bray a acceptés,
- que le départ de la Métropole Rouen Normandie permet au SDE76 de redéployer sur cette commune ses moyens humains et techniques,

## **PROPOSITION:**

Il est proposé:

- d'accepter l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76,
- de recueillir l'avis des adhérents au SDE76 dès septembre 2017,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le SDE76 et cette commune, ainsi que tous actes administratifs et/ou techniques nécessaires pour assurer les premiers travaux avec le SDE76, pendant la période de transition, jusqu'à ce que Madame la Préfète acte l'adhésion au SDE76 de cette commune.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray,
- DIT que la présente délibération sera notifiée aux adhérents du SDE76 début septembre 2017, afin qu'ils se prononcent dans un délai de trois mois, à un moment où il est possible de réunir les conseils municipaux,
- AUTORISE le Président à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le SDE76 et la commune de Neufchâtel-en-Bray, ainsi que tous actes administratifs et/ou techniques nécessaires pour assurer les premiers travaux avec le SDE76, pendant la période de transition, jusqu'à ce que Madame la Préfète acte l'adhésion au SDE76 de cette commune.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT TEMEN

Patrick CHAUVET

de la Seine-Maritime



Collectivité:	Date d'envoi :
SDE76	17 juillet 2017
5 boulevard de la Marne	24.899923,2353
76000 ROUEN	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE

DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-18

Séance du 5 JUILLET 2017

Objet: AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SUPPORTS DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT AÉRIEN DU THD AU BÉNÉFICE DE SFR

de membres en exercice :	88	
de membres présents :	32	
de pouvoir(s):	3	
de membres votants :	35	
votes pour :	35	
vote(s) contre :	0	
abstention(s):	0	
	de membres présents : de pouvoir(s) : de membres votants : votes pour : vote(s) contre :	

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

#### Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-

AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

# Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

# Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

## Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-18:

OBJET: AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SUPPORTS DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT AÉRIEN DU THD AU BÉNÉFICE DE SFR

Monsieur le Président rappelle que le SDE76, autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 631 communes de Seine-Maritime, est propriétaire d'ouvrages de distribution d'électricité mis en concession à Enedis, qui comprennent notamment des lignes électriques aériennes susceptibles de servir de support pour l'accrochage de fibre optique.

A cet effet, Xavier Pintat, président de la FNCCR, à laquelle adhère le SDE76, et Philippe Monloubou, président du directoire d'Enedis, ont signé le 21 mai 2014 u n accord de partenariat sur le très haut débit (THD) pour optimiser les conditions d'une utilisation massive des poteaux électriques afin de permettre le déploiement, plus rapide et à moindre coût, de la fibre optique.

Ainsi, le SDE76 souhaite proposer que ses lignes aériennes de fibre optique puissent être accrochées aux supports de nos lignes électriques aériennes dans les dispositions du modèle de convention de février 2013 "relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique sur supports de lignes aériennes".

Puis le président donne lecture des conventions tripartites entre SFR, le SDE76 et le distributeur concessionnaire (Enedis), conformes aux dispositions du décret du 29 juillet 1927 modifié.

Une redevance d'occupation sera demandée dans les mêmes conditions que pour les autres partenaires et comme fixé dans la convention.

Cette convention permettrait d'optimiser les conditions d'une utilisation massive des poteaux électriques et de permettre un déploiement, plus rapide et à moindre coût, de la fibre optique Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DONNE un avis favorable à la proposition faite;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention avec SFR.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENTEMENTATION de la Seine-Maritime m

Patrick CHAPOVET



Collectivité :	Date d'envoi :
SDE76	3210003202
5 boulevard de la Marne	17 juillet 2017
76000 ROUEN	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE

DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-19

Séance du 5 JUILLET 2017

# Objet: ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SDE76 ET LA COMMUNE DE FÉCAMP

-		
Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s):	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s):	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

### Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

#### Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

# Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

# Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

### Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-19 :

# OBJET : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SDE76 ET LA COMMUNE DE FÉCAMP

## VU:

- l'article 2.II de la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- l'article 2 des statuts du SDE76, notamment le paragraphe 2 des activités connexes.

### **CONSIDERANT QUE:**

La commune de Fécamp et le SDE76 pour la commune de Saint-Léonard doivent réaliser des travaux simultanément en 2017 rue du Havre.

Les travaux d'éclairage public et d'électricité de Fécamp, issus de réseaux existants à réaménager sur les supports où coexistent des réseaux d'éclairage du SDE76, de télécommunications appartenant à Orange et des réseaux électriques du SDE76, mettent en évidence le caractère imbriqué et complémentaire des différents ouvrages à réaliser de façon concomitante dans une tranchée unique et dans un délai très court.

Ainsi, les parties ont constaté l'utilité de recourir à une convention de co-maîtrise d'ouvrage par laquelle le SDE76 serait désigné maître d'ouvrage unique des travaux réalisés sur le réseau d'éclairage public, électrique et de télécommunications électroniques relevant de la commune de FECAMP puisque ces travaux se couplent avec des travaux sur le réseau de distribution d'électricité ou de télécommunications électroniques relevant du Syndicat.

Cette co-maîtrise d'ouvrage permet d'assurer une bonne coordination, de simplifier les procédures, d'optimiser les investissements publics dans une tranchée commune et de limiter la gêne des riverains.

Pour ces raisons les parties ont souhaité recourir au procédé de la co-maîtrise d'ouvrage organisée par l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, laquelle autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics, la

désignation de l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble.

## PROPOSITION:

Compte tenu de l'unicité du projet exposé dans le préambule et de la nécessité de garantir la continuité du service public, la commune de Fécamp et le SDE76 ont décidé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Le Président donne lecture de la convention qui a pour objet d'organiser, conformément aux dispositions précitées, les modalités selon lesquelles la commune de Fécamp décide de déléguer temporairement au SDE76 la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux de la rue du Havre

Le Président propose d'accepter cette délégation dans les conditions décrites dans la convention, afin de simplifier les procédures, d'optimiser les investissements publics et de limiter la gêne des riverains. Il précise que la commune de Fécamp remboursera au SDE76 la totalité des dépenses engagées pour elle, comme précisé dans la convention.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- APPROUVE la proposition du Président et la mise en place d'un mandat de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Fécamp et le SDE76 pour la réalisation des travaux rue du Havre,
- ADOPTE le projet de convention qui sera mis en place pour cette opération,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention,
- AUTORISE le Président, à partir de la date d'effet de la convention, à engager les dépenses correspondantes, à signer les bons de commande et à régler les factures à intervenir et à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien le mandat de co-maîtrise d'ouvrage.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick CHADET

E PRÉSIDENTEMEN

de la Seine-Maritime



Collectivité :	Date d'envoi :
SDE76 5 boulevard de la Marne	17 juillet 2017
76000 ROUEN	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative nº1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE

DE LA SEINE-MARITIME



Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime 5 boulevard de la Marne - 76000 ROUEN Tél. 02.32.08,04.04 - Fax 02.32.08,05.00 Siège : Hôtel du Département

courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-20

Séance du 5 JUILLET 2017

Objet: NOUVELLE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ EN RÉSEAU: modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016

********		
Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s):	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s):	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

### Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

### Membres absents excusés:

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

# Membres absents excusés avec pouvoir :

- M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
- M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
- M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

# Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

# Délibération du Comité Syndical nº 2017/07/05-20 :

OBJET : NOUVELLE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ EN RÉSEAU : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016

Le SDE76 souhaite lancer de prochaines délégations de service public pour les communes suivantes :

- PROJET 1: Beuzeville-la-Grenier alimentée depuis Saint-Jean-de-la-Neuville, avec un bouclage sur BREAUTE pour permettre le soutirage et l'injection de biométhane depuis un projet agricole, vers le réseau Gaz naturel de Bolbec
- PROJET 2 : Val-de-Saâne alimentée depuis Yervillé, avec un tracé au travers des communes de Bourdainville, Imbleville, Belleville-en-Caux, Vibeuf et La Fontelaye, pour permettre le raccordement en gaz naturel de la ZA de Val-de-Saâne
- PROJET 3 : Martainville-Epreville, depuis Préaux, avec un tracé au travers des communes de Servaville-Salmonville et Bois-l'Evêque pour permettre le soutirage et l'injection de biométhane depuis un projet public sur la ZA de Martainville, vers le réseau Gaz naturel de Préaux. Cette délégation déjà signée, pourrait être relancée si besoin, notamment si les conditions suspensives de ce contrat ne sont pas levées.

La procédure de passation des contrats de délégation du gaz sera celle définie aux articles : L1411-1 à L 1411-11, R1411-1 et D1411-3 à D1411-5 du C.G.C.T.

Préalablement à une telle procédure, en application de l'article L1411-4 du C.G.C.T., l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la Délégation du Service Public du gaz en réseau au vu du rapport établi par le Président et après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux.

Cette Commission Consultative réunie le vendredi 3 octobre 2008 a donné un avis favorable à une Délégation de Service Public en Concession de préférence à la création d'une régie et s'est réunie à nouveau le 28 juin 2017 pour donner un avis sur les trois Projets de délégation ci-dessus.

Suite à ce nouvel avis favorable au mode de gestion par concession, et l'avis devant être préalable à la présente délibération, le Président propose de reprendre la délibération 2016-58 en la précisant comme suit :

- o de ne pas créer de régie pour l'exploitation des nouveaux réseaux,
- de déléguer sous forme de concession le Service Public du Gaz en réseau pour une durée de 30 ans auprès des opérateurs agréés,
- de retenir les caractéristiques principales suivantes des prestations que doit assurer le délégataire :

Le contrat sera aux risques et périls du délégataire :

- ✓ le périmètre de la délégation sera le territoire des communes traversées pour chaque projet défini ci-dessus, un lot sera proposé par grappe de communes pour favoriser le développement du gaz naturel,
- √ la durée de la concession sera de 30 ans,
- ✓ pour le gaz : seul le gaz naturel sera admis, au vu des objectifs recherché, soit d'injection de biogaz, soit de demande précise en gaz naturel des occupants de la ZA de Val de Saâne,
- ✓ pour le mode de rémunération : facturées aux clients desservis, au KWH de gaz consommé avec un abonnement mensuel,
- ✓ proposition de subvention de tiers (SDE76, EPCI, industriels) pour les communes où le B/I est négatif,
- √ à la charge du délégataire :
  - o commercialisation préliminaire,
  - o étude et conception du réseau,
  - financement du réseau (canalisation et branchement, citerne de stockage et/ou interconnexion avec le réseau du GRT gaz naturel),
  - o mise en gaz, approvisionnement, mise en service,
  - o extension, densification pendant toute la durée de la concession,
  - o entretien, renouvellement, réparation,
  - o facturation, service clientèle,
  - o étude spécifique à la demande du SDE, des abonnés,
  - o rapport annuel sur la gestion du service.

Les composantes principales du dossier de consultation qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre sont les suivantes :

- les modalités de présentation des offres,
- des informations concernant les caractéristiques du service à mettre en place.

Seule la réponse en grappe de communes sera admise. Les candidats auront toute latitude pour présenter une offre sans limitation autre que celle afférente à leur capacité à assurer les prestations proposées avec des mises en gaz dans un délai maximal de quatre ans.

Le jugement des offres examinées pour chaque projet, c'est-à-dire chaque grappe de communes, portera sur les critères suivants :

1. participation financière des tiers si le B/I est <0 : conformément aux dispositions du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, le SDE76, un EPCI et un industriel se proposent de contribuer au financement des opérations de desserte. Chaque éventuelle contribution sera appréhendée, déduction faite de participations de tiers, sur la base de l'ensemble des éléments</p>

- que devra produire le candidat pour justifier une compensation des charges de service public qui ne pourraient être couvertes par le tarif
- 2. échéancier de réalisation des travaux,
- 3. conditions suspensives du candidat,
- conditions tarifaires proposées aux futurs abonnés suivant l'absence ou l'importance de la participation financière du SDE, des EPCI et des industriels concernés,
- 5. périmètre desservi mesuré en nombre d'habitations,
- 6. qualité du service public mis en place.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- APPROUVE le rapport du Président sur le principe de la Délégation du Service Public du Gaz en réseau pour les communes précitées,
- DECIDE de déléguer sous forme de concession le Service Public du Gaz en réseau pour une durée de 30 ans,
- APPROUVE les caractéristiques principales du Dossier de Consultation des opérateurs qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre pour la 7<sup>ème</sup> délégation - 2016-13, et les critères de jugement des offres,
- AUTORISE le Président à lancer la procédure de mise en concurrence,
- FIXE les conditions particulières de participations suivantes : conformément aux dispositions du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, le SDE76, un EPCI et un industriel se proposent de contribuer au financement des opérations de desserte. Chaque éventuelle contribution sera appréhendée, déduction faite de participations de tiers, sur la base de l'ensemble des éléments que devra produire le candidat pour justifier une compensation des charges de service public qui ne pourraient être couvertes par le tarif.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT, LE PRÈSIDENT, LE



Collectivité:	Date d'envoi :
SDE76 5 boulevard de la Marne	17 juillet 2017
76000 ROUEN	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO + n° +date) délibération n° 2017/07/05-13 délibération n° 2017/07/05-14	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz		
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz		
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :

BUREAU DU COURRIER

1 8 JUIL. 2017

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME